



Syndicat Mixte du SCoT
du bassin de vie
Cavaillon, Coustellet
L'Isle sur la Sorgue



SCoT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue

RAPPORT DE PRESENTATION

TOME 1- Diagnostic socio-économique

SCOT approuvé par le Conseil Syndical le 20 novembre 2018

SOMMAIRE

Introduction.....	6
1. Le SCoT	7
1.1 Principes et utilité du SCoT	7
1.2 Portée juridique.....	7
1.2.1 <i>Un contexte réglementaire en évolution</i>	<i>7</i>
1.2.2 <i>Contenu des pièces du SCoT</i>	<i>8</i>
1.3 Historique et besoin de révision du SCoT	10
2. Situation dans le grand territoire	13
Diagnostic socio-économique	15
1. Armature urbaine et développement.....	16
1.1 Équilibres territoriaux.....	16
1.1.1 <i>Une armature urbaine équilibrée partiellement polarisée par Cavaillon</i>	<i>16</i>
1.1.2 <i>Des formes d'urbanisation traditionnellement « groupées »</i>	<i>18</i>
1.1.3 <i>Des extensions récentes qui modifient les entrées de ville et les silhouettes urbaines.....</i>	<i>19</i>
1.1.4 <i>L'accès aux services publics ou équipement d'intérêt collectif sur le territoire</i>	<i>24</i>
1.2 Planification locale et projets urbains	28
1.2.1 <i>Une bonne couverture du territoire par les documents de planification</i>	<i>28</i>
1.2.2 <i>Des projets structurants</i>	<i>30</i>
1.3 Synthèse des enjeux liés à l'armature	32
2. Dynamique sociodémographique.....	33
2.1 Démographie	33
2.1.1 <i>Une structure démographique bipolaire</i>	<i>33</i>
2.1.2 <i>Une croissance démographique irrégulière qui s'atténue sur la dernière période</i>	<i>33</i>
2.1.3 <i>Des rythmes démographiques différenciés.....</i>	<i>35</i>
2.2 Structure de la population	37
2.2.1 <i>Une faible part de jeunes et une population vieillissante</i>	<i>37</i>
2.2.2 <i>Ménages et familles : des évolutions significatives</i>	<i>38</i>
2.3 Taux d'activités et formation	39
2.3.1 <i>Des niveaux de formation et catégories socioprofessionnelles des habitants variant entre communes.....</i>	<i>39</i>
2.3.2 <i>Activité et emploi de la population.....</i>	<i>39</i>
2.4 Synthèse des enjeux démographiques.....	41

3.	Logements	42
3.1	Parc de logements	42
3.1.1	<i>Une croissance du parc de logements plus rapide que celle de la population</i>	42
3.1.2	<i>Une part de résidences principales importante</i>	43
3.1.3	<i>Une part de logements vacants relativement faible</i>	43
3.2	Occupants des résidences principales	46
3.2.1	<i>Une large majorité de logements en accession à la propriété</i>	46
3.2.2	<i>Une part des maisons prépondérante dans le parc de logements</i>	46
3.2.3	<i>Des résidences principales de grandes tailles</i>	47
3.2.4	<i>Un ralentissement des constructions (2011-2014)</i>	47
3.2.5	<i>Un marché immobilier plutôt orienté à la baisse</i>	48
3.2.6	<i>Un manque de logements locatifs et sociaux, et une répartition inégale de ces logements sur le territoire</i>	49
3.3	Synthèse des enjeux liés au logement	51
4.	Économie territoriale	52
4.1	Caractéristiques générales	52
4.1.1	<i>Le tissu des établissements marchands et non marchands</i>	52
4.1.2	<i>Evolution du nombre d'emplois</i>	54
4.1.3	<i>Evolutions sectorielles</i>	56
4.2	Analyse par secteurs d'activité	58
4.2.1	<i>Agriculture – une activité emblématique</i>	58
4.2.2	<i>Industries</i>	63
4.2.3	<i>Construction</i>	64
4.2.4	<i>Commerce de gros</i>	66
4.2.5	<i>Transports</i>	67
4.2.6	<i>Services aux entreprises et TIC</i>	69
4.2.7	<i>Administration, santé, social, enseignement</i>	70
4.2.8	<i>Services aux personnes</i>	72
4.2.9	<i>Tourisme</i>	73
4.2.10	<i>Le commerce de détail</i>	79
4.3	Infrastructures d'accueil des entreprises/ ZAE	86
4.4	Infrastructures numériques	89
4.4.1	<i>La politique du département en faveur du numérique</i>	91
4.4.2	<i>Spécificité du SCoT</i>	92
4.5	Synthèse des enjeux économiques	93
5.	Mobilités	94
5.1	L'offre d'infrastructures de déplacement et les projets	94
5.1.1	<i>Un réseau viaire dense et structurant</i>	94
5.1.2	<i>Une offre de transports en commun qui se développe mais sous utilisée</i>	99
5.1.3	<i>Des modes de déplacement dominés par la voiture individuelle</i>	102

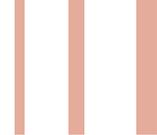
5.2 Les déplacements : un territoire en mouvement	106
5.2.1 <i>Les motifs de déplacement.....</i>	<i>106</i>
5.2.2 <i>Des migrations alternantes importantes et en augmentation</i>	<i>106</i>
5.2.3 <i>Des migrations interbassin d'emplois inscrites dans l'aire urbaine d'Avignon</i>	<i>107</i>
Synthèse des enjeux de mobilité	112

Index des Cartes

Carte 1 : polarités et aires d'attractivité sur le SCoT	14
Carte 2 : polarités et aires d'attractivité sur le SCoT	17
Carte 3 : offre de santé sur le territoire du SCoT.....	26
Carte 4 : documents d'urbanisme et état d'avancement des révisions en cours.....	29
Carte 5 : poids démographique des communes et leurs dynamiques.....	34
Carte 6 : l'offre de logements dans les communes	45
Carte 7 : indice de concentration d'emplois et nombre d'emplois en 2012	53
Carte 8 : évolution du nombre d'emplois par commune entre 2007 et 2012.....	55
Carte 9 : poids des établissements agricoles dans le tissu économique	59
Carte 10 : poids des établissements du secteur de la construction dans le tissu économique des communes	65
Carte 11 : capacités d'accueil touristique dans le territoire	75
Carte 12 : proposition d'extension du périmètre classé de Fontaine-de-Vaucluse.....	76
Carte 13 : itinéraires « Le Luberon en vélo »	77
Carte 14 : les commerces de détail dans les communes du territoire en 2014.....	82
Carte 15 : zone de chalandise des principaux pôles du territoire	84
Carte 16 : Les zones d'activités du SCoT et projets d'extension	88
Carte 17 : carte synthétique de la présence des opérateurs dégroupers en 2011.....	89
Carte 18 : carte des infrastructures support du réseau.....	90
Carte 19 : zone d'Appel à Manifestation d'Intentions d'Investir (AMII).....	91
Carte 20 : structuration du réseau viaire.....	95
Carte 21 : réseau des routes départementales sur le périmètre du SCoT Erreur ! Signet non défini.	
Carte 22 : Projet de déviation du Hameau de Coustellet	98
Carte 23 : offre de transport en commun sur le territoire du SCoT	101
Carte 24 : répartition des déplacements domicile-travail entre les déplacements intra-SCoT ou à l'extérieur et bassins de vie	109
Carte 25 : flux de déplacements domicile-travail entre les différents bassins de vie principaux.....	111

Index des tableaux

Tableau 1 : répartition des établissements scolaires par commune	24
Tableau 2 : documents d'urbanisme et état d'avancement des révisions en cours	28
Tableau 3 : Population par commune 2007 et 2012	35
Tableau 4 : soldes migratoire et naturel par commune	36
Tableau 5 : évolution du parc de logements par commune entre 2007 et 2012.....	43
Tableau 6 : part des résidences principales et secondaires par commune en 2012.....	46
Tableau 7 : constructions entre 2007 et 2013 et typologie	47
Tableau 8 : répartition par commune des logements locatifs sociaux et évolution 2011-2014	49
Tableau 9 : établissements actifs par commune en 2014.....	52
Tableau 10 : évolution du nombre d'établissements entre 2007 et 2014 (Sirene)	56
Tableau 11 : évolution du nombre d'emplois par grands secteurs entre 2007 et 2012	57
Tableau 12 : évolution 2007-2014 du nombre d'établissements agricoles par commune... ..	58
Tableau 13 : évolution 2007-2014 du nombre d'entreprises dans le secteur des industries par commune	63
Tableau 14 : principaux établissements industriels du territoire du SCoT	64
Tableau 15 : évolution 2007-2014 du nombre d'établissements dans le secteur de la construction	64
Tableau 16 : évolution 2007-2014 du secteur du commerce de gros par commune	66
Tableau 17 : principaux établissements du commerce de gros sur le territoire.....	67
Tableau 18 : évolution 2007-2014 du nombre d'entreprises dans le secteur du transport .	67
Tableau 19 : principaux établissements dans le secteur du transport	68
Tableau 20 : évolution 2007-2014 des établissements dans le secteur des services aux entreprises.....	69
Tableau 21 : principaux établissements du secteur des services aux entreprises.....	70
Tableau 22 : évolution 2007-2014 des établissements dans le secteur de l'administration, de la santé, du social et de l'enseignement.....	70
Tableau 23 : principaux établissements du secteur administration, santé, social.....	71
Tableau 24 : évolution 2007-2014 des établissements dans le secteur des services aux personnes	72
Tableau 25 : principaux établissements du secteur des services aux personnes	72
Tableau 26 : évolution 2007-2014 des établissements dans le secteur du tourisme	73
Tableau 27 : capacité d'accueil de l'offre d'hébergement touristique en 2015	73
Tableau 28 : description de l'équipement commercial des communes	79
Tableau 29 : zones d'activités existantes ou en projet sur le territoire du SCoT	86
Tableau 30 : modes de déplacement pour les déplacements domicile-travail par commune d'origine en 2012.....	103
Tableau 31 : nombre de voitures par ménage par commune en 2012	104



Introduction

1. Le SCoT

1.1 Principes et utilité du SCoT

Une démarche collective à l'échelle du bassin de vie

Le SCoT est en premier lieu une démarche politique à l'échelle d'un ou plusieurs **bassins de vie** pour préparer collectivement l'avenir du territoire dans une optique de développement durable.

Il est fondé sur un projet stratégique élaboré et piloté par les intercommunalités.

En tant que document d'urbanisme intercommunal, il définit les éléments de la planification stratégique du territoire à long terme (20 ans).

Un outil de coordination des politiques d'urbanisme, de préservation et d'anticipation

Le SCoT constitue un outil comportant trois missions principales :

- Un outil de **coordination des actions et des politiques** sectorielles des collectivités (*urbanisme, habitat, déplacements, équipements commerciaux...*)
- Un outil de **préservation des éléments patrimoniaux** partagés et des ressources naturelles (*paysages, ressource en eau, terroirs agricoles...*)
- Un **outil d'anticipation foncière** : identification des secteurs futurs de développement urbain (économique, habitat, équipements...)

1.2 Portée juridique

1.2.1 Un contexte réglementaire en évolution

Le contenu du SCoT a été modifié en juillet 2010 par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite « Loi Grenelle II », puis par la Loi ALUR et enfin par l'Ordonnance du 23 septembre 2015.

Un rapport de présentation qui analyse les dynamiques du territoire, les besoins et justifie les choix

Le diagnostic ainsi que l'état initial de l'environnement du SCoT ont une double vocation :

- Fournir les éléments d'analyse nécessaires à la formulation d'un projet territorial cohérent et par lesquels les choix retenus pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) seront justifiés au travers d'alternatives étudiées au cours de l'élaboration du SCoT. Ils comprennent notamment une analyse chiffrée et qualitative de nouvelles données, à l'instant T zéro de l'élaboration du SCoT.
- Préciser les trajectoires, récentes et de plus long terme, du territoire ainsi que son mode de développement, dans une perspective de projet territorial pluridisciplinaire où les différents domaines de compétences du SCoT (démographie, activité économique, environnement, aménagement) s'interpénètrent.

Une approche plus prospective

Par sa capacité à identifier les tendances à l'œuvre ou encore peu perceptibles, le diagnostic du SCoT adopte une approche prospective de long terme, ciblant à la fois les opportunités, les menaces, les forces et les faiblesses pouvant affecter le territoire et les enjeux auxquels il sera amené à répondre. La connaissance de ces éléments permet de déterminer les moyens à développer pour infléchir ces tendances dans le sens souhaité. Les éléments qualitatifs et quantitatifs du diagnostic constituent donc le socle du projet de SCoT, exprimé dans le PADD.

Des exigences environnementales renforcées

Le cadre des nouvelles obligations dans lesquelles s'inscrit le SCoT (La loi ENE, dite Loi Grenelle 2 et La loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Renouvelé dite "Loi ALUR") imposent de nouvelles obligations au SCoT dont les principales sont les suivantes :

- Arrêter des objectifs chiffrés de réduction de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,
- Identifier la trame verte et bleue et préciser les modalités de sa protection,
- Évaluer le SCoT tous les 6 ans et, sur cette base, décider de son maintien ou de sa révision.
- Intégrer des objectifs de qualité paysagère.

1.2.2 Contenu des pièces du SCoT

Le contenu du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est défini par les articles L141-1 à L141-21 du Code de l'Urbanisme.

Il comprend :

- 1° Un rapport de présentation ;
- 2° Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- 3° Un document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Le tableau ci-après précise la localisation des différents éléments attendus dans les pièces et sous-parties du dossier.

Éléments prévus par le Code de l'Urbanisme	Correspondance dans le Dossier
Partie Législative Section 1 : Contenu du rapport de présentation <i>Article L141-3 du code de l'urbanisme</i>	Rapport de Présentation (RP)
<ul style="list-style-type: none"> Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs 	Tome 3 : Justification et évaluation des incidences
<ul style="list-style-type: none"> S'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. 	Tome 1 : Diagnostic socio-économique Tome 2 : Etat Initial de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> Identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4. 	Tome 2 : Etat Initial de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> Présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte. 	Tome 2 : Etat Initial de l'environnement
Partie réglementaire - Section 2 :	Rapport de

Éléments prévus par le Code de l'Urbanisme	Correspondance dans le Dossier
Contenu de l'évaluation environnementale <i>Article R104-18 du code de l'urbanisme</i>	Présentation (RP)
<ul style="list-style-type: none"> 1° Une présentation résumée des objectifs du document, de son contenu son articulation avec les autres documents d'urbanisme et les autres plans et programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte 	Tome 3 : Justification et évaluation des incidences
<ul style="list-style-type: none"> 2° Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution en exposant notamment les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document ; 	Tome 2 : Etat Initial de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> 3° Une analyse exposant : <ul style="list-style-type: none"> a) Les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ; b) Les problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ; 4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du document ; 5° La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ; 	Tome 3 : Justification et évaluation des incidences

Éléments prévus par le Code de l'Urbanisme	Correspondance dans le Dossier
<ul style="list-style-type: none"> 6° La définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ; 7° Un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. 	
<p>Partie Législative Section 2 : Le projet d'aménagement et de développement durables <i>Article L141-4 du code de l'urbanisme</i></p>	<p>Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)</p>
<p>Partie Législative Section 3 : Le document d'orientation et d'objectifs <i>Articles L141-5 à 21 du code de l'urbanisme</i></p>	<p>Document d'orientation et d'objectifs (DOO)</p>

1.3 Historique et besoin de révision du SCoT

Le cadre juridique dictant les besoins d'évolution du SCoT approuvé en 2012

Le SCoT n'est pas un document immuable, il peut et doit évoluer. Son périmètre et son contenu peuvent changer, en fonction des évolutions juridiques, économiques, démographiques, de l'émergence de nouvelles contraintes ou de projets d'aménagement non prévus au moment de l'approbation du SCoT.

Les récentes évolutions du Code de l'urbanisme introduites par les Lois Grenelle et ALUR fixent de nouveaux objectifs et renforcent le rôle central du SCoT dans la planification stratégique locale. Il est donc de la responsabilité des établissements publics en charge des SCoT de s'assurer que leur document reste d'actualité, dans le respect de la réglementation en vigueur, et de prendre le cas échéant les mesures nécessaires pour son actualisation.

Le SCoT du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue approuvé en décembre 2012 a choisi de bénéficier de mesures transitoires en optant pour l'application des dispositions antérieures au Grenelle 2. Le SCoT était en effet partiellement couvert par SDAU qui arrivait à échéance fin 2012.

En tant que SCoT « SRU », le SCoT du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue disposait jusqu'au 1er janvier 2017 pour intégrer les nouvelles obligations introduites par le Loi ENE.

Par ailleurs, début 2014, la réforme des intercommunalités a engendré une modification du périmètre du SCoT : fusion de deux intercommunalités, départ de deux communes et intégration de deux communes isolées. Le périmètre initial de la révision du SCoT était celui des deux territoires des communautés Luberon, Monts de Vaucluse (LMV), et Communauté de

Communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV), soit 16 communes.

Selon la loi ALUR, l'extension du périmètre des intercommunalités aux communes de Gordes et des Beaumettes vaut extension de périmètre de SCoT. Cependant, depuis la Loi ALUR, ces deux communes n'étaient pour l'instant couvertes par aucune disposition de SCoT.

Un double impératif qui guidait la révision du SCoT

Consciente de ces impératifs, le Syndicat Mixte du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue a souhaité lancer la révision complète du SCoT dès 2015.

Ce choix a été déterminé par le souhait 1) d'anticiper les obligations légales liées à l'intégration des dispositions de la Loi ENE et 2) de rendre au plus tôt les dispositions du SCoT applicables aux communes récemment intégrées.

Bien qu'approuvé en application des dispositions transitoires vis-à-vis de la Loi Grenelle 2, le SCoT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue avait anticipé plusieurs objectifs introduits par la loi :

- Stratégie énergétique ;
- Stratégie de mobilité durable et de transfert modal ;
- Stratégie d'aménagement et d'équipement commercial.
- Communication électroniques.

En revanche, des besoins de renforcement du projet sur les nouvelles thématiques à enjeux dans les territoires et d'intégration de ces dimensions dans les arbitrages du SCoT ont sous-tendu la révision :

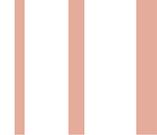
- Etude de la trame verte et bleue et prise en compte des corridors écologiques dans la stratégie d'aménagement du territoire ;

- Identification des secteurs dans lesquels les communes doivent étudier les capacités des densifications des tissus existants dans le respect des paysages et du patrimoine architectural.

Une nouvelle évolution du périmètre du SCoT au 1^{er} janvier 2017

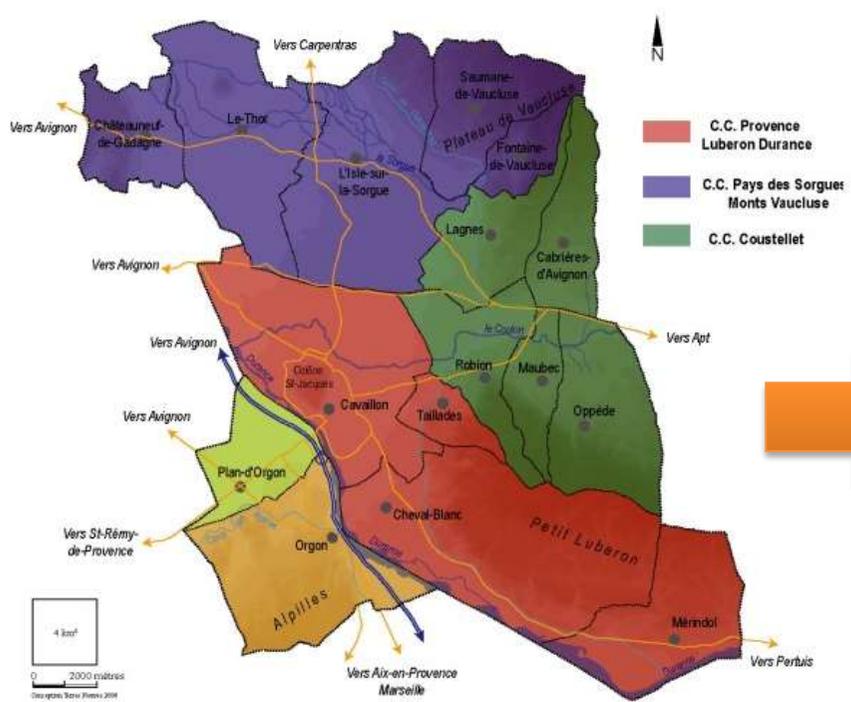
En octobre 2015, le projet de révision du SDCI du Vaucluse présenté par le préfet à la CDCI prévoyait l'extension de ce territoire à 5 nouvelles communes (Puget, Puyvert, Lauris, Lourmarin, Vaugones) qui appartenaient au SCoT voisin (SCoT du Lubéron). Cette modification de périmètre était d'abord une modification de la communauté de communes LMV : transformation en communauté d'agglomération comportant modification du périmètre de la communauté, et donc ensuite du périmètre du SCoT (l'extension de périmètre de l'EPCI emportant extension du périmètre de SCoT).

Cette modification de la carte communautaire a été arrêtée par le Préfet en mars 2016 et a pris effet au 1er janvier 2017.



SCoT approuvé en 2012 :
 14 communes - 3 Communautés de communes et 2 communes isolées

Périmètre du SCoT en 2017
 21 communes - 1 Agglomération (Luberon Monts de Vaucluse) - 1 Communauté de communes (Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse)



2. Situation dans le grand territoire

Le territoire du SCoT s'inscrit en frontière sud du Vaucluse. Il est séparé du département des Bouches-du-Rhône par la Durance, qui le longe tout du long et que plusieurs infrastructures de transport traversent malgré tout.

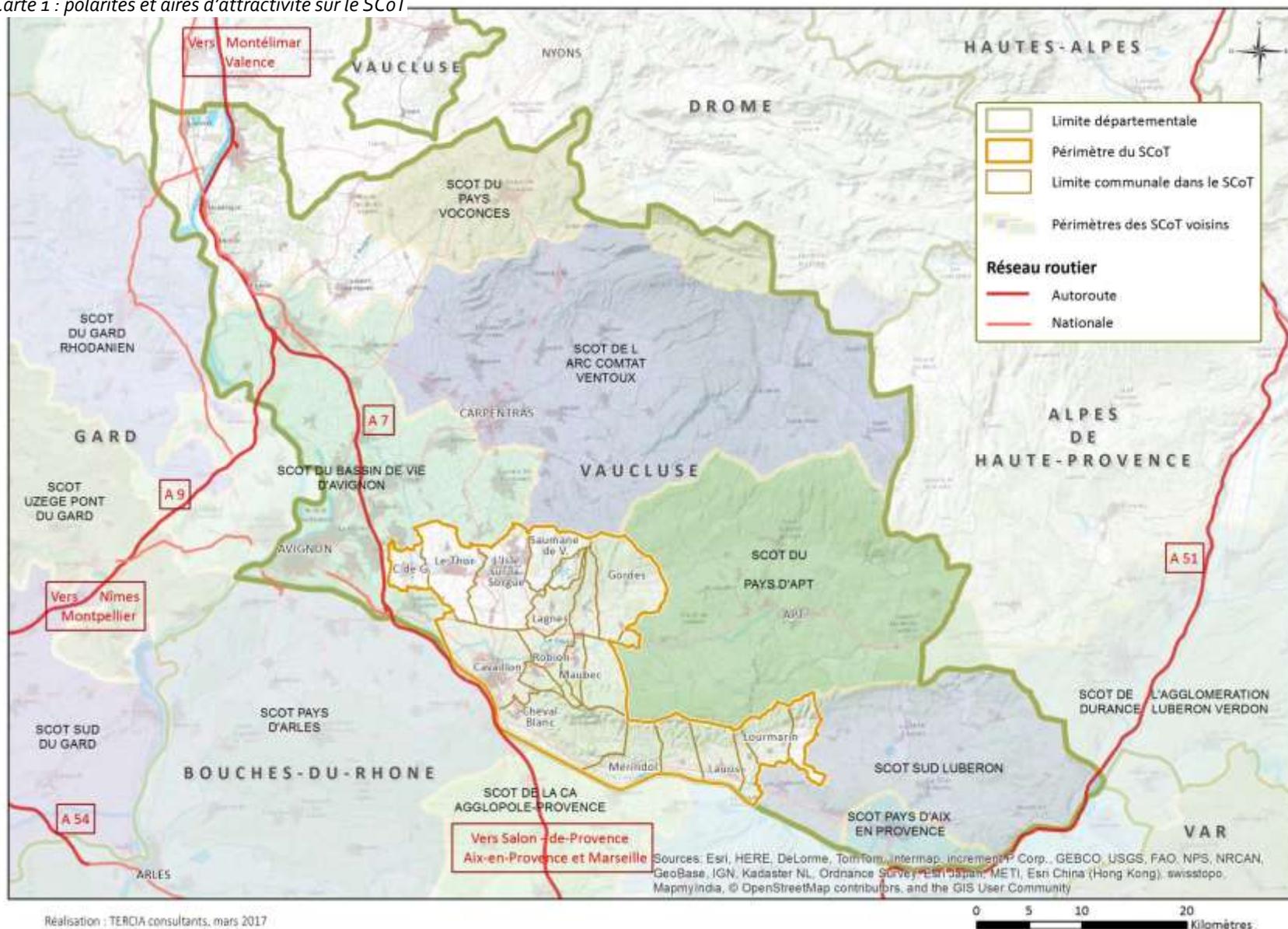
De fait, le territoire est maillé par un réseau dense d'infrastructures routières dont les D973, D900, D938, D2,... Surtout, il est desservi dans sa partie ouest par l'autoroute A7 qui le relie facilement à Lyon par le nord et à Marseille par le sud. Plus largement, le territoire est ouvert vers les vallées du Rhône, de la Durance et du Coulon-Calavon. Il se situe ainsi dans une position de croisée.

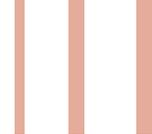
Les territoires administratifs et de projet limitrophes sont nombreux :

- SCoT du Pays d'Apt
- SCoT Sud Luberon
- SCoT de l'Arc Comtat Ventoux
- SCoT du bassin de vie d'Avignon
- SCoT du Pays d'Arles
- SCoT de la Communauté d'agglomération Agglopol-Provence.

Comme décrit dans la partie 2.1, les influences les plus fortes sont celles de Pertuis (SCoT Sud Luberon) et surtout celle d'Avignon (SCoT du bassin de vie d'Avignon). En effet, le SCoT est largement inclut dans l'aire urbaine d'Avignon, qui compte plus de 500 000 habitants et connaît une croissance très rapide, tant dans sa superficie (+136% entre 1999 et 2010) que dans la population concernée (+76% entre 1999 et 2010). Avignon affirme une place grandissante dans la structuration urbaine de la Région, dans la complémentarité de laquelle doit s'inscrire le SCoT de Cavaillon.

Carte 1 : polarités et aires d'attractivité sur le SCoT





Diagnostic socio-économique

1. Armature urbaine et développement

1.1 Équilibres territoriaux

1.1.1 Une armature urbaine équilibrée partiellement polarisée par Cavaillon

Le territoire du SCoT est globalement bien couvert par les équipements et les services de proximité.

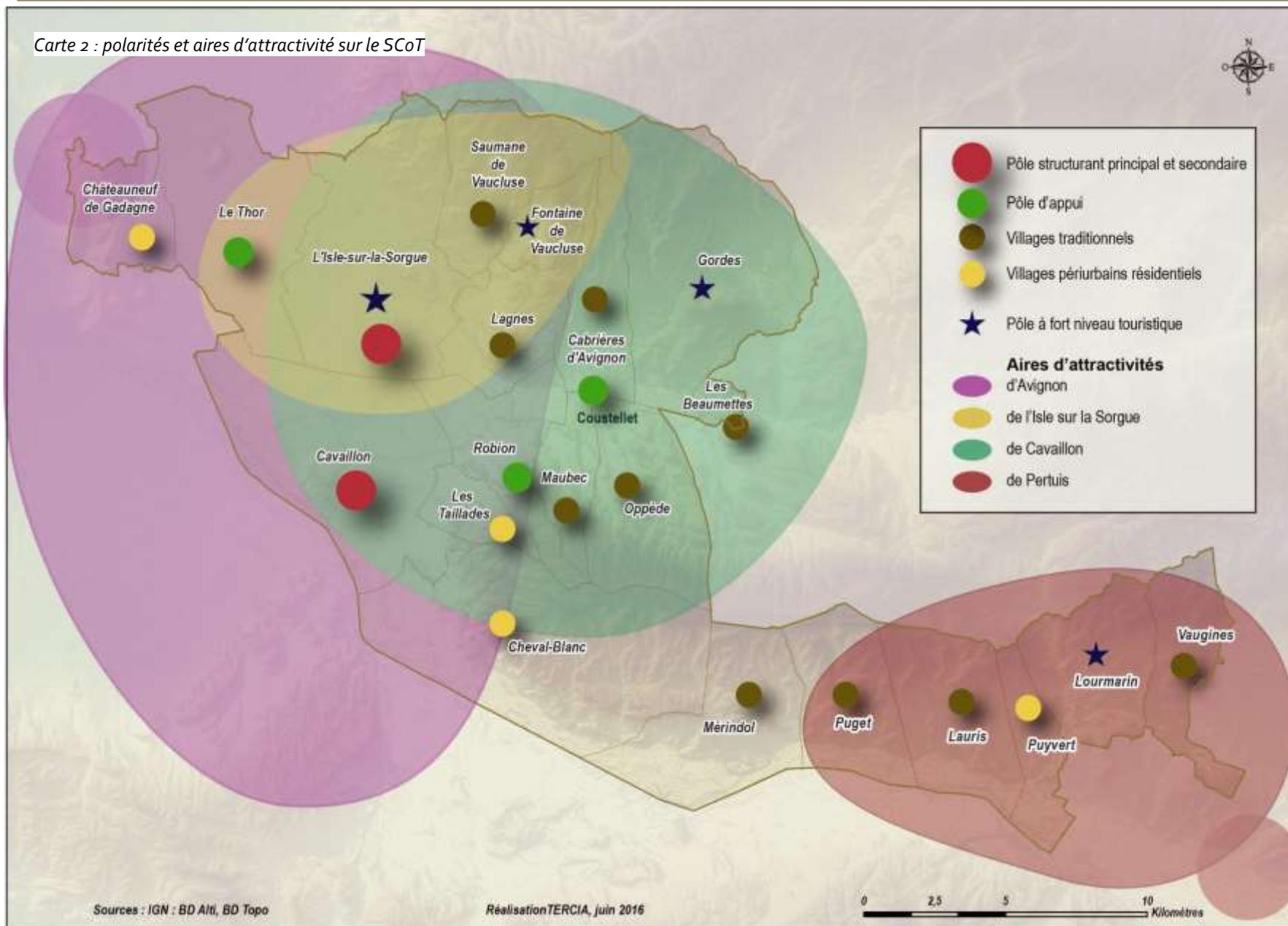
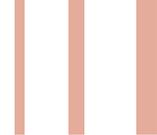
Cavaillon se démarque par son poids démographique, ses équipements, ses services et la concentration d'emplois. L'aire de Cavaillon constitue un bassin de vie offrant un niveau de service satisfaisant et propose des services dits de la gamme supérieure avec la présence de 2 lycées, d'un centre d'urgence et d'une maternité, d'équipements culturels et sportifs structurants (cinéma, théâtre, piscine, stade d'athlétisme, vélodrome...) et de commerces au rayonnement intercommunal (hypermarché, magasin de bricolage). Ainsi, Cavaillon peut être considérée comme la ville centre présentant une mixité des fonctions (habitat, emplois, services, commerces, loisirs). Bien qu'en perte de vitesse d'un point de vue démographique et économique, la ville reste attractive concernant l'offre d'emplois et un certain nombre de déplacements pendulaires s'effectuent dans sa direction.

Dans une moindre mesure, l'Isle-sur-la-Sorgue peut également être considérée comme une polarité structurante du territoire au rayonnement intercommunal. Si le nombre d'équipements et de services est relativement moins important que sur Cavaillon, la gamme de services proposée est de niveau supérieur.

Trois polarités secondaires ou émergentes se démarquent également : le Thor, Robion et Coustellet. Ces centralités concentrent une offre et une gamme de services relativement conséquentes et variées. Ces communes ou centralité se positionnent en bourg centre et assurent un niveau de service intermédiaire pour les villages ruraux voisins. Ce niveau d'organisation permet globalement un fonctionnement de proximité pour répondre aux besoins quotidiens relatifs aux équipements et aux services.

Ce territoire ayant un caractère touristique reconnu, certaines communes ont développé des services tournés vers cette fonction (hôtellerie, restauration, magasin de souvenir,...). Il s'agit de Fontaine-de-Vaucluse, Lourmarin et de Gordes.

Enfin les autres communes sont des communes avec peu ou pas de services (services de proximité de type boulangerie, supérette,...). Il s'agit soit des communes « banlieue de Cavaillon » dont la population travaille principalement dans la ville centre et donc mobilise les services de Cavaillon (les Taillades) ou de communes du bassin d'emploi d'Aix en Provence et soit de communes plus rurales (les Beaumettes, Saumane-de-Vaucluse, Puget, Vaugines,...).



1.1.2 Des formes d'urbanisation traditionnellement « groupées »



Centre ancien de L'Isle-sur-la-Sorgue

Traditionnellement, les villes et les villages ont une forme dense et groupée.

Jusqu'à la seconde moitié du 20ème siècle, les extensions restent bien connectées aux noyaux anciens, et conservent une typologie dense, structurée et révélatrice du lieu

dans lesquelles elles s'inscrivent (relief ou plaine irriguée,...).

Leurs implantations se déclinent selon différentes typologies, en général associées aux reliefs ou aux cours d'eau :

- en périphérie des plaines, calés sur un relief : Cavaillon, adossée à la colline St-Jacques ; Cabrières-d'Avignon, les Beaumettes ou Lagnes, situées aux pieds du plateau de Vaucluse, les Taillades, Robion, Oppède-le-Vieux, Maubec, Mérindol, Lauris, Puyvert, Lourmarin, Puget ou Vaugines, implantés aux pieds du Petit Luberon;
- dans le relief : implantés sur la rupture de pente du plissement de Châteauneuf-de-Gadagne ou nichés dans les premiers contreforts du plateau de Vaucluse (Saumane-de-Vaucluse et Fontaine-de-Vaucluse, Gordes) ;

- dans la plaine, associés aux cours d'eau : les villes de l'Isle-sur-la-Sorgue et du Thor se situent dans la plaine et sont quant à elles liées aux bras de la Sorgue.
- dans la plaine, en situation de carrefour : quelques villages et des hameaux se développent au cœur de la plaine, sans se caler sur un relief ni être associés à un cours d'eau. Ces villages ou hameaux -« rues » se développent à partir d'un carrefour routier : Cheval-Blanc,...



Lagnes - Villes et villages aux formes traditionnellement denses et groupées

L'implantation et les formes urbaines anciennes sont peu consommatrices d'espaces et préservent au maximum les terres arables.

Toutefois, en dehors des villes et des villages, l'habitat est traditionnellement dispersé dans la plaine :

lié à l'activité agricole, l'habitation se situe sur le tènement, dans le bâtiment agricole ou accolé à celui-ci. Fermes ou belles bastides témoignent aujourd'hui de ce passé.

Les évolutions récentes, notamment depuis la seconde moitié du 20ème siècle, montrent une accélération du phénomène de dispersion de l'habitat déconnecté des centres anciens, sans que ces constructions soient liées à l'activité agricole. Les villes et les villages s'étendent désormais dans les plaines ou dans les reliefs, bouleversant le rapport entre l'espace urbanisé et les espaces ruraux ou naturels.

1.1.3 Des extensions récentes qui modifient les entrées de ville et les silhouettes urbaines

L'espace urbanisé autour de Cavaillon : les Taillades/Robion/Cheval-Blanc

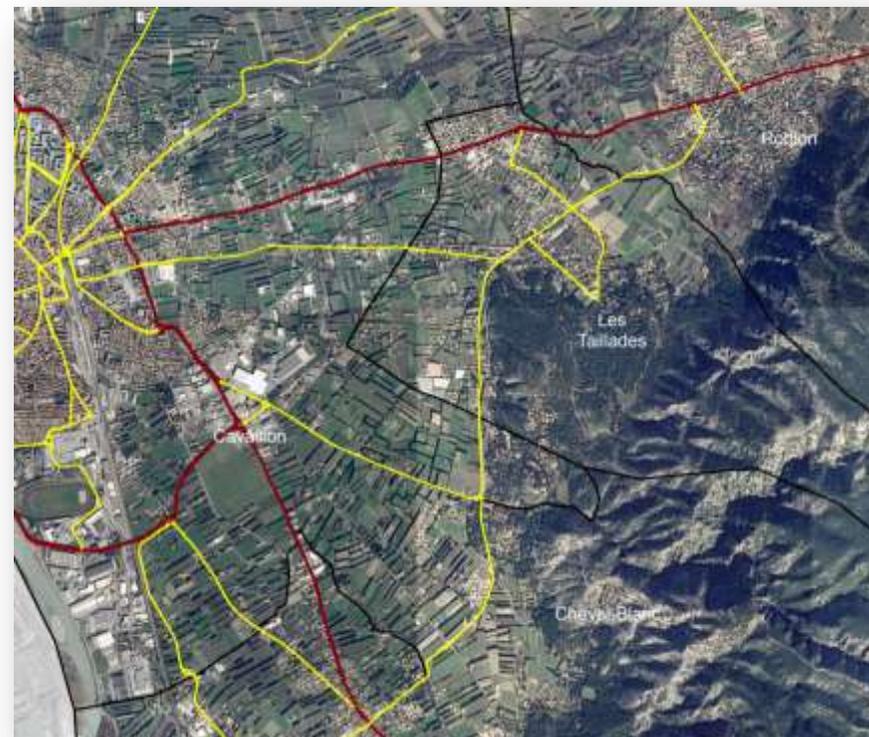
La croissance démographique se diffuse sur les communes périphériques des pôles urbains. Cette dynamique s'est traduite par :

- Un important mitage de la plaine dans un grand triangle Cavaillon/Cheval-Blanc/Taillades/Robion : un espace indéterminé se crée, qui n'est plus véritablement agricole, sans être de la ville.
- Une amorce de « continuum urbain » le long des principaux axes qui relient les communes de Cheval-Blanc, Les Taillades ou Robion à Cavaillon (RD2, RD143, RD 973) : ces infrastructures permettent de surcroît l'accès aux sites touristiques (Alpilles, Petit Luberon, PNR du Luberon et Pays d'Apt).
- Un « piquetage » des coteaux du Luberon (secteur de Vidauque, Lauris...).

Ces phénomènes, issus d'opérations réalisées « au coup par coup », ne génèrent pas une structure urbaine cohérente et affirmée.



Autour de Cheval-Blanc, le « mitage » de la plaine par les constructions isolées : un espace « indéterminé », ni ville ni campagne



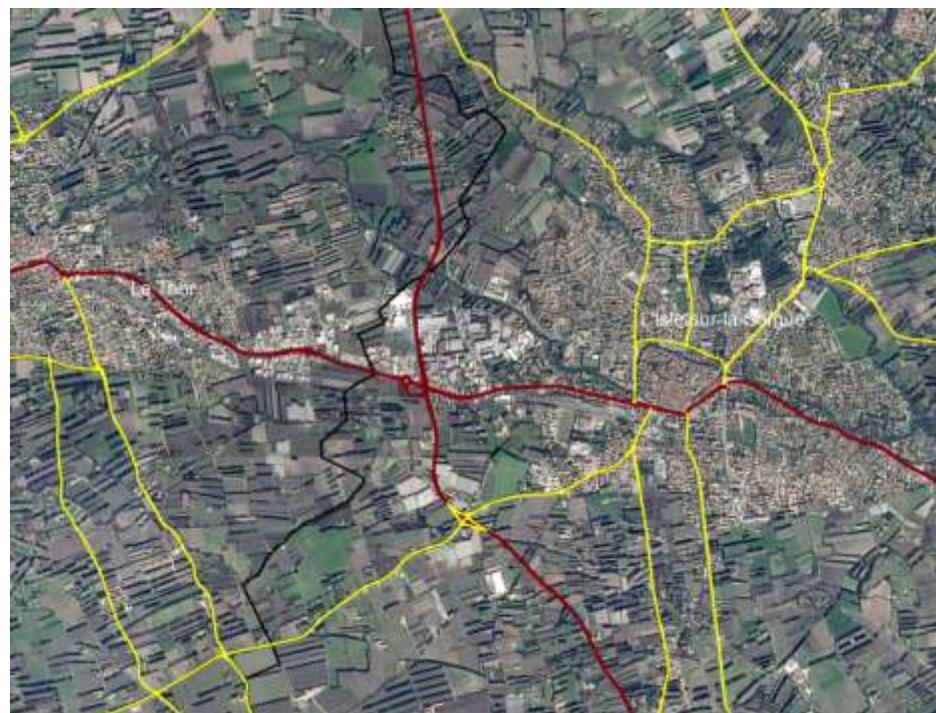
Étalement de l'urbanisation de Cavaillon à Taillades/Robion/Cheval-Blanc

Au contraire, ils offrent une image banalisante du territoire, gommant les spécificités des paysages. En outre, cette diffusion accroît les déplacements de voitures particulières et les problématiques qui y sont liées et rend difficilement viable la mise en place de transports en commun. Enfin, d'une manière générale, elle ne favorise pas une vie villageoise ou urbaine.

Une amorce de continuum entre l'Isle-sur-la-Sorgue / Le Thor

Le long de la RD901, les villes de l'Isle-sur-la-Sorgue et du Thor se sont développées dans la plaine, reliées au réseau des Sorgues. Les centres anciens sont denses et bien délimités, les dynamiques de construction qui se sont opérées depuis la seconde moitié du 20ème siècle ont généré une explosion de la tache urbaine autour des deux villes. Celles-ci tendent maintenant à se rejoindre. On observe :

- une amorce de « continuum urbain » le long de la RD901 entre Le Thor et L'Isle-sur-la-Sorgue, via des zones d'activités peu structurées : si désormais il paraît évident de considérer ces deux villes comme une seule agglomération, le risque est grand d'une perte de lisibilité et d'une banalisation des paysages le long de cet axe majeur, une image qui n'est pas à la hauteur de la qualité du patrimoine de ces villes et de leur environnement ;
- un développement urbain « en doigt de gant » orienté par le réseau hydrographique autour de l'Isle-sur-la-Sorgue : les rivières tendent à segmenter l'espace et créent des contraintes au développement de la ville. Les zones soumises au risque d'inondation sont fortement présentes, un PPRi a été prescrit ;
- une forte poussée de l'urbanisation résidentielle très peu dense vers le plateau de Vaucluse au niveau de l'Isle-sur-la-Sorgue et la colline de Thouzou au niveau du Thor. Cette tendance a été freinée ces dernières années ;
- une forte consommation des terres agricoles par l'urbanisation autour des villes et un accroissement des terres en friche à proximité des zones agglomérées.



Étalement de l'urbanisation autour de l'Isle-sur-la-Sorgue et liaison progressive entre les deux villes

Un habitat dispersé dans l'espace agricole

Traditionnellement les plaines agricoles étaient occupées par des constructions isolées à vocation agricole implantées sur le tènement. L'habitation était intégrée dans le corps de la ferme, des bastides ou des domaines viticoles.

Mais le phénomène s'est accéléré et il ne correspond plus aujourd'hui, ou que très rarement, à des besoins liés à l'activité agricole. On observe :

- un mitage progressif du territoire par de l'habitat et une occupation de plus en plus importante par des non agriculteurs,

risquant de mettre à mal le fonctionnement des exploitations et le devenir de l'agriculture (via le morcellement excessif des parcelles) ;

- création d'ensembles bâtis autour de carrefours routiers et à partir de hameaux ou de mas (Velorgues, petit palais, la Tour de Sabran, les Vians, le petit Coustellet, Coustellet,...), pouvant entraîner un risque d'étalement urbain non maîtrisé dans la plaine à partir de ces poches d'urbanisation ;
- constructions isolées dans la plaine agricole au sud de l'Isle-sur-la-Sorgue, à Puyvert ou Lauris : mitage important.



Constructions isolées dans la plaine agricole au sud de l'Isle-sur-la-Sorgue : mitage important



Du domaine viticole traditionnel à l'habitat dispersé de la plaine

Le cas particulier de Coustellet : un développement urbain au niveau du carrefour RD 900 / D2 dans la plaine du Coulon

Coustellet est situé au cœur de la vallée du Coulon-Calavon, au carrefour entre la RD900, permettant de relier Avignon à Apt, et la RD2, reliant Gordes à Cavaillon. Situé à cheval sur les communes de Cabrières-d'Avignon, Maubec et Robion, cette entité urbaine s'est développée à partir de l'ancienne gare et de la cave coopérative, afin de valoriser cette situation de carrefour en accueillant les activités, équipements et commerces nécessaires au développement des communes du bassin de Coulon. Cette implantation permet de mutualiser les équipements, tout en préservant les villages alentours d'un développement urbain non adapté à leurs caractéristiques paysagères.



Situé au cœur de la vallée du Coulon, au carrefour de la RD900 et de la RD2, l'entité urbaine de Coustellet mutualise les activités et équipements nécessaires aux villages alentours



Petites maisons de ville accueillant les commerces aux rez-de-chaussée et l'habitation du personnel à l'étage.

Les villages liés aux reliefs

Enfin, les villages aux formes originelles, denses et groupées, qui sont implantés aux pieds ou aux cœurs des reliefs, afin de préserver les terres arables des plaines, connaissent divers types d'évolutions depuis le milieu du 20^{ème} siècle, sous la poussée de l'urbanisation résidentielle. On distingue :

- Les villages situés aux pieds des reliefs, qui se « déversent » dans la plaine, sous forme d'habitat très peu dense : Les Taillades, Robion, Cabrières-d'Avignon, Lagnes, Les Beaumettes, Maubec, Mérindol, Lauris. La présence des boisements et la limitation de l'urbanisation en hauteur permettent toutefois de préserver l'image globale de ces villages.
- Les villages de coteaux qui se dispersent dans le relief : implantés à flanc de coteau, Puget, Châteauneuf-de-Gadagne se développent essentiellement dans les reliefs et les boisements, créant une vaste zone urbanisée.
- Les villages protégés dans les reliefs : Saumane-de-Vaucluse, Fontaine-de-Vaucluse et Gordes, calés dans le relief, connaissent un bouleversement plus limité de leur forme urbaine générale : le relief joue ici un rôle structurant. Si ces communes conservent un centre ancien relativement préservé, elles se sont généralement développées sur les secteurs de plaine à partir de hameaux.



Châteauneuf de Gadagne au développement essentiellement dans les reliefs et les boisements

1.1.4 L'accès aux services publics ou équipement d'intérêt collectif sur le territoire

Globalement le territoire du SCoT est bien couvert par l'ensemble des équipements et services publics.

Équipements liés à l'éducation (accueil de la petite enfance, maternelle, élémentaire, collèges, lycées, CFA, établissements agricoles)

Avec 8 collèges, 2 lycées polyvalents, 2 lycées d'enseignement professionnel (LEP) dont un agricole et 2 centres de formation pour adultes (CFA), l'accès aux établissements d'enseignement secondaire sur le territoire du SCoT est satisfaisant.

Les villes de Cavaillon et de l'Isle-sur-la-Sorgue regroupent l'essentiel des équipements et comptabilisent 1 527 élèves en collège et 1 975 élèves en lycée. Le SCoT est à ce niveau plus attractif qu'émissif : les collèges publics ont des aires de recrutement débordant largement de l'aire du SCoT. Seul le collège de Cadenet attire à l'extérieur du SCoT les élèves de Mérindol, Puget, Lauris, Lourmarin, Puyvert et Vaugines.

En revanche, les études supérieures se font en dehors du périmètre du SCoT, vers les pôles universitaires d'Aix Marseille, Avignon ou Montpellier.

Globalement, les autres équipements « garde d'enfant d'âge préscolaire » (crèches, accueil à la petite enfance tous mode de garde) et écoles primaires sont normalement représentés et accessibles sur le territoire du SCoT. À noter néanmoins que les systèmes de garde d'enfants d'âge préscolaire sont localisés dans les 8 communes les plus équipées (Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, le Thor, Châteauneuf-de-Gadagne, Cheval-Blanc, Robion, Gordes et Lauris) et qu'une commune, Beaumettes, n'a pas d'école maternelle ou élémentaire. Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse ont une école maternelle et élémentaire en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Tableau 1 : répartition des établissements scolaires par commune

Communes	Ecole élémentaire	Classe élémentaire de RPI dispersé	Collège	Lycée	CFA
Beaumettes	0	0	0	0	0
Cabrières-d'Avignon	2	0	1	0	0
Cavaillon	14	0	4	2	1
Châteauneuf-de-Gadagne	2	0	0	0	0
Cheval-Blanc	3	0	0	0	0
Fontaine-de-Vaucluse	0	1	0	0	0
Gordes	2	0	0	0	0
Lagnes	2	0	0	0	0
Lauris	2	0	0	0	0
Le Thor	6	0	1	0	0
L'Isle-sur-la-Sorgue	14	0	2	2	1
Lourmarin	1	0	0	0	0
Maubec	1	0	0	0	0
Mérindol	1	0	0	0	0
Oppède	1	0	0	0	0
Puget	1	0	0	0	0
Puyvert	1	0	0	0	0
Robion	2	0	0	0	0
Saumane-de-Vaucluse	0	1	0	0	0
Taillades	1	0	0	0	0
Vaugines	1	0	0	0	0
SCoT CCI	57	2	8	4	2

Certaines communes présentent des difficultés de maintien des effectifs dans les écoles du fait du vieillissement de la population. C'est le cas par exemple sur Vaugines, Lauris, Lourmarin...

Équipements sociaux et d'aide à l'emploi.

L'accès aux équipements publics sociaux (CCAS, CMS, CAF, CPAM, MSA) est équivalent ou supérieur (CAF) à la moyenne départementale.

Cavaillon accueille également un réseau de proximité du Pôle Emploi et 4 réseaux partenariaux Pôle Emploi sont présents sur le territoire du SCOT.

Équipements de santé

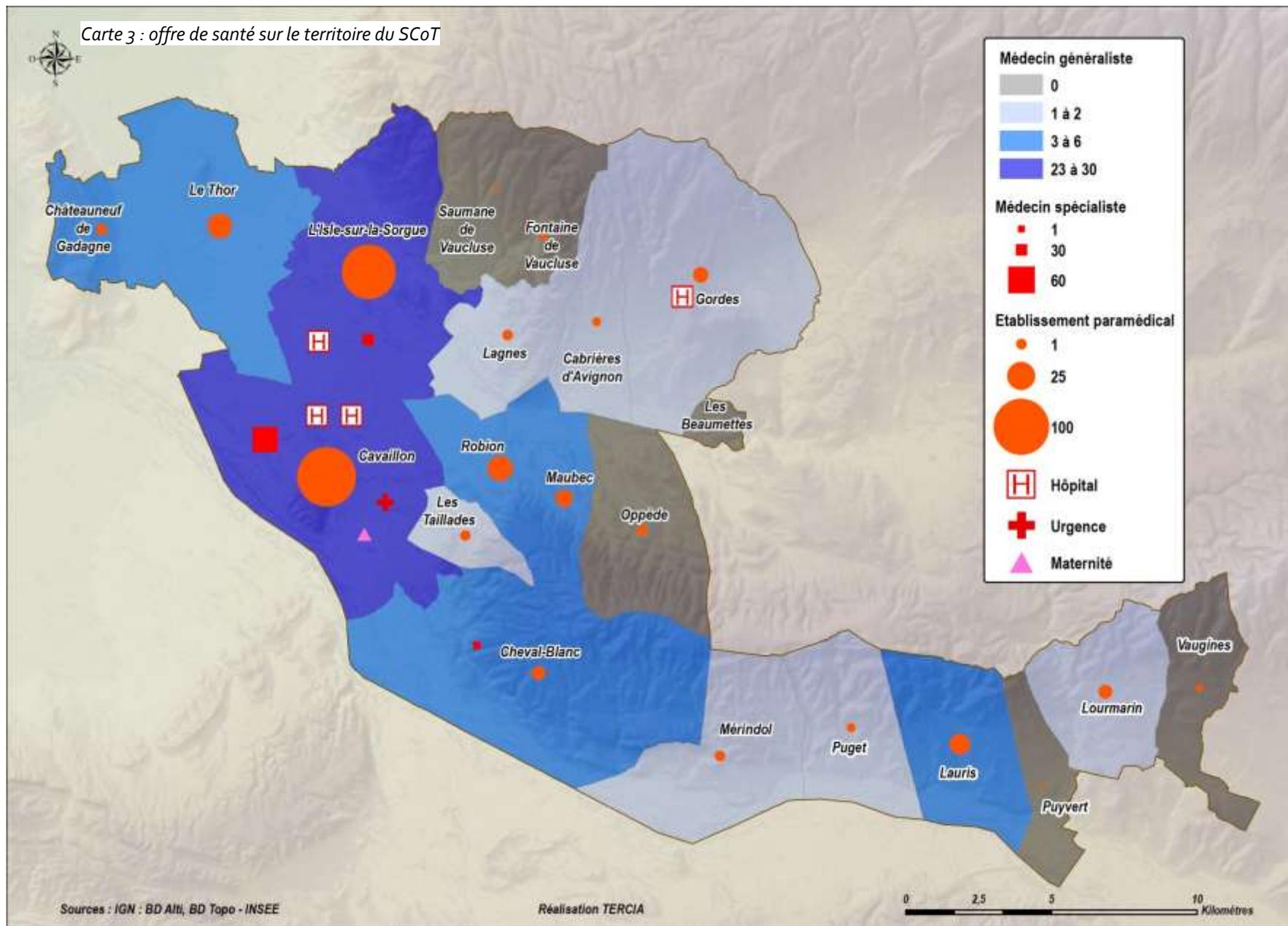
Le niveau de l'offre de santé semble convenablement dimensionné sur le territoire du SCoT, se situant dans la moyenne du département du Vaucluse, voire au-dessus : on compte en effet 1,08 médecin généraliste pour 1000 habitants sur le territoire du SCoT contre 1,06 sur le Vaucluse et 1,01 médecins spécialistes contre 0,85 sur le département. Les communes de Cavaillon et dans une moindre mesure de l'Isle-sur-la-Sorgue concentrent une proportion non négligeable de l'offre de santé ; les médecins spécialistes sont par exemple répartis uniquement sur ces deux communes.

Certaines communes, notamment au Sud du Luberon présentent des difficultés de maintien de services médicaux. Des projets de création de maisons médicales sont en cours comme sur Vaugines.

Les centres hospitaliers et services d'urgence sont également accessibles. Cavaillon constitue une polarité forte pour les équipements structurants de santé abritant notamment un centre d'urgence, une maternité et un établissement long séjour au sein du centre hospitalier intercommunal (Lauris) créée en 1986.

4 autres établissements hospitaliers court séjour sont à dénombrer sur le territoire du SCoT. Ils se situent sur les communes de Cavaillon, de l'Isle-sur-la-Sorgue, de Gordes et de Lauris.

Un projet de restructuration général de ces équipements de santé est en cours, qui permettra d'améliorer l'offre en matière de santé sur le territoire du SCoT.



Équipements culturels et sportifs

La commune de Cavaillon concentre la plupart des équipements culturels et sportifs structurants : 1 médiathèque et 3 bibliothèques, 2 cinémas ; le grenier à sons, le théâtre, l'espace des carrières aux Taillades ; un conservatoire de 700 élèves ; la halle du MIN pour accueillir les grandes manifestations locales et régionales ; MJC. La commune de Cavaillon abrite également des stades de plein air/athlétisme, 7 gymnases, des salles de combat,... Ils côtoient le vélodrome, la piste de bicross, l'hippodrome, les piscines couvertes ou ouvertes. La commune de l'Isle-sur-la-Sorgue se démarque également dans une moindre mesure avec le projet d'un cinéma et la présence d'un stade d'athlétisme, d'une piscine et de salles de sport en proportion non négligeable.

Néanmoins les équipements sportifs sont largement répartis sur le territoire. De nombreuses communes disposent d'au moins un stade et d'un court de tennis et d'une bibliothèque, voire d'une médiathèque pour ce qui concerne les équipements culturels.

En complément, de très nombreuses manifestations, animations, festivals, salons et foires marquent le territoire du SCoT durant la saison estivale. Notons à titre d'exemples le Corso Fleuri de l'Ascension, la semaine du rire, le melon en fête,... à Cavaillon, le festival éco-énergie de Mérindol, salons internationaux de décoration et antiquités, la fête de l'eau, Festival Auteur en Acte... à l'Isle sur la Sorgue.

Le territoire du SCoT comptabilise en outre de nombreuses associations sportives et culturelles, qui organisent des manifestations tout au long de l'année.

Un besoin d'équipements sportifs et de loisirs complémentaire se fait sentir, en particulier des équipements valorisant la proximité de l'eau. Un projet d'équipement valorisant une ancienne gravière sur la Durance est envisagé à cette fin sur la commune de Cheval-Blanc (base nautique « sans bruit » et de loisirs de la Bastide).

Offre commerciale

L'offre commerciale composée de 1 100 commerces de détail et de zones d'activité est répartie inégalement sur le territoire. (cf. partie économie territoriale).

Cavaillon constitue en effet le pôle commercial principal de par le nombre de commerces et la gamme de choix en grands commerces alimentaires et non alimentaires concentrés sur son territoire. L'Isle-sur-la-Sorgue est également relativement bien desservie en ce qui concerne les commerces, même s'ils sont en nombre relativement plus restreints que sur Cavaillon. Le Thor et Coustellet constituent également des centres de commerces alimentaires relativement bien dotés.

Une commune isolée, entre deux bassins: Mérindol

La Commune de Mérindol souffre d'un problème général d'accessibilité aux services publics du reste du territoire, et notamment de ceux de Cavaillon; du fait de sa situation géographiquement isolée, à la charnière entre deux bassins de vie. Éloignée également vis-à-vis de Pertuis, elle ne peut que faiblement s'appuyer sur les équipements du bassin de vie de Salon de Provence.

1.2 Planification locale et projets urbains

1.2.1 Une bonne couverture du territoire par les documents de planification

La majeure partie des communes du SCOT dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé ou en cours de révision.

5 communes sont toujours en procédure de révision de leur POS : Cabrières-d'Avignon, Cavaillon, Fontaine de Vaucluse, Gordes et Lauris.

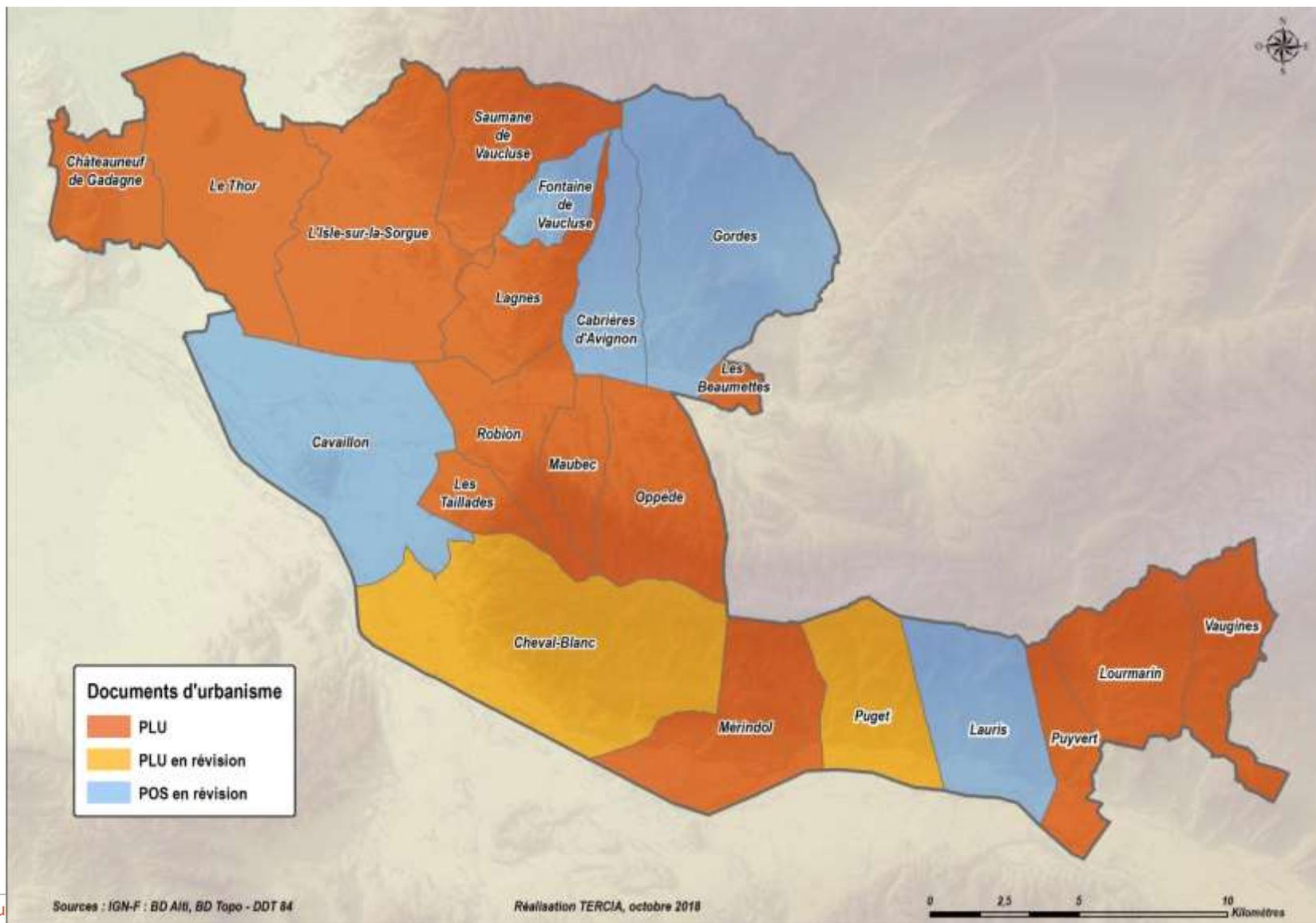
Conformément aux dispositions de la loi ALUR, ces POS sont caducs depuis le 27 mars 2017. Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique ainsi sur ces communes jusqu'à l'approbation de leur PLU.

Par ailleurs, deux communes ont mis en place une AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, anciennement ZPPAUP) : Oppède où l'AVAP a été approuvée et l'Isle sur la Sorgue où sa révision est en cours.

Tableau 2 : documents d'urbanisme et état d'avancement des révisions en cours (octobre 2018)

COMMUNE	DOCUMENT EN VIGUEUR	DATE APPROBATION OU DERNIERE REVISION	ELABORATION EN COURS
Cabrières-d'Avignon	POS	24/04/2018	Arrêt du PLU
Cavaillon	POS	13/03/2017	Arrêt du PLU
Châteauneuf-de-Gadagne	PLU	06/03/2017	PLU approuvé
Cheval-Blanc	PLU	15/05/2018	Arrêt du PLU
Fontaine-de-Vaucluse	POS	01/12/1981	Diagnostic PLU
Gordes	POS	03/10/2014	PADD
Lagnes	PLU	16/09/2016	PLU approuvé
Lauris	POS	18/03/2002	PADD
Le Thor	PLU	23/03/2017	PLU approuvé
Les Beaumettes	PLU	09/08/2018	PLU approuvé
Lourmarin	PLU	12/02/2018	PLU approuvé
Les Taillades	PLU	23/06/2018	PLU approuvé
L'Isle-sur-la-Sorgue	PLU	28/02/2017	PLU approuvé
Maubec	PLU	21/02/2013	PLU approuvé
Mérindol	PLU	22/03/2017	PLU approuvé
Oppède	PLU	23/03/2018	PLU approuvé
Puget	PLU	19/04/2018	Arrêt du PLU
Puyvert	PLU	20/12/2016	PLU approuvé
Robion	PLU	21/07/2017	PLU approuvé
Saumane-de-Vaucluse	PLU	25/03/2017	PLU approuvé
Vaugines	PLU	26/10/2017	PLU approuvé

Carte 4 : documents d'urbanisme et état d'avancement des révisions en cours (octobre 2018)



1.2.2 Des projets structurants

On recense sur les communes du territoire un certain nombre de projets structurants en lien avec le confortement des centralités, la mobilité et le développement économique ou touristique.

Les projets urbains de « centralité »

Les communes de Saumane-de-Vaucluse, Mérindol, Robion, Le Puget et la zone intercommunale de Coustellet ont des projets de consolidation ou de développement de centralités structurantes. Dans le cas de Robion, Mérindol, Le Puget ou Coustellet, il s'agit de conforter, voire de recomposer l'existant en intervenant sur les différents volets du projet urbain (circulation, équipements, espaces publics, logements). Dans le cas de Saumane-de-Vaucluse, il s'agit de recréer une centralité adaptée aux besoins et modes de vie des habitants. En effet, le centre historique est perché, difficilement accessible et sans possibilité de croissance.

Les projets urbains autour des gares

Une démarche de réinvestissement des quartiers autour des gares est en cours dans 4 communes du territoire : Cavaillon, Le Thor, l'Isle-sur-la-Sorgue, Châteauneuf-de-Gadagne. Ces opérations ont vocation à structurer un quartier autour de la gare TER en service afin d'améliorer à la fois son accessibilité et sa liaison avec le centre-ville pour une meilleure fréquentation. Il s'agit également de développer la multimodalité (bus, vélo, voiture) et de créer une mixité des fonctions en construisant des logements à proximité immédiate de la gare.

Les projets urbains à vocation économique

D'un point de vue de l'aménagement économique, 2 projets d'envergures notables sont à citer sur le territoire du SCoT :

- Le projet de zone au Sud de Cavaillon, prévu dans le SCoT et concerné par une démarche de labellisation au titre des Espaces stratégiques en mutation (ESMUT). Cette opération, actuellement située en zone rouge du PPRI de la Durance est conditionnée à la réalisation de la digue RCR (résistante à la crue de référence) qui permettra d'ouvrir le site à l'urbanisation. Les études de définition sont en cours afin d'en préciser les éléments de programme et le zonage précis dans le respect des critères de la « Doctrine Rhône » qui encadre l'élaboration des PPRI dans la région.
- L'Ecoparc du Thor sur la zone de Saint Joseph d'une superficie de 15 ha et prévu pour début 2018.

Les projets touristiques et patrimoniaux

L'Opération Grand Site sur le site de Fontaine-de-Vaucluse a été relancée en 2015. La labellisation est demandée pour la période 2016-2019. Le nouveau périmètre concerne cinq communes du SCoT : Fontaine-de-Vaucluse, Cabrières d'Avignon, Saumane-de-Vaucluse, l'Isle sur la Sorgue et Lagnes.

La Commune de Mérindol a lancé une réflexion pour développer la mise en valeur du patrimoine Vaudois autour d'un musée, d'un sentier d'interprétation, de la valorisation des ruines du vieux village,...

D'autres communes s'interrogent sur la mise en valeur de leur patrimoine bâti. C'est le cas du Thor qui présente un potentiel intéressant avec la mise en valeur de son beffroi et de son centre historique ou encore de l'Isle sur la Sorgue avec sa Tour d'Argent datant du Moyen Âge. Fontaine de Vaucluse et l'Isle sur la Sorgue sont également en cours de réflexion pour développer un projet de station touristique.

Les projets de protection des espaces agricoles

Les communes de Puyvert, Lauris, Lourmarin, Le Puget sont en réflexion pour la mise en place de ZAP, Zone Agricole Protégée sur certains de leurs espaces agricoles. Il s'agit soit des plaines de la Durance qui sont soumises à un morcellement très important, une rétention foncière et parfois une cabanisation soit d'espaces agricoles étant à proximité d'urbanisation risquant de subir à terme une pression foncière et un enrichissement.

1.3 Synthèse des enjeux liés à l'armature

Le territoire du SCoT de Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue est globalement bien couvert par les équipements et services de proximité tout comme de gamme supérieure (hôpital, spécialistes, lycée, grands équipements sportifs, conservatoire de musique, théâtre,...). L'aire de Cavaillon et de l'Isle-sur-la-Sorgue constitue un bassin de vie offrant une mixité des fonctions satisfaisantes (habitat, emplois, services, commerces, loisirs,...).

En complément, trois pôles se positionnent en pôles d'appui à ces deux villes centres : Le Thor, Robion et Coustellet. Ils assurent un niveau de services intermédiaires de proximité pour les communes voisines.

Les équipements du territoire sont ainsi variés et couvrent autant les niveaux de besoin dits supérieurs, avec des installations comme le centre d'urgence ou la maternité sur les grandes centralités, que des besoins quotidiens. Les services de proximité sont relativement bien répartis sur le territoire avec des équipements scolaires bien développés, des équipements sportifs et de loisirs de proximité (salle de sport, stade, bibliothèque,...) couvrant le territoire. Néanmoins, la commune de Mérindol semble aujourd'hui isolée avec un accès aux services limité.

Les communes sont porteuses de projets structurants qui permettront de consolider des polarités (conforter les centralités, développer les zones d'activité), de développer les déplacements multimodaux (pôles gare) et de dynamiser l'économie (parc d'activités économiques, tourisme,...).

Les principaux pôles urbains, bien qu'historiquement groupés et denses, se sont diffusés sur les plaines agricoles et sur les communes périphériques, créant parfois le long des axes principaux des continuums entre les communes. Cette diffusion est souvent à l'origine d'une banalisation des paysages et induit des difficultés de fonctionnement urbain : accroissement des déplacements en véhicule particulier, difficulté d'une

mise en place efficace de transport en commun, limitation de développement d'une vie urbaine structurée autour des centres de village.

Cette diffusion a également eu pour conséquence de miter progressivement les espaces agricoles, accentuant la pression foncière sur les exploitations agricoles environnantes.

Les villages liés au relief ont, dans une moindre mesure, été affectés par la poussée de l'urbanisation résidentielle et se sont développés sous une forme d'habitat très peu dense.

2. Dynamique sociodémographique

2.1 Démographie

2.1.1 Une structure démographique bipolaire

La population du SCoT de Cavaillon - Coustellet - l'Isle-sur-la-Sorgue est de 85 263 habitants en 2012, ce qui représente 15,6% de la population du département du Vaucluse.

L'essentiel de cette population est regroupé sur les communes de Cavaillon (25 289 habitants en 2012, soit 30% de la population du SCoT) et celle de l'Isle-sur-la-Sorgue (18 902 habitants en 2012, soit 22% de la population du SCoT).

La troisième commune la plus peuplée est celle du Thor, qui compte 8 416 habitants en 2012, soit près de 10% de la population totale du territoire du SCoT. Cheval-Blanc et Robion sont quant à elles les 4ème et 5ème communes les plus peuplées en 2012 avec respectivement 4 080 et 4 129 habitants.

Cette structure « bipolaire » du territoire est confirmée par l'analyse de la densité de population.

La commune de Cheval-Blanc participe au poids de la population du pôle de Cavaillon mais apparaît très faiblement dense, en raison de l'importante surface de son territoire communal.

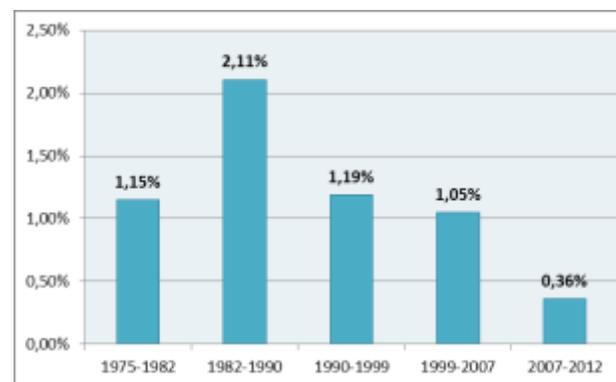
En outre, le territoire du SCoT est un territoire globalement densément peuplé, avec une moyenne de 178 habitants au km² en 2012, comparé à la moyenne départementale de 153 hab./km². Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue ayant des densités de population bien plus importantes avec respectivement 550 hab./km² et 424 hab./km².

2.1.2 Une croissance démographique irrégulière qui s'atténue sur la dernière période

La population globale du territoire du SCoT a connu une croissance importante depuis une cinquantaine d'années.

En 25 ans, entre 1982 et 2007, la population a augmenté de près de 44%. La période 1982-1990 est la période de plus forte croissance depuis les années 1960. Cette croissance s'est ralentie sur les deux dernières décennies : le taux de croissance annuel passant sur le territoire du SCoT de 2,11% entre 1982 et 1990 à 1,19% entre 1990 et 1999 puis à 1,05% entre 1999 et 2007. C'est entre 2007 et 2012 que la croissance est la plus faible avec un taux annuel avoisinant les 0,36%. Ce ralentissement de la croissance moyenne du territoire à la moyenne départementale (0,3%), contrairement à celles des dernières décennies où le territoire était plus dynamique de l'ensemble du département.

Figure 1 : évolution du taux de croissance annuel entre 1975 et 2012



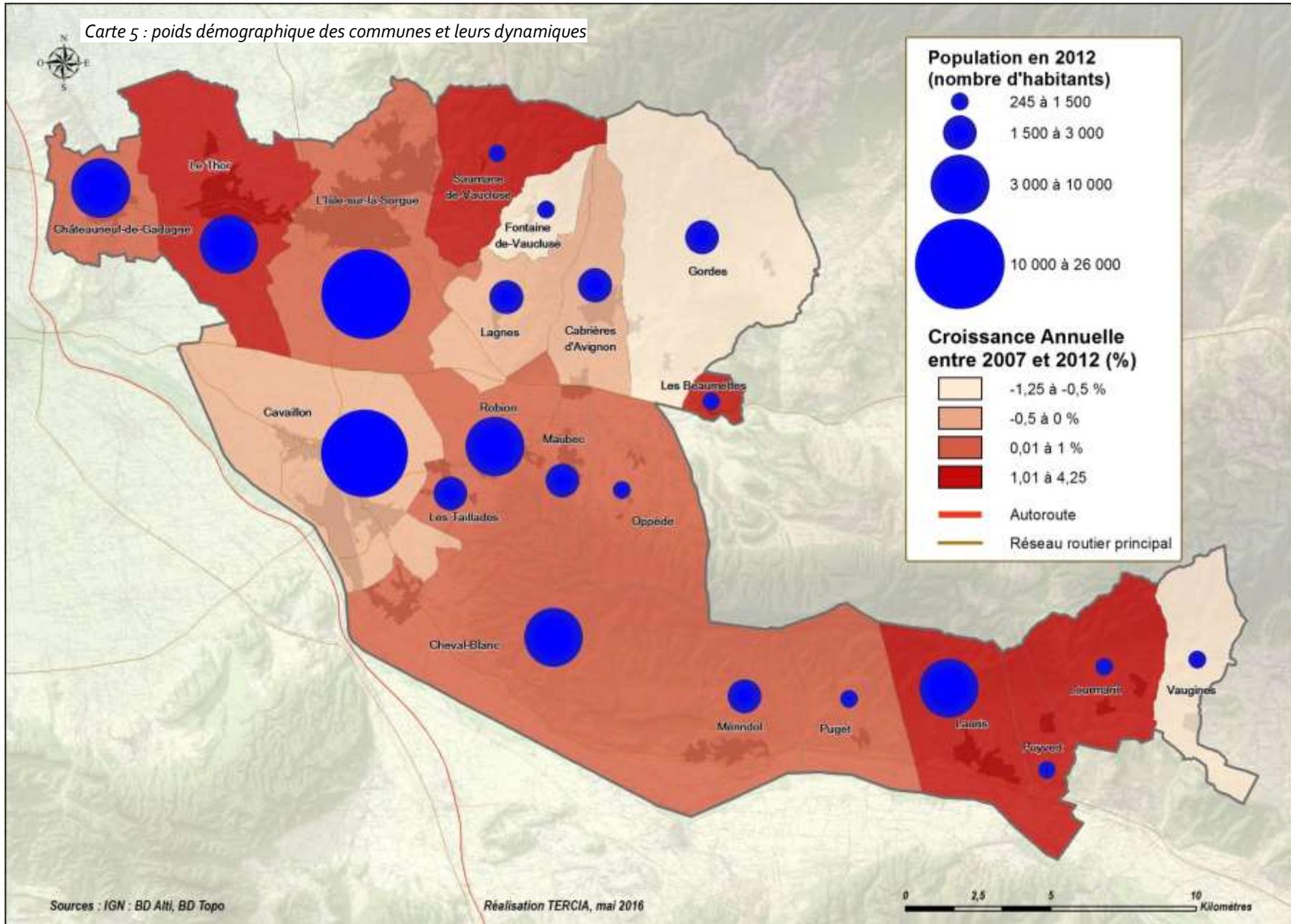


Tableau 3 : Population par commune 2007 et 2012

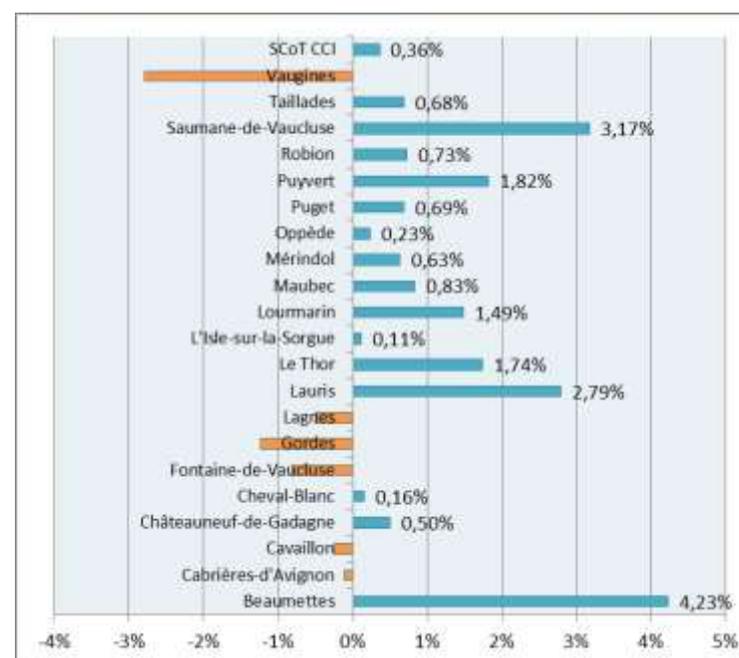
	Population en 2012	Population en 2007	Part de la population communale dans la population SCoT (% en 2012)
Beaumettes	245	199	0,29%
Cabrières-d'Avignon	1 734	1 744	2,03%
Cavaillon	25 289	25 596	29,66%
Châteauneuf-de-Gadagne	3 279	3 199	3,85%
Cheval-Blanc	4 080	4 048	4,79%
Fontaine-de-Vaucluse	653	681	0,77%
Gordes	2 001	2 130	2,35%
Lagnes	1 633	1 674	1,92%
Lauris	3 789	3 302	4,44%
Le Thor	8 416	7 722	9,87%
L'Isle-sur-la-Sorgue	18 902	18 799	22,17%
Lourmarin	1 088	1 011	1,28%
Maubec	1 867	1 791	2,19%
Mérindol	1 987	1 926	2,33%
Oppède	1 339	1 324	1,57%
Puget	681	658	0,80%
Puyvert	778	711	0,91%
Robion	4 129	3 982	4,84%
Saumane-de-Vaucluse	911	779	1,07%
Taillades	1 968	1 902	2,31%
Vaugines	494	569	0,58%
SCoT CCI	85 263	83 745	100,00%

2.1.3 Des rythmes démographiques différenciés

Le territoire recense environ 1517 habitants supplémentaires entre 2007 et 2012 mais cet accueil de population est inégalement réparti entre les communes ; certaines ont vu leur population décroître comme Cavaillon (-300 hab.), Gordes (-130 hab.), Vaugines (-75 hab.) pour les principales quand d'autres ont eu une croissance démographique soutenue Beaumettes (+46 hab.), Le Thor (+694 hab.), Saumane-de-Vaucluse (+132 hab.), Lauris (+487 hab.), Puyvert (+67 hab.).

D'autres communes participent à l'accroissement démographique bien que le rythme soit plus modéré. Il s'agit principalement de l'Isle-sur-la-Sorgue (+103 hab.), Robion (+147 hab.) et Maubec (+76 hab.).

Figure 2 : taux annuel de croissance par commune entre 2007 et 2012



Soldes migratoire et naturel

La perte de population de la commune de Cavaillon provient directement du solde migratoire négatif, avec une évolution annuelle moyenne de -0,9% entre 2007 et 2012, alors que son solde naturel est relativement haut, avec un taux annuel de 0,6% (moyenne départementale +0,4%). Cette perte de population se reporte sur les communes voisines : les Taillades, Cheval-Blanc ou Robion.

D'autres communes ont un solde migratoire négatif. Il s'agit des communes de Cabrières d'Avignon, de Fontaine-de-Vaucluse, de Gordes, de Lagnes et de Vaugines. A l'inverse, les communes de Beaumettes (+3,5%), le Thor (+1,7%), Saumane-de-Vaucluse (2,70%), Lauris (+3,3%) et Lourmarin (+1,8%) ont un solde migratoire très élevé. L'accueil de population coïncide avec la construction relativement soutenue sur ces communes.

Les communes d'Oppède (-0,4%), Lourmarin (-0,4%), Lauris (-0,5%) et Gordes (-1%) ont un solde naturel négatif important s'expliquant notamment par une population communale vieillissante et une part de retraités importante induisant un taux de natalité bas.

Tableau 4 : soldes migratoire et naturel par commune

Commune	Solde naturel annuel (%)	Solde migratoire annuel (%)	Évolution annuelle moyenne (%)
Beaumettes	0,8	3,5	4,2
Cabrières-d'Avignon	0,1	-0,3	-0,1
Cavaillon	0,6	-0,9	-0,2
Châteauneuf-de-Gadagne	0,0	0,5	0,5
Cheval-Blanc	-0,1	0,2	0,2
Fontaine-de-Vaucluse	-0,1	-0,7	-0,8
Gordes	-1,0	-0,3	-1,2

Commune	Solde naturel annuel (%)	Solde migratoire annuel (%)	Évolution annuelle moyenne (%)
Lagnes	0,2	-0,7	-0,5
Lauris	-0,5	3,3	2,8
Le Thor	0,2	1,6	1,7
L'Isle-sur-la-Sorgue	0,1	0,0	0,1
Lourmarin	-0,4	1,8	1,5
Maubec	0,2	0,6	0,8
Mérindol	0,1	0,5	0,6
Oppède	-0,4	0,7	0,2
Puget	0,1	0,6	0,7
Puyvert	0,5	1,4	1,8
Robion	-0,1	0,8	0,7
Saumane-de-Vaucluse	0,5	2,7	3,2
Taillades	0,1	0,6	0,7
Vaugines	0,2	-3,0	-2,8

Comparaison avec la période précédente

Contrairement à la période précédente, l'accueil de population n'est pas supporté par les pôles urbains principaux.

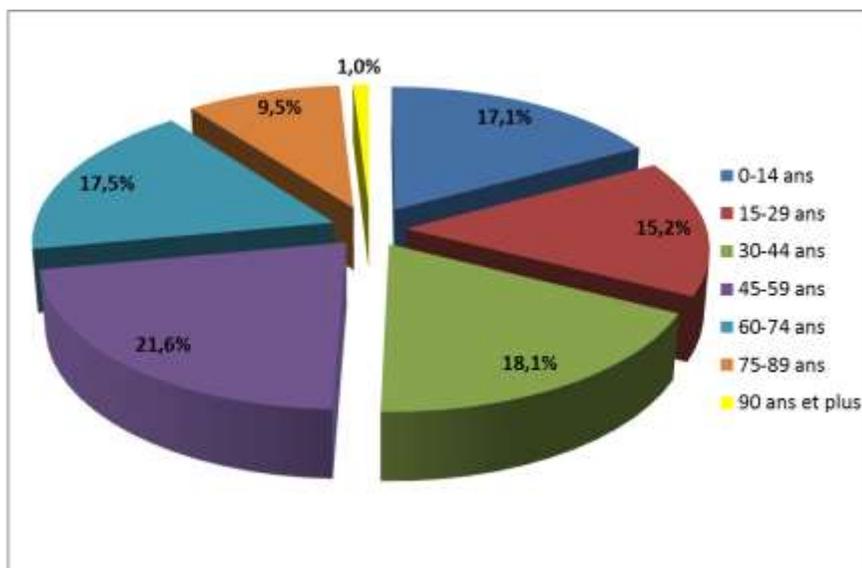
La plupart des communes ont subi un ralentissement de la dynamique démographique, à l'exception des communes des Beaumettes, Robion, Saumane-de-Vaucluse, Lauris et Lourmarin. Certaines communes connaissent une chute importante dans le taux de croissance avec des taux qui dépassaient +1,5% sur la période 1999 / 2007 pour descendre en dessous de +0,5%, voire perdre de la population.

2.2 Structure de la population

2.2.1 Une faible part de jeunes et une population vieillissante

La structure par âge de la population laisse apparaître une part largement prédominante des 30-60 ans avec 39,7% de la population se situant dans cette tranche d'âge, accompagnés d'enfants. Cette proportion rejoint celle du Vaucluse : 39%. Néanmoins la population est plus âgée que la moyenne départementale avec 27,9 % de personnes de plus de 60 ans contre 26 % dans le Vaucluse. Ce phénomène s'accroît puisque en 2007 les plus de 60 ans représentaient seulement 25 % de la population.

Figure 3 : répartition de la population par tranche d'âges en 2012



Deux phénomènes amènent des questions :

- La part des 20-30 ans est particulièrement faible et rassemble moins de 10% de la population totale (12% des 15-25 ans de 2007 sont absents de la tranche 20-30ans en 2012, soit 924 jeunes). Une analyse plus fine révèle que cette absence s'élève à 10% pour Cavaillon, 11% pour l'Isle-sur-la-Sorgue et que celles des autres communes sont au-delà de 17%. Cinq communes sont particulièrement touchées : Lourmarin (-48%), le Puget (-51%), Cheval-Blanc (-37%), Saumane-de-Vaucluse (-36%) et Gordes (-34%).

La difficulté d'implantation ou de maintien des jeunes sur le territoire, et en particulier dans les zones les moins urbaines, apparaît liée à l'éloignement des structures de formation post-bac d'une part, et aux difficultés à trouver un emploi pour des jeunes actifs plus ou moins qualifiés d'autre part. Les difficultés à se loger dues à une offre peu accessible accentuent le phénomène.

- La population est en moyenne un peu plus âgée que celle du Département et de la France. Le coefficient de vieillissement (nombre de personnes de plus de 60 ans rapporté au nombre de personnes de moins de 20 ans) est en forte croissance : il passe de 1,06 à 1,21, bien que ce rapport soit plus important encore à l'échelle du Vaucluse.

L'importance des 45-55 ans, comme celle des plus de 85 ans, s'accroît dans le temps. Les tranches d'âge les plus âgées se stabilisent sur le territoire, alors que les migrations s'intensifient, notamment dans ces tranches d'âge, en provenance surtout du nord de la France et de l'Europe depuis les années 1975.

Si la part des personnes âgées ne présente pas aujourd'hui de distorsion significative, les projections à plus long terme nécessitent de prendre en

compte la problématique de prise en charge du 3^e et 4^e âges¹ dans les politiques publiques futures.

La croissance de ces familles monoparentales est beaucoup plus importante sur le territoire que sur la région PACA.

2.2.2 Ménages et familles : des évolutions significatives

Un desserrement des ménages qui se poursuit

Le territoire du SCoT compte 37 356 ménages en 2012, soit en moyenne une taille des ménages de 2,3 habitants. Le desserrement des ménages augmente ; en 2007 un ménage comptait en moyenne 2,4 habitants.

Cette diminution de la taille des ménages est constatée sur l'ensemble des communes. Néanmoins, la taille des ménages varie selon les communes de 2,1 (l'Isle-sur-la-Sorgue, Fontaine-de-Vaucluse, Lourmarin) à 2,5 habitants (Le Thor, Saumane-de-Vaucluse, Cheval-Blanc), voire 2,6 sur la commune de Puyvert.

Une augmentation des familles monoparentales

32,4% des ménages sont des personnes seules et 65 % sont composés d'une famille avec ou sans enfant(s). Plus de 36% des ménages sont des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans. Près de 15,2% des familles sont des familles monoparentales (homme ou femme seuls avec enfant(s)), contre environ 40,6% de couples avec enfant(s).

Parmi les familles monoparentales, les femmes seules avec enfant(s) sont largement majoritaires. Il convient de noter que les familles monoparentales sont en progression constante. En 2007, 14,3% des familles étaient monoparentales, soit une augmentation de plus de 8,5% entre 2007 et 2012.

¹ La population française vieillissant, on parle désormais de 3^e et 4^e âges (voire de 5^e âge). Les 4^e âges sont les seniors qui ne sont pas dépendants mais plus suffisamment autonomes pour rester aisément chez eux.

2.3 Taux d'activités et formation

2.3.1 Des niveaux de formation et catégories socioprofessionnelles des habitants variant entre communes

Des niveaux de formation et catégories socioprofessionnelles des habitants variant entre communes. Les communes qui enregistrent le plus fort taux de non diplômés sont les communes de Cavaillon et du Thor (avec respectivement une part de la population de plus de 15 ans sans diplôme de 28,1% et 21,4%). La proportion de la population sans diplôme et des diplômés < BAC atteint sur Cavaillon 70,6%. Ces chiffres corroborent ceux de la structure par âge de la population. Les jeunes présents sur le territoire sont ceux qui ne peuvent à priori pas émigrer hors du SCoT pour se former. Ils ont ainsi des niveaux de formation (et de revenu) peu élevés. Ils concentrent enfin les difficultés à l'insertion dans la vie active.

À contrario, les communes de Beaumettes, Châteauneuf-de-Gadagne, Saumane-de-Vaucluse, Oppède, Cabrières d'Avignon, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines sont celles qui enregistrent le plus fort taux de diplômés (supérieur à 30%, quand la moyenne du territoire se situe autour de 22,9%, identique de la moyenne départementale, 22,9%).

De la même manière, la part des cadres est la plus importante sur les communes de Châteauneuf-de-Gadagne, Cabrières d'Avignon, Lagnes, le Thor, Taillades Puget et de Saumane-de-Vaucluse, et la part des ouvriers est la plus importante sur Cavaillon.

Néanmoins, on constate un changement de la structure de la population sur le territoire sur la période 2007-2012. En effet, la population est de plus en plus diplômée. La part de la population des plus de 15 ans non diplômés est en diminution (-3%) et parmi les diplômés, ceux qui disposent d'un diplôme de niveau supérieur sont en plus forte augmentation (+3%).

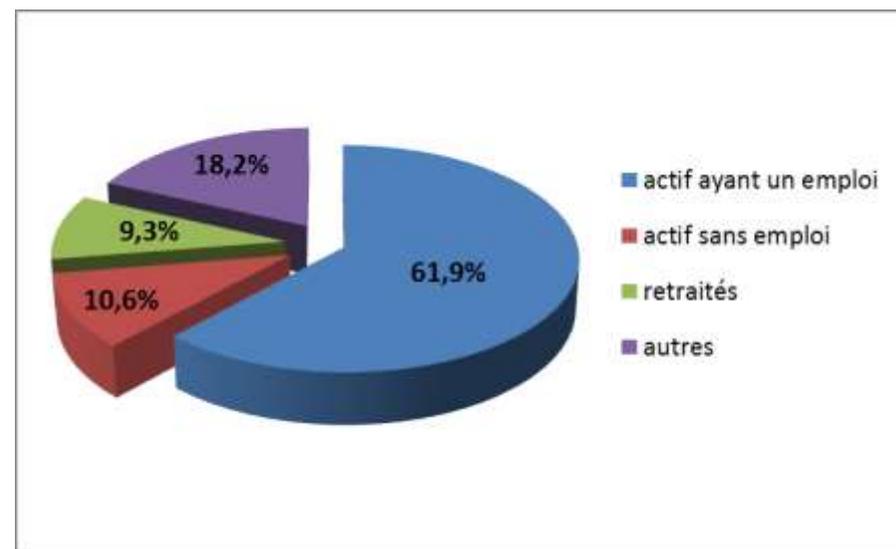
2.3.2 Activité et emploi de la population

Un taux d'activité en croissance

La proportion d'actifs dans la population des 16-64 ans sur le territoire est de 72,5% en 2012, alors qu'il est de 71,5% sur le département du Vaucluse. Les communes qui enregistrent les taux d'activités les plus importants sont les communes de Beaumettes, Cheval-Blanc, Lagnes, et Puyvert (plus de ¾ de la population des 16-64 ans est active).

Cette proportion est en croissance sur le territoire puisqu'il était en 2007 de 69,5%, soit une augmentation de 3%. Cette croissance est supérieure à celle enregistrée sur le département pour la même période.

Figure 4 : population active



Un chômage en nette augmentation

Les actifs ayant un emploi augmentent légèrement entre 2007 et 2012, passant de 60,6% à 61,9%. Au sens du recensement, le taux de chômage est de 14,6%. Il est inférieur à celui du département (15,8%) mais largement supérieur à la moyenne nationale.

Les évolutions récentes du chômage montrent une forte augmentation du nombre de chômeurs. Entre 2007 et 2012 le taux de chômage a augmenté de près de 20%. Compte tenu de la stabilité du nombre d'emplois (cf. partie 4 économie territoriale), ces chiffres induisent une tendance à la hausse du taux de chômage.

Les communes de Cavaillon (20%), l'Isle-sur-la-Sorgue (15,8%), Fontaine-de-Vaucluse (20,3%) et Puyvert (15,4%) enregistrent les taux de chômage les plus élevés, ce qui explique l'importance du taux de chômage sur le territoire. Les communes de la périphérie de Cavaillon, et notamment les communes de Cheval-Blanc (9,4%), les Taillades (9,9%), Lagnes (9,8%) ou Châteauneuf-de-Gadagne (7,6%) ; enregistrent les taux de chômage les plus faibles.

Ces chiffres sont à rapprocher de ceux de la structure par âge de la population, du niveau de formation et du niveau de revenu.

En effet, on observe que la part la plus importante de jeunes se localise sur Cavaillon. Ils sont moins formés que la moyenne et concentrent très immédiatement et localement les difficultés à l'insertion dans la vie active.

De manière générale, les jeunes (15-24 ans) souffrent d'un taux de chômage très sensiblement supérieur à la moyenne du territoire, à savoir 32,5% (26,2% à Cavaillon, 30,3% à l'Isle-sur-la-Sorgue). Ce taux connaît une forte hausse depuis 2007, de l'ordre de +32%, là encore bien supérieur à celle constatée dans l'ensemble de la population.

Des revenus globalement inférieurs à la moyenne départementale

Globalement, les revenus des ménages se situent légèrement en deçà de ceux du Vaucluse. Seules les communes de Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue et Fontaine-de-Vaucluse ont une médiane de revenu disponible inférieure à la moyenne départementale (18 007 €).

Les communes dont les revenus nets moyens des foyers fiscaux en 2012 par unité de consommation sont les plus importants sont les communes résidentielles de Gordes, Lagnes, Châteauneuf-de-Gadagne, Saumane-de-Vaucluse, Cabrières-d'Avignon, les Taillades et Puyvert (> 21 000 €).

En outre, pour les communes pour lesquelles la donnée est disponible, les revenus disponibles des ménages sont globalement constitués d'une part plus faible qu'au niveau départemental de retraites, au profit d'une proportion plus importante de revenus non-salariés (i.e. professions indépendantes) et de revenus patrimoniaux.

D'après une analyse réalisée par l'Agence d'Urbanisme sur les communes situées à moins de 35 km de l'aire Avignonnaise, les écarts de revenus sont très élevés entre les ménages les plus pauvres et les plus riches (rapport de 7,7). Cette forte disparité résulte d'un niveau particulièrement faible du seuil des bas revenus. Les jeunes ménages et les familles nombreuses sont davantage concernés par cette situation.

Les revenus des quinquagénaires sont à l'inverse les plus élevés. Les revenus des plus de 75 ans sont par ailleurs supérieurs à ceux de leurs homologues français.

Ce diagnostic reflète avant tout la situation de la population des pôles urbains du territoire qui reste marquée par une forte segmentation sociale. Autour de ces poches denses de citoyens plutôt modestes qui déclarent des revenus très disparates d'un ménage à l'autre, les communes rurales et périurbaines ont accueilli des familles plus aisées aux revenus plus homogènes.

2.4 Synthèse des enjeux démographiques

Le territoire du SCoT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, Isle-sur-la-Sorgue compte en 2012 85 263 habitants. Plus de la moitié de cette population est concentrée sur 2 communes : Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue. Même si le territoire continue de voir sa population augmenter, cette croissance s'est considérablement ralentie et atteint entre 2007 et 2012 un taux annuel de 0,36%, taux cachant de fortes disparités intercommunales.

Le territoire présente un vieillissement significatif de sa population : la proportion des plus de 60 ans est en constante augmentation quand la part de jeunes (20-30 ans) quittant le territoire croit lui aussi.

L'évolution de la composition des ménages est marquée principalement par une augmentation du nombre de familles monoparentales et par un phénomène de desserrement. Néanmoins, la taille des ménages est très variable selon les communes et passe de 2,6 habitants par ménage pour les communes où le solde migratoire induit un accueil de familles avec enfants à 2,1 dans les communes caractérisées par un vieillissement de la population et une proportion de retraités importante.

La population de ce territoire présente également de fortes disparités d'un point de vue du niveau de vie et de formation. De manière synthétique, les communes résidentielles autour de Cavaillon et du Sud du Luberon sont marquées par une population relativement aisée avec un niveau de formation et des catégories socio-professionnelles élevés. Ces mêmes communes ont des taux de chômage relativement bas comparés au reste du territoire. A l'inverse, Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue, polarités du territoire, ont des populations globalement moins formées avec des revenus inférieurs à la moyenne du territoire. Les populations jeunes (15-24 ans) sont particulièrement touchées par le chômage.

3. Logements

3.1 Parc de logements

3.1.1 Une croissance du parc de logements plus rapide que celle de la population

La croissance globale du parc de logements sur le territoire du SCoT est nettement supérieure à celle de la population (environ 1,81% de croissance démographique sur la période 2007-2012, contre 8,6% pour le parc de logement sur la même période). Ce phénomène se retrouve sur la plupart des communes (toutes sauf Fontaine-de-Vaucluse et Vaugines où le parc de logements connaît une stabilité).

Cette forte croissance est essentiellement due au développement des résidences secondaires ayant augmenté de 22%, d'une vacance croissante (+32%) et d'une évolution beaucoup plus modérée en proportion des résidences principales (+5%).

Pour rappel SCoT approuvé fixe comme objectif la construction de 525 résidences principales par an. En recentrant l'analyse uniquement sur ces résidences principales entre 2007 et 2012, on dénombre 1655 logements supplémentaires pour une augmentation de population de seulement 938 habitants. Néanmoins, les moteurs locaux des besoins en logements ne tiennent pas uniquement compte de la demande en nouveaux logements induite par l'arrivée de population nouvelle et de renouvellement du parc. Dans le chapitre sur la structure de la population, il est apparu que la taille des ménages diminue comme dans le reste de la France. Sur la période 2007-2012, ce phénomène de desserrement n'est pas neutre en matière de besoins supplémentaires en logements. Le besoin créé par ce

phénomène a absorbé une part des nouvelles résidences principales créées pendant cette même période.

Les six communes enregistrant une évolution supérieure à 10% de leur nombre de résidences principales sont les communes à la croissance la plus élevée sur le territoire : Les Beaumettes, Le Thor, Saumane-de-Vaucluse, Lauris, Lourmarin et Puyvert.

Certaines communes enregistrent une progression beaucoup plus marquée du parc de logements par rapport à la croissance de la population (L'Isle-sur-la-Sorgue, Saumane-de-Vaucluse, Cabrières d'Avignon, Oppède, Cavaillon et Gordes). Cette situation s'explique en partie par deux phénomènes :

- le besoin de « desserrement » de la population à proximité des pôles urbains d'Avignon, de Cavaillon et de l'Isle-sur-la-Sorgue. Il semblerait que ce phénomène s'étale d'autant plus loin. Il conforte également l'attractivité du territoire pour la vie à l'année.
- la dynamique de création de résidences secondaires notamment à Cavaillon (+60%), L'Isle-sur-la-Sorgue (+49.1%), Châteauneuf-de-Gadagne (+107,9%) et Saumane-de-Vaucluse (+128.7%). Beaumettes, Mérindol, Puyvert et Vaugines se distinguent puisque le nombre de résidences secondaires présentes sur leur commune diminue légèrement.

Tableau 5 : évolution du parc de logements par commune entre 2007 et 2012

Communes	Logements 2012	Evolution logt 07/12	Evolution RP 07/12	Evolution RS 07/12	Evolution pop 07/12
Beaumettes	138	15,7%	18,5%	-2,6%	23,0%
Cabrières-d'Avignon	1046	10,8%	5,0%	23,1%	-0,6%
Cavaillon	12933	6,4%	2,2%	60,0%	-1,2%
Châteauneuf-de-Gadagne	1495	7,4%	5,7%	107,9%	2,5%
Cheval-Blanc	1825	6,0%	4,9%	25,7%	0,8%
Fontaine-de-Vaucluse	400	0,0%	-2,1%	8,2%	-4,0%
Gordes	1853	3,5%	-3,4%	8,5%	-6,0%
Lagnes	890	8,1%	3,3%	25,6%	-2,4%
Lauris	1989	11,4%	11,9%	12,2%	14,7%
Le Thor	3725	13,5%	13,3%	2,5%	9,0%
L'Isle-sur-la-Sorgue	10349	9,4%	5,5%	49,1%	0,5%
Lourmarin	925	9,2%	12,1%	2,0%	7,7%
Maubec	941	8,9%	9,2%	2,7%	4,2%
Mérindol	1076	4,8%	6,3%	-3,0%	3,2%
Oppède	872	8,3%	5,3%	12,7%	1,2%
Puget	404	4,2%	5,4%	2,5%	3,5%
Puyvert	424	9,3%	11,3%	-5,7%	9,4%
Robion	1976	9,2%	8,0%	19,6%	3,7%
Saumane-de-Vaucluse	726	49,8%	14,0%	128,7%	16,9%
Taillades	927	7,2%	6,6%	15,2%	3,5%
Vaugines	357	0,1%	-2,2%	-8,7%	-13,2%
SCoT CCI	45273	8,6%	5,4%	22,1%	1,8%

3.1.2 Une part de résidences principales importante

Le territoire du SCoT est un territoire essentiellement « vécu à l'année », mais la part des résidences secondaires augmente : le parc de résidences principales est de 82,5% en 2012 contre près de 85% en 2007. Le territoire compte une des plus fortes présences de résidences secondaires du département (source PDH Vaucluse), contribuant ainsi à l'attractivité résidentielle et à la tension du marché.

La part des résidences principales croît sur la période 2007-2012 (+5,4%), mais cette croissance est inférieure à celle des résidences secondaires (+22,1%). Néanmoins, en valeur absolue, la croissance des résidences principales est plus de deux fois plus importante. À titre de comparaison, l'augmentation des résidences principales sur le département du Vaucluse est de +4% et de +8,8% pour les résidences secondaires.

Les communes situées en bordure Est du territoire enregistrent les plus importantes parts de résidences secondaires du territoire (Gordes, Saumane, Cabrières-d'Avignon, Oppède, Puget, Lourmarin et Vaugines). Il s'agit des communes les plus éloignées des pôles urbains et situées dans les secteurs les plus attractifs d'un point de vue paysager et touristique.

3.1.3 Une part de logements vacants relativement faible

Le nombre de logements vacants sur le territoire est en forte progression (+32,2%) sur le territoire entre 2007 et 2012, ce qui rejoint la tendance observée à l'échelle départementale (+35%). Toutefois, la part de logements vacants par rapport au parc de logements total reste plus faible (7,7%) que celle du département (9,5%).

Sur le territoire du SCoT, les taux de vacance sont contrastés d'une commune à l'autre. La commune de Cavaillon enregistre la plus forte part de logements vacants (10,9%) en 2012, Gordes, Fontaine-de-Vaucluse, et Lourmarin étant également fortement impactées (respectivement 8,9%,

8,5% et 9%). A l'inverse, Saumane-de-Vaucluse (2,4%), Puget (3%) et Mérindol (3,8%) enregistrent le plus faible taux de vacance.

À noter de surcroît la diminution en valeur absolue du nombre de logements vacants sur Châteauneuf-de-Gadagne et Puget entre 2007 et 2012.

Une partie de cette vacance peut s'expliquer par la vétusté d'une partie du parc ainsi que par son inadaptation à la demande actuelle des populations en termes de confort et de modes de vie (surface de vie, possibilité de stationner sa voiture,...). De manière générale, les centres anciens semblent particulièrement concernés. Les données manquent pour préciser cette explication, mais sur le territoire du SCoT excluant Gordes et les cinq communes du sud-est, on comptait en 2007 environ 2500 résidences principales dans le parc de résidences potentiellement indigne. Cela représentait 8%, contre 12% en moyenne dans le Vaucluse toutefois.

La commune de Cavaillon est également particulièrement impactée par cette problématique, comme semble l'illustrer son fort taux de vacance. De fait, la vétusté concerne tant certaines zones résidentielles, comme la résidence du Dr Ayme ou les ensembles de la Clède et Plein-Ciel, que le centre-ville historique. Dans ce dernier, on assiste de fait à un départ progressif des classes moyennes et dès lors à une paupérisation progressive de la population et de son habitat. Certains logements sont ainsi vétustes (humidité, circuits électriques et plomberie anciens, termites...) et un certain nombre d'équipements n'ont pas été mis aux normes (non-raccordement au réseau des égouts et défaut d'entretien des fosses septiques). Outre une dégradation des conditions de vie, ces difficultés entraînent d'autres problématiques comme la précarité énergétique (logements aux mauvaises performances thermiques, difficiles à chauffer et occasionnant des factures élevées pour des populations modestes). Depuis 1989, Cavaillon a bénéficié de dispositifs successifs au titre de la Politique de la Ville, avec des opérations de rénovation et réhabilitation associées : Contrat PACT Politique Urbaine, Convention Politique de la Ville, Contrat urbain de cohésion sociale,... Un projet de

renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU a été préfiguré en septembre 2016 et concerne les quartiers de la Condamine I et III, Saint-Martin et la résidence Dr Ayme.

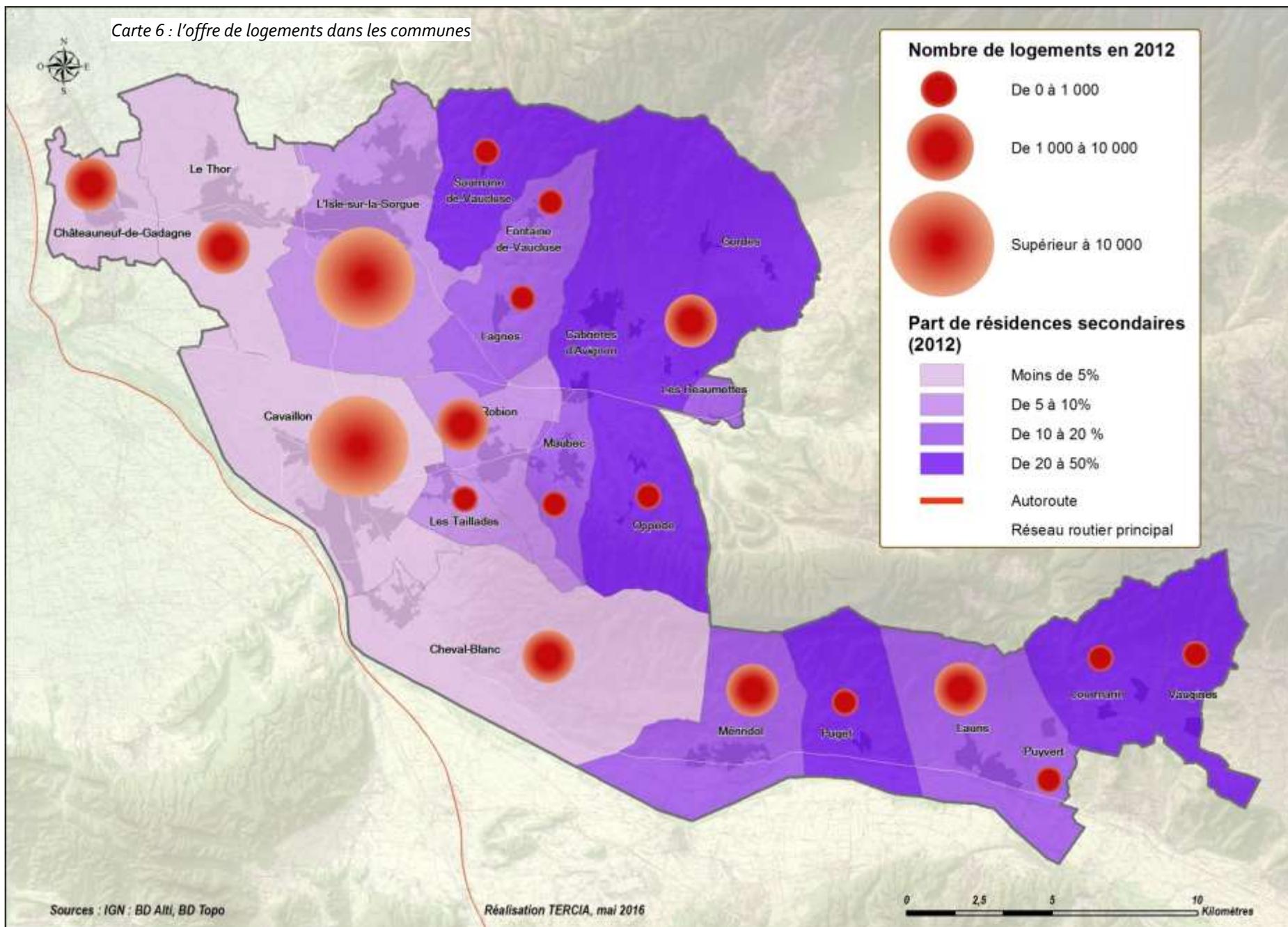


Tableau 6 : part des résidences principales et secondaires par commune en 2012

Communes	Logements en 2012	Part RP	Part RS	Part vacant
Beaumettes	138	78,1%	14,6%	7,3%
Cabrières-d'Avignon	1046	73,6%	20,4%	6,0%
Cavaillon	12933	87,1%	2,0%	10,9%
Châteauneuf-de-Gadagne	1495	90,6%	4,3%	5,2%
Cheval-Blanc	1825	89,4%	4,8%	5,8%
Fontaine-de-Vaucluse	400	78,0%	13,5%	8,5%
Gordes	1853	49,1%	42,0%	8,9%
Lagnes	890	81,8%	11,6%	6,6%
Lauris	1989	78,0%	14,5%	7,4%
Le Thor	3725	90,9%	3,9%	5,1%
L'Isle-sur-la-Sorgue	10349	85,6%	7,6%	6,8%
Lourmarin	925	57,0%	34,0%	9,0%
Maubec	941	82,1%	12,3%	5,5%
Mérindol	1076	79,0%	17,2%	3,8%
Oppède	872	68,3%	25,3%	6,4%
Puget	404	73,8%	23,2%	3,0%
Puyvert	424	71,9%	19,8%	8,3%
Robion	1976	86,3%	7,1%	6,7%
Saumane-de-Vaucluse	726	50,9%	47,0%	2,1%
Taillades	927	89,1%	5,7%	5,2%
Vaugines	357	63,9%	28,1%	8,0%
SCoT CCI	45273	82,5%	8,7%	7,7%

3.2 Occupants des résidences principales

3.2.1 Une large majorité de logements en accession à la propriété

En moyenne sur le territoire, environ 58% des logements sont des logements en accession à la propriété et environ 38% sont locataires.

En dehors des communes de Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue et Fontaine-de-Vaucluse, cette proportion moyenne passe à plus de 60% de propriétaires. Les communes de Cavaillon et de l'Isle-sur-la-Sorgue concentrent à elles seules 68 % du parc de logements en locatif du SCoT.

La part de logements en accession à la propriété atteint des proportions supérieures à 75% sur les communes de Châteauneuf-de-Gadagne, Puget, Puyvert, Saumane-de-Vaucluse et Taillades.

Cette tendance trouve son origine dans la typologie de l'offre en logements, principalement tournée vers les logements individuels de grandes tailles : hormis Cavaillon, les communes comptent plus de logements individuels que de logements collectifs.

3.2.2 Une part des maisons prépondérante dans le parc de logements

En moyenne sur le territoire la proportion de résidences principales de type maison atteint 70% en 2012 contre 64,4% sur le département du Vaucluse. Cette proportion s'est légèrement atténuée puisqu'elle était de 71% en 2007 sur le périmètre du SCoT. De manière plus précise, seule la commune de Cavaillon à une proportion d'appartements supérieure à 50% (52,3%) et l'ensemble des autres communes (hors L'Isle sur la Sorgue et Fontaine de Vaucluse) ont plus de 80 % de leur parc résidentiel de type

maison, ce taux atteignant, voire dépassant, les 90 % sur Gordes, Saumane-de-Vaucluse, Taillades, Puget et Puyvert.

3.2.3 Des résidences principales de grandes tailles

La répartition entre les différentes catégories de surfaces de logement prolonge les caractéristiques antérieures : déficit important de petits logements. Seuls 2,5 % des résidences principales sont de Type 1 et 32,5 % de Type 2 ou 3.

Ces proportions sont très hétérogènes selon les communes : le taux de T1 frôle le zéro sur les communes de Taillades, Puget, Robion et Lagnes et est supérieur à 3 % sur Cavaillon (3,1%), L'Isle-sur-la-Sorgue (3,9%) et Vaugines (4,9%). Pour la moitié des communes du territoire, les logements de type T4 ou plus composent plus des ¾ des résidences principales.

Cette composition évolue progressivement. On note entre 2007 et 2012 une légère augmentation du nombre de petits logements. Cette évolution suit la tendance constatée de réduction continue du taux d'occupation des logements. Il est estimé aujourd'hui à environ 2,3 habitants par logement (moyenne du territoire) contre 2,4 en 2007.

3.2.4 Un ralentissement des constructions (2011-2014)

Le diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) montre une construction neuve inégalement répartie entre les territoires.

Selon la source SITADEL, il existe un fort développement sur les polarités secondaires du Thor (582 constructions entre 2007 et 2013) et de Robion (273) et sur les polarités principales de Cavaillon (655) et de l'Isle-sur-la-Sorgue (525).

Sur les constructions 2007-2013, l'habitat individuel prédomine avec 62% des logements construits. Néanmoins, dans l'habitat individuel, l'habitat groupé représente près de la moitié des constructions commencées entre

2007 et 2013. En effet, jusqu'en 2009, la part de l'individuel pur était prépondérante sur l'individuel groupé et cette tendance s'est inversée dès 2010.

Tableau 7 : constructions entre 2007 et 2013 et typologie

Communes	Nombre de logements	part individuel	dont individuel pur	part collectif
Beaumettes	7	100,0%	85,7%	0,0%
Cabrières-d'Avignon	74	81,1%	56,8%	13,5%
Cavaillon	655	28,2%	9,9%	49,3%
Châteauneuf-de-Gadagne	167	67,1%	48,5%	5,4%
Cheval-Blanc	175	81,1%	52,0%	5,1%
Fontaine-de-Vaucluse	6	100,0%	66,7%	0,0%
Gordes	85	48,2%	40,0%	51,8%
L'Isle-sur-la-Sorgue	525	52,0%	24,0%	47,8%
Lagnes	27	100,0%	100,0%	0,0%
Lauris	135	92,6%	70,4%	7,4%
Le Thor	582	69,8%	29,9%	29,9%
Lourmarin	26	46,2%	46,2%	53,8%
Maubec	147	75,5%	41,5%	23,1%
Mérindol	74	97,3%	74,3%	2,7%
Oppède	85	54,1%	31,8%	45,9%
Puget	2	100,0%	100,0%	0,0%
Puyvert	25	92,0%	92,0%	8,0%
Robion	273	75,1%	22,3%	24,5%
Saumane-de-Vaucluse	64	95,3%	87,5%	4,7%
Taillades	81	92,6%	43,2%	7,4%
Vaugines	25	100,0%	60,0%	0,0%
SCoT CCI	3240	62,2%	33,7%	30,8%

La typologie du logement varie selon les communes. Les communes résidentielles de Lagnes, Beaumettes, Fontaine de Vaucluse, Puget et Vaugines affichent 100% de leurs constructions en individuel (alliant

parfois individuel pur et individuel groupé). A l'inverse, les communes de Cavaillon, de l'Isle sur la Sorgue, d'Oppède, de Lourmarin et de Gordes ont une proportion de constructions en collectif supérieure à 45%.

3.2.5 Un marché immobilier plutôt orienté à la baisse

Selon une étude réalisée en avril 2015 issue de statistiques de Notaires, l'immobilier sur le département du Vaucluse se maintient en volume mais les prix de vente sont à la baisse.

La baisse des prix est notamment constatée sur les appartements neufs qui s'adressent pour l'essentiel aux investisseurs (en recul compte tenu de la conjoncture économique).

A l'inverse, les prix pour les maisons anciennes et les terrains à bâtir se maintiennent. Il s'agit souvent de primo-accédants et des petits budgets.

Les prix de vente sur le territoire du SCoT varient selon la localisation. Les communes autour de Cavaillon sont globalement plus accessibles que les communes du Nord (Châteauneuf-de-Gadagne, Le Thor ou l'Isle-sur-la-Sorgue). Enfin, les communes situées à l'Ouest, petits villages situés dans le PNR du Luberon ou à proximité immédiate ont des prix au m² beaucoup plus importants. Gordes et les Beaumettes ne sont pas représentées sur la carte suivante mais l'estimation des prix de vente les situe dans la fourchette haute.

A noter également que pour les villes principales (Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue et Le Thor) les analyses montrent des différences notables entre les quartiers.

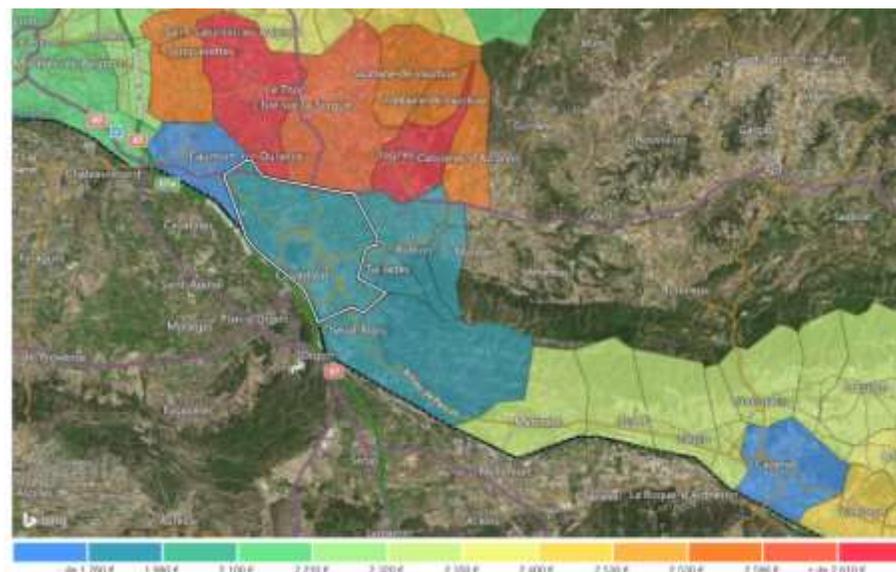
Sur Cavaillon, les quartiers périphériques Est sont plus prisés alors que les faubourgs paraissent plus délaissés.

Sur l'Isle-sur-la-Sorgue, le secteur de Vélorgues, secteur rural est clairement le quartier où les prix pratiqués sont les plus élevés alors que la

zone Nord-Ouest est quant à elle la zone où les prix au m² sont les plus bas.

Sur le Thor, on retrouve la même disposition que sur l'Isle sur la Sorgue, la zone localisée dans la plaine agricole Sud est plus cher que celle localisée au Nord. À noter également que le centre ancien est côté.

Figure 5 : Estimation des prix de vente sur le territoire du SCoT (Source laCoteImmo.com au 1^{er} Mai 2016)



3.2.6 Un manque de logements locatifs et sociaux, et une répartition inégale de ces logements sur le territoire

Tableau 8 : répartition par commune des logements locatifs sociaux et évolution 2011-2014

	Nb 2011	LLS 2014	Nb 2014	LLS	Évolution LLS 2011-2014	%collectif 2014	%individuel 2014
Cabrières-d'Avignon	20		28		40,00%	28,60%	71,40%
Cavaillon	2377		2374		-0,10%	94,50%	5,50%
Châteauneuf-de-Gadagne	16		16		0,00%	100,00%	0,00%
Cheval-Blanc	10		10		0,00%	0,00%	100,00%
Fontaine-de-Vaucluse	74		69		-6,80%	85,50%	14,50%
Lauris	21		37		76,19%	21,62%	78,38%
Le Thor	199		199		0,00%	63,30%	36,70%
L'Isle-sur-la-Sorgue	1107		1115		0,70%	84,20%	15,80%
Lourmarin	14		14		0,00%	92,86%	7,14%
Maubec	9		9		0,00%	0,00%	100,00%
Mérindol	18		18		0,00%	100,00%	0,00%
Oppède	0		9			33,30%	66,70%
Robion	91		91		0,00%	18,70%	81,30%
Saumane-de-Vaucluse	3		3		0,00%	100,00%	0,00%
TOTAL	3959		3992		0,83%	87,10%	12,90%

Source RPLS 2014 – communes ayant des LLS

NB : l'analyse comparative 2007-2014 n'est pas disponible. Les données collectées ont été modifiées depuis 2011, les années 2007 et 2014 ne sont donc pas comparables.

Parmi les logements locatifs, le nombre d'Habitations à Loyer Modéré (HLM) est globalement faible (11,1% du parc de résidences principales), mais il est surtout inégalement réparti sur le territoire.

En dehors des villes de Fontaine-de-Vaucluse et de Cavaillon, dont respectivement 21,4% et 19,3% des résidences principales sont du logement locatif HLM, et dans une moindre mesure, l'Isle-sur-la-Sorgue (13,9%), le nombre de logements locatifs est très faible sur les autres communes du territoire, voire nul (source INSEE 2012).

En 2014, 15 des 21 communes du territoire ont des logements sociaux identifiés au RPLS. Plus de 60% des logements sociaux sont concentrés sur Cavaillon et 27 % sur l'Isle-sur-la-Sorgue (source RPLS 2014). Ces logements sociaux sont principalement des habitats collectifs (pour 87% d'entre eux). Néanmoins, les logements sociaux sur les communes de taille modérée sont plutôt de type individuel (Robion, Oppède, Cabrières d'Avignon et Lauris). Le taux de vacance des logements sociaux est relativement faible comparé au taux global sur le territoire (1,4%) et est en baisse depuis 2011 (il était de 2,5%). De même le taux de rotation est en diminution, il passe de 9,3% à 8,7% entre 2011 et 2014.

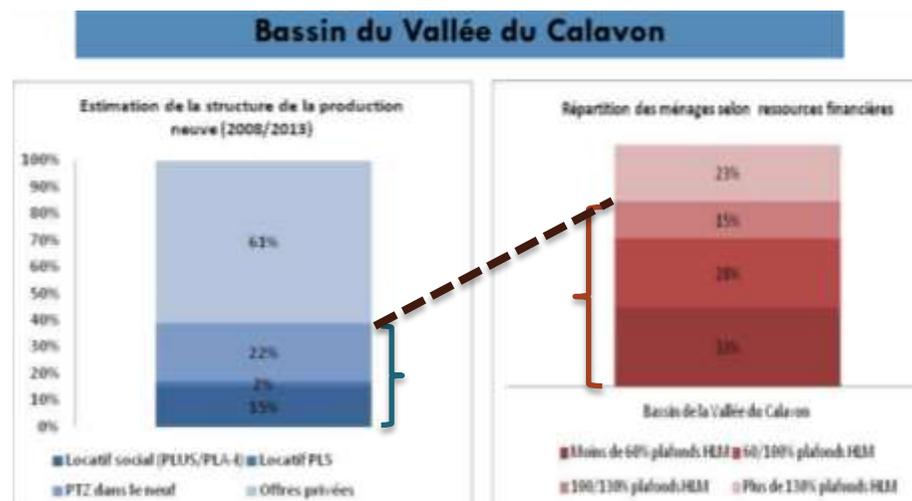
Entre 2011 et 2014, l'évolution du nombre de logements sociaux identifiés au RPLS n'a que faiblement évolué : +0,8% en 4 ans et en valeur. 83 logements ont été construits (principalement sur Cavaillon (45), Lauris (16) et l'Isle-sur-la-Sorgue (14)). Les communes de Fontaine-de-Vaucluse et de Cavaillon perdent même des logements sociaux (respectivement -6,8% et -0,1%). Ces pertes en valeur absolue s'expliquent par le phénomène de rachat par les locataires de leur logement. La dynamique constatée est très inférieure aux objectifs fixés par le PADD du SCoT approuvé en vigueur, qui ambitionnait la construction de 125 logements par an.

6 communes sont concernées par l'obligation relevant de l'article 55 de la loi SRU, ce qui représente 76% de la population du SCoT. En intégrant la commune de Châteauneuf-de-Gadagne (3270 habitants) qui est proche des 3500 habitants règlementaires, cette représentation des communes

SRU passerait à 80% de la population du SCoT. Sur le Bassin de la Vallée du Calavon (comprenant le territoire du SCoT de Cavaillon, Coustellet, Isle-sur-la-Sorgue et du SCoT d'Apt), 37% des ménages éligibles au logement très social (PLAI) résidant dans le parc privé ne peuvent accéder au parc locatif social par manque de places (*Source PAC conseil départemental 84*).

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PDH montre un écart entre le profil de la production neuve et les capacités financières des ménages. Sur le bassin Vallée du Calavon, moins de 40% de l'offre en neuf est financièrement abordable par rapport aux ressources de 77% des ménages. Ainsi, on constate une pression relative particulièrement forte sur le parc locatif social de ce territoire, et un fort volume de demandes exprimées à Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue notamment.

Figure 6 : accessibilité de la construction neuve par les ménages du territoire



Toujours selon ce même diagnostic, ce sont entre 74 % et 77 % des ménages qui sont éligibles au logement locatif social sur les communes du territoire du SCoT.

Cette situation pose un problème essentiel sur ce territoire vivant « à l'année » : celui du logement des ménages aux revenus les plus faibles, mais aussi ceux des ménages aux revenus modestes, dans un contexte de flambée des prix du logement.

Ces ménages représentent une part essentielle des actifs du territoire du SCoT. Cette problématique du logement touche en particulier les jeunes actifs, les familles nombreuses, mais également les ouvriers agricoles et saisonniers ainsi que les familles monoparentales avec enfant(s).

Cette situation révèle également les problèmes liés à la ségrégation spatiale, qui se concentre sur le pôle de Cavaillon. Par ailleurs, une ségrégation s'opère à l'intérieur même de la ville, avec des quartiers qui concentrent le logement social.

3.3 Synthèse des enjeux liés au logement

Entre 2007 et 2012, le parc de logement s'est agrandi de 8,6% quand la croissance démographique n'était que de 1,8% seulement.

Cet écart relativement important s'explique en partie par la construction de nombreuses résidences secondaires, le phénomène de desserrement des ménages et de vétusté de certains logements. Ce dernier a induit une croissance importante de la vacance sur le territoire.

La majorité du parc est un parc de résidences principales même si sa proportion a tendance à diminuer ces dernières années. Ce parc est principalement voué à l'accession à la propriété, limitant ainsi la rotation. Hormis Cavaillon, Fontaine de Vaucluse et l'Isle sur la Sorgue, les communes ont un taux de propriétaires supérieur à 60%, taux fortement corrélé à la proportion de maisons. L'habitat individuel constitue plus de 80 % du parc (hors commune de Cavaillon, Fontaine de Vaucluse et l'Isle sur la Sorgue). Néanmoins, ces dernières années la part de collectifs dans les logements construits est importante (31% entre 2007 et 2013) et les habitats individuels sont pour moitié de type groupé. Le territoire est soumis à une problématique d'adéquation de l'offre et de la demande : l'offre (en neuf) de logements est financièrement peu abordable pour la majorité des ménages du territoire. Cette problématique touche plus particulièrement les jeunes actifs du territoire et les familles nombreuses.

Concernant le logement locatif social, le nombre de HLM est faible (11% des résidences principales) et est inégalement réparti sur le territoire : Cavaillon concentre 60% du parc locatif social. 6 communes sont soumises à la loi SRU et seules Cavaillon et Fontaine-de-Vaucluse ont un taux de LLS relativement haut (respectivement 19,3% et 21,4%).

4. Économie territoriale

4.1 Caractéristiques générales

4.1.1 Le tissu des établissements marchands et non marchands

Au recensement de 2012, le territoire du SCoT comptait **31215 emplois, pour 9641 établissements actifs dans les secteurs marchands et non marchands (dont 5,0% seulement emploient plus de 10 salariés)**. Les communes de Cavaillon et L'Isle-sur-la-Sorgue représentent 66% des emplois du territoire.

Cavaillon est le principal pôle d'emploi :

- les établissements implantés sur la commune de Cavaillon représentent 13 596 emplois, alors que la commune compte 11 149 actifs, dont 5 418 seulement travaillent dans leur commune de résidence. De nombreux habitants du territoire (et extérieurs au territoire) viennent donc travailler dans la commune.
- 231 établissements employant plus de 10 salariés sont implantés à Cavaillon (soit 48% des établissements de plus de 10 salariés du territoire).

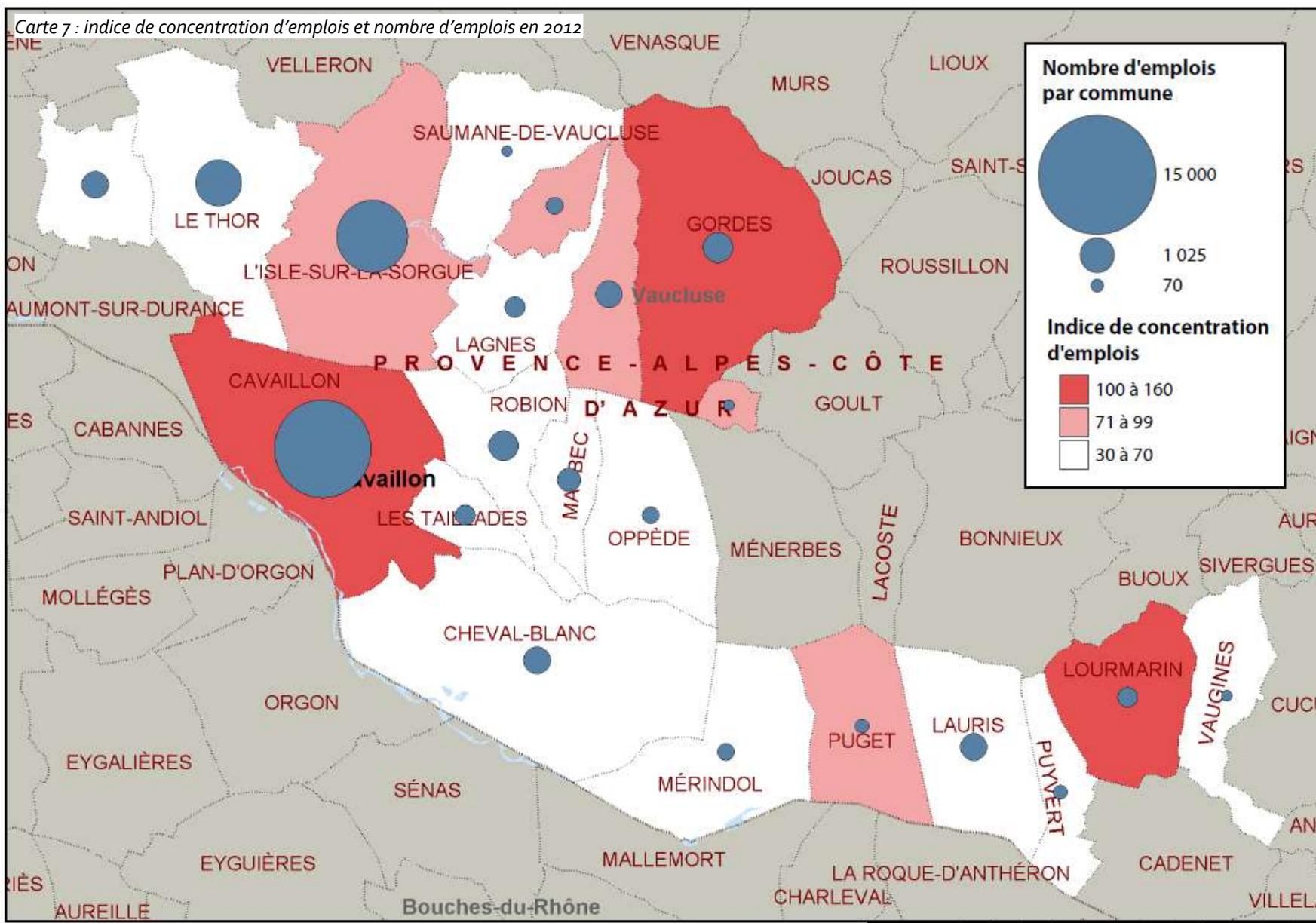
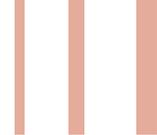
L'Isle-sur-La-Sorgue et Le Thor forment la 2^{ème} polarité économique du territoire, avec un total cumulé de 9 184 emplois (30% des emplois) et 3007 établissements (31% du total).

Gordes et Lourmarin sont également des pôles d'emplois (plus d'emplois localisés dans la commune que d'actifs ayant un emploi), mais sur des volumes beaucoup plus modestes (862 emplois à Gordes et 469 à Lourmarin).

Tableau 9 : établissements actifs par commune en 2014

Communes	Nombre d'emplois en 2012	Part de la commune dans les emplois	Nombre d'établissements (marchands et non marchands) en 2014	Part de la commune dans les établissements	Nombre d'établissements employant plus de 10 salariés	Part de la commune dans les ét. De plus de 10 salariés
Beaumettes	96	0,3%	39	0,4%	1	0,2%
Cabrières-d'Avignon	660	2,1%	238	2,5%	12	2,5%
Cavaillon	13 845	44,4%	2 776	28,8%	231	47,9%
Châteauneuf-de-Gadagne	831	2,7%	277	2,9%	11	2,3%
Cheval-Blanc	809	2,6%	373	3,9%	20	4,1%
Fontaine-de-Vaucluse	245	0,8%	117	1,2%	2	0,4%
Gordes	862	2,8%	407	4,2%	13	2,7%
Lagnes	375	1,2%	192	2,0%	4	0,8%
Lauris	751	2,4%	343	3,6%	9	1,9%
Le Thor	2 484	8,0%	838	8,7%	42	8,7%
Lourmarin	469	1,5%	249	2,6%	2	0,4%
L'Isle-sur-la-Sorgue	6 717	21,5%	2 169	22,5%	79	16,4%
Maubec	578	1,9%	278	2,9%	21	4,4%
Mérindol	326	1,0%	186	1,9%	4	0,8%
Oppède	296	0,9%	218	2,3%	3	0,6%
Puget	213	0,7%	67	0,7%	3	0,6%
Puyvert	202	0,6%	98	1,0%	2	0,4%
Robion	866	2,8%	449	4,7%	14	2,9%
Saumane-de-Vaucluse	125	0,4%	88	0,9%	1	0,2%
Taillades	388	1,2%	168	1,7%	8	1,7%
Vaugines	77	0,2%	71	0,7%	0	0,0%
Territoire	31 215	100,0%	9 641	100,0%	482	100,0%

(Source : INSEE – RP 2012 et inventaire des établissements – 2014)



(Source : INSEE RP 2012 - Réalisation TEMA H)

4.1.2 Evolution du nombre d'emplois

Entre 2007 et 2012, le nombre d'emplois est resté globalement stable dans le territoire : **+0,6% soit 188 emplois** supplémentaires, un peu en retrait par rapport au département (+1,5%).

Cette donnée recouvre des réalités très contrastées :

- la commune de Cavaillon a perdu près de 700 emplois entre 2007 et 2012, alors que la commune du Thor en gagnait 289, et celle de Puget, 140.

L'indice de concentration des emplois dans le territoire était de **96 en 2007, contre 94 en 2012**. Cette légère baisse s'explique par une augmentation du nombre d'actifs (+4,6%) plus forte que la croissance des actifs occupés (+3,7%) et des emplois créés dans le territoire (+0,6%).

Le territoire comptait 5634 chômeurs au recensement de 2012, en hausse de 19% par rapport à 2007, contre une augmentation de 15% dans le département. Le taux de chômage dans le territoire du SCOT (14,6%) était cependant un peu inférieur à celui du département (15,8%).

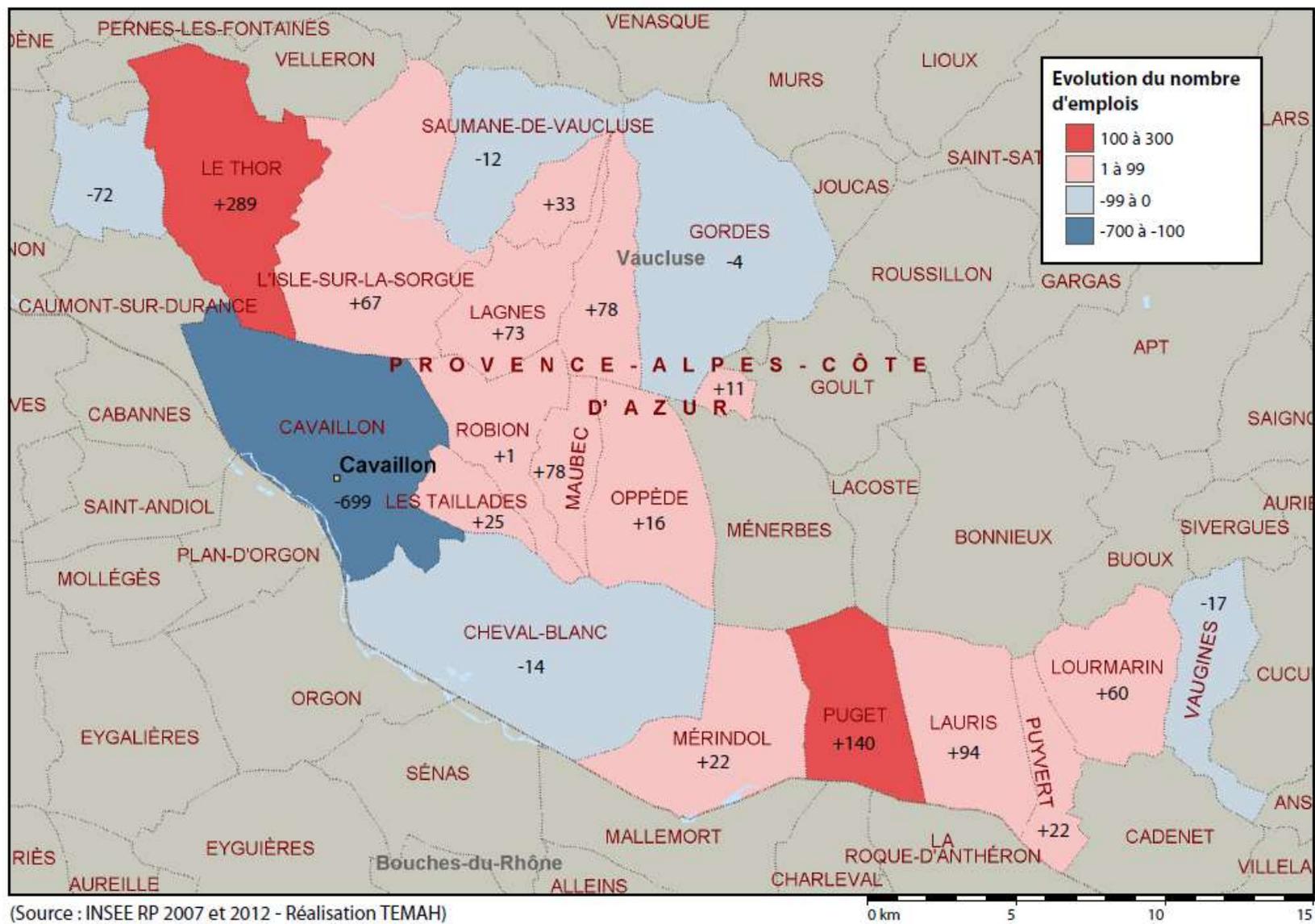
La dégradation des performances en matière d'emplois est fortement liée à la baisse sensible du nombre d'emplois à Cavaillon. Cette baisse s'explique par le départ de plusieurs grandes entreprises qui n'ont pu se développer dans le territoire, faute de foncier adapté.

Malgré cet affaiblissement, l'attractivité du territoire en matière d'emplois est encore forte. Avec un indice de concentration des emplois de 94, la situation est presque équilibrée.

Communes	Actifs occupés en 2012	Nombre d'emplois en 2012	Indice concentration d'emplois 2012	Actifs occupés en 2007	Nombre d'emplois en 2007	Indice concentration d'emplois 2007	Evolution emploi
Beaumettes	106	96	91	86	85	99	11
Cabrières-d'Avignon	715	660	92	703	582	83	78
Cavaillon	9093	13 845	152	9397	14544	155	-699
Châteauneuf-de-Gadagne	1450	831	57	1334	903	68	-72
Cheval-Blanc	1833	809	44	1810	823	45	-14
Fontaine-de-Vaucluse	259	245	95	263	212	81	33
Gordes	767	862	112	829	866	104	-4
Lagnes	719	375	52	749	302	40	73
Lauris	1378	751	54	1145	657	57	94
Le Thor	3546	2 484	70	3151	2195	70	289
Lourmarin	425	469	110	382	409	107	60
L'Isle-sur-la-Sorgue	7312	6 717	92	7096	6650	94	67
Maubec	825	578	70	788	500	63	78
Mérindol	794	326	41	756	304	40	22
Oppède	562	296	53	551	280	51	16
Puget	245	213	87	197	73	37	140
Puyvert	305	202	66	277	180	65	22
Robion	1709	866	51	1649	865	52	1
Saumane-de-Vaucluse	357	125	35	307	137	45	-12
Taillades	788	388	49	780	363	47	25
Vaugines	191	77	40	221	94	43	-17
Territoire	33 379	31 215	94	32471	31 027	96	188

Indicateurs activité et emplois	2012	2007	Evolutions territoire	Evolutions Vaucluse	
Actifs 15 à 64 ans	38 580	36 869	4,6%	2,80%	
Actifs occupés	33 335	32 146	3,7%	0,70%	
Chômeurs	5 634	4 722	19,3%	15,0%	
Emplois dans le SCOT	31 215	31 027	0,6%	1,50%	
Indice de concentration	94	96	-	2	0
Taux de chômage	14,6%	12,8%	1,8%	15,8%	

Carte 8 : évolution du nombre d'emplois par commune entre 2007 et 2012



4.1.3 Evolutions sectorielles

► Evolutions sectorielles en nombre d'établissements

Tableau 10 : évolution du nombre d'établissements entre 2007 et 2014 (Sirene)

Champ total des établissements	2007	2014	Evolution brute	Taux d'évolution
Agriculture	1 010	932	-78	-7,7%
Industries agroalimentaires	145	131	-14	-9,7%
Autres industries	390	413	23	5,9%
Energies et déchets	15	160	145	966,7%
Construction	804	1 127	323	40,2%
Commerce de gros	485	523	38	7,8%
Commerce automobile et réparation	159	191	32	20,1%
Commerce de détail	1 146	1 382	236	20,6%
Transport et entreposage	201	228	27	13,4%
Hôtels et restaurants	487	622	135	27,7%
Assurances et activités financières	140	260	120	85,7%
Immobilier	397	441	44	11,1%
Services aux entreprises	860	1 372	512	59,5%
Administration, social, santé, enseignement	891	1 198	307	34,5%
Services aux personnes	470	661	191	40,6%
Ensemble	7 600	9 641	2 041	26,9%

Entre 2007 et 2014, le nombre d'établissements implantés dans le SCOT a augmenté de 27%. Cette très forte augmentation, que l'on retrouve dans tous les territoires, est en grande partie due au succès du régime de l'auto-entreprise. Près de 75% des créations sont en effet réalisées sous ce régime en Vaucluse.

4 secteurs sont en retrait par rapport à ce phénomène :

- L'agriculture (-7,7%) et les industries agroalimentaires (-9,7%) perdent des établissements (et des emplois). Ces activités constituent des marqueurs forts pour l'économie du territoire et sont confrontées à des turbulences de marché et à une pénurie de foncier (pour les industries agro-alimentaires).
- Le commerce de gros (7,8%) et le transport (13,4%) sont également en retrait par rapport au taux d'évolution des autres secteurs. Ces activités se sont développées en lien avec les productions agricoles et agroalimentaires locales, elles subissent donc les mêmes contraintes que les secteurs plus en amont.
- Le très fort taux de croissance dans l'énergie et les déchets est essentiellement le résultat de la création de structures d'exploitation d'installations d'énergies renouvelables qui n'emploient pas de salariés. Le secteur de l'énergie et des déchets présente cependant des opportunités spécifiques (ex : recyclage des déchets, énergie bois,...).

Les secteurs dynamiques (construction : +40%, services aux personnes : +41%) sont en lien avec la croissance de la population ou avec le tissu de grandes entreprises implantées dans le territoire (services aux entreprises : +60%).

Ces évolutions sont le signe d'une économie qui se résidentialise et se tertiarise, alors que le secteur productif classique est confronté à des évolutions, de marchés ou de capacités, qui freinent sa croissance.

► **Evolutions sectorielles en nombre d'emplois.**

Tableau 11 : évolution du nombre d'emplois par grands secteurs entre 2007 et 2012

Emplois par grand secteur (RP INSEE)	Territoire du SCOT				Evolution Vaucluse
	2007	2012	Evolution brute	Taux d'évolution	
Agriculture	1 489	1 270	-219	-14,7%	-8,6%
Industries	3 086	3 002	-84	-2,7%	-3,7%
Construction	2 560	2 960	400	15,6%	5,0%
Commerces et services	15 944	15 512	-432	-2,7%	0,3%
Administration, santé, social, enseignement	8 027	8 727	700	8,7%	4,6%
Ensemble	31 106	31 471	365	1,2%	1,1%

(* ce tableau des évolutions d'emplois par secteur présente des effectifs légèrement différents du tableau des emplois par commune car les fichiers INSEE utilisés sont issus de tableaux complémentaires du recensement, alors que les premiers sont issus de l'exploitation principale des données).

Le nombre d'emplois **est globalement resté stable**, mais les évolutions constatées sur le stock d'établissements expliquent en partie les données très globales dont nous disposons sur les emplois :

- Le nombre d'emplois dans **le secteur agricole** a diminué de 15%, ce qui s'explique par la disparition d'une part à peu près équivalente des établissements dans ce domaine. Cette baisse est bien plus importante que celle observée dans le département (-9%).
- **L'industrie** perd 3% de ses effectifs, alors que la baisse en nombre d'établissements est moins élevée (-2%).
- Les emplois dans le secteur de **la construction** sont en croissance forte (+16%), trois fois plus élevée que dans le département. Le marché de la construction a été fortement impacté par le ralentissement des marchés immobiliers, mais il a mieux résisté dans le territoire, qui bénéficie de clientèles résidentes et touristiques.

- **Le secteur du commerce et des services** a perdu 3% de ses effectifs. Ce secteur regroupe des activités très diverses. Les créations d'entreprises sont très dynamiques dans les services, mais concernent essentiellement des unités de petite taille, alors que les disparitions d'établissements dans les secteurs du commerce de gros (ex. : BIOCOOP) ou des transports,... se sont traduites par des pertes d'emplois plus élevées.
- **Le secteur des services publics** a fortement contribué au développement de l'emploi dans le territoire (+9%). Cependant, les restrictions budgétaires des collectivités et organismes publics risquent de freiner fortement le développement de l'emploi dans ce secteur à l'avenir.

L'analyse de l'évolution de la structure des emplois, comme celle de la structure des établissements, met en lumière les difficultés des secteurs agricole et industriel.

Même si les créations d'entreprises sont dynamiques dans les secteurs d'activités liées à la croissance de la population, les difficultés que rencontrent les activités traditionnelles freinent la croissance des emplois dans le territoire.

4.2 Analyse par secteurs d'activité

4.2.1 Agriculture – une activité emblématique

Les établissements agricoles représentent 10% du tissu économique des communes du territoire, mais cette proportion varie entre 5,5% (Cavaillon) et 39% (Vaugines).

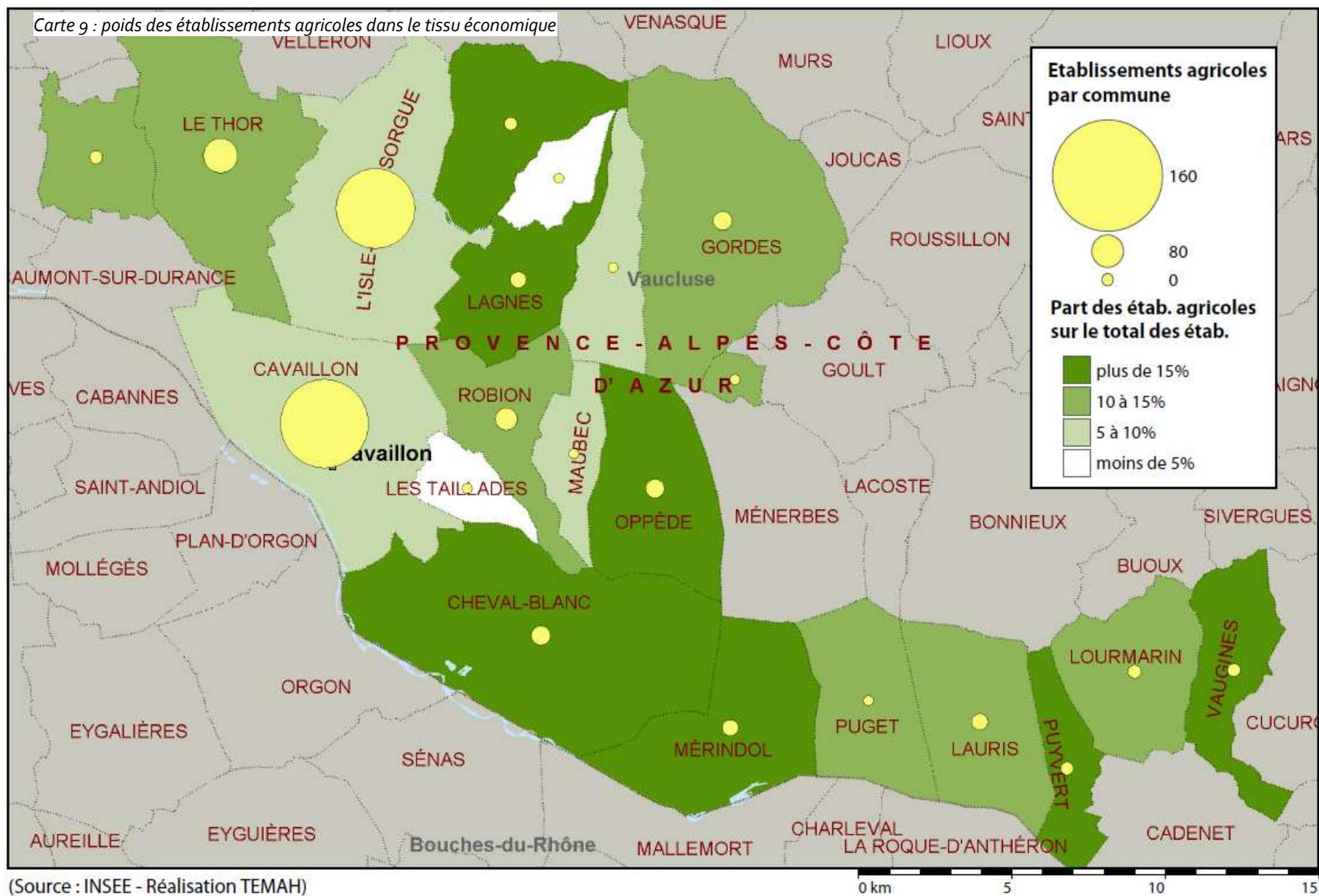
Le nombre d'établissements agricoles a diminué de 8% entre 2007 et 2014, soit la disparition de 78 établissements. Les disparitions d'établissements sont plus nombreuses à Cavaillon (-23) et dans le centre (Lagnes : -13, Cabrières d'Avignon : -10). Malgré ces baisses, les communes de Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue représentent encore 51% des établissements agricoles actifs dans le territoire.

La préservation des espaces et du potentiel de production agricole est un enjeu important et à envisager de manière spécifique dans les communes dont le tissu économique est diversifié.

La CC PSMV a mis en place une démarche volontariste pour préserver son agriculture. Il s'agit notamment de repérer les friches agricoles et de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en faisant systématiquement intervenir la SAFER si des terres ou des bâtiments agricoles doivent être vendus à des non agriculteurs. Il existe une problématique sérieuse de préservation de la vocation des bâtiments agricoles.

Tableau 12 : évolution 2007-2014 du nombre d'établissements agricoles par commune

Communes	Total 2014	Agriculture 2014	Agriculture 2007	Evolution 2014 / 2007	% Agriculture 2014
Beaumettes	39	5	5	0	12,8%
Cabrières-d'Avignon	238	19	29	-10	8,0%
Cavaillon	2 776	154	177	-23	5,5%
Châteauneuf-de-Gadagne	277	31	35	-4	11,2%
Cheval-Blanc	373	56	61	-5	15,0%
Fontaine-de-Vaucluse	117	4	4	0	3,4%
Gordes	407	56	61	-5	13,8%
Lagnes	192	45	58	-13	23,4%
Lauris	343	43	49	-6	12,5%
Le Thor	838	92	101	-9	11,0%
Lourmarin	249	27	26	1	10,8%
L'Isle-sur-la-Sorgue	2 169	148	151	-3	6,8%
Maubec	278	16	17	-1	5,8%
Mérindol	186	38	42	-4	20,4%
Oppède	218	47	41	6	21,6%
Puget	67	9	11	-2	13,4%
Puyvert	98	22	17	5	22,4%
Robion	449	64	66	-2	14,3%
Saumane-de-Vaucluse	88	20	25	-5	22,7%
Taillades	168	8	11	-3	4,8%
Vaugines	71	28	23	5	39,4%
Ensemble	9 641	932	1 010	-78	9,7%



L'agriculture, une activité économique structurante

Source RGA 2010 (chiffres incomplets pour cause de secret statistique)

L'agriculture ne marque pas seulement le paysage, elle est également un secteur central de l'économie du territoire et s'inscrit dans les diverses filières économiques. Celles-ci sont par ailleurs encouragées par la région via l'Opération d'Intérêt Régional « Naturalité », en faveur de produits naturels et d'une alimentation de qualité.

Sur le territoire du SCoT du bassin de vie de Cavaillon-Coustellet-l'Isle-sur-la-Sorgue, l'activité agricole représente 4% des emplois du SCoT en 2012, contre 4,6% en 2007.

L'agriculture, présente sur le territoire, fait également travailler un nombre important de saisonniers qui ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres. Elle permet des compléments de revenus indispensables à toute une catégorie de personnes au voisinage du seuil de pauvreté.

La Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations du SCoT est de 10 017 ha en 2010. L'agriculture façonne les paysages du SCoT et a une incidence majeure sur l'alimentation en eau du territoire (cf. EIE).

Ces éléments démontrent bien la spécificité agricole du territoire et l'importance de l'agriculture dans la structure économique de celui-ci, et ce même sur une commune urbaine comme l'Isle-sur-la-Sorgue.

De plus, l'agriculture génère des activités induites d'importance, tant dans le secteur secondaire, avec les entreprises agroalimentaires, que dans le secteur tertiaire, avec le commerce de gros mais aussi la filière logistique qui se sont développés autour du MIN (marché d'intérêt national) de Cavaillon. Les éléments présentés dans cette partie se resserrent autour de la seule activité agricole. Ils sont toutefois à mettre en relation avec les données relatives au commerce de gros, où la filière fruits et légumes est essentielle.

L'étude agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture du Vaucluse estime que 22% de la population active de l'aire du SCoT sont des actifs agricoles direct et indirect, montrant que l'agriculture demeure un secteur d'activité encore fortement pourvoyeur d'emplois.

...mais un secteur en difficulté qui connaît d'importantes mutations depuis 20 ans

L'évolution des pratiques agricoles et l'ouverture à la concurrence économique européenne et internationale a profondément modifié cette économie. La période 1990 / 2010 apparaît comme une période de rupture majeure.

► **Diminution du nombre d'exploitants et du nombre d'emploi**

Le nombre des emplois agricoles en UTA (Unité de Travail Annuel) a diminué de 45% en 20 ans (entre 1988 et 2010). Cette diminution est plus marquée sur le territoire du SCoT qu'à l'échelle du Vaucluse (-21%). Cette chute s'est néanmoins ralentie entre les deux recensements, passant de -31,8 % entre 1988 et 2000 à -20%, entre 2000 et 2010. Si cette tendance se poursuit, l'emploi agricole serait de 1 379 UTA en 2020... Cette décroissance est liée à la diminution des surfaces cultivées, mais aussi et surtout à l'amélioration de la productivité via la mécanisation et le regroupement des unités de production.

Ainsi, le nombre d'exploitations diminue fortement sur le territoire, ainsi que le nombre d'exploitants.

Néanmoins, l'étude menée par la Chambre d'Agriculture estime qu'en 2008 2 exploitations sur 3 employaient des salariés. Les exploitations et entreprises agricoles ont donc un fort besoin en main d'œuvre. L'arboriculture, le maraichage et la viticulture, qui sont les principales filières agricoles du SCoT, sont toutes marquées par une forte saisonnalité des travaux au cours de l'année et ainsi par un fort besoin en main d'œuvre ponctuelle, lors des périodes de pointe induisant une forte

proportion des contrats à durée déterminée (89 % des emplois salariés directs). A noter enfin que la structure par âge des agriculteurs souligne une forte proportion d'actifs proches de la retraite (58% ont plus de 50 ans et 28 % plus de 60ans). Ceux-ci pourraient avoir la tentation de se séparer de leur foncier dans le but de réaliser des plus-values significatives.

► Diminution des surfaces agricoles...

Cette évolution se traduit par la diminution accélérée de la surface agricole cultivée. Entre 1988 et 2010, elle a diminué de 25%. Ce phénomène est beaucoup plus marqué sur le territoire du SCoT que sur le département du Vaucluse (-15,5%).

Le rythme annuel global de décroissance de la SAU s'atténue sur la dernière période intercensitaire : il passe de -1,7% entre 1988 et 2000 à -0,6% entre 2000 et 2010. Si on prolonge la tendance 2000-2010 dans les années à venir, la déprise agricole complémentaire serait de presque 1200 ha supplémentaires à l'horizon 2020. La question du devenir de ces friches doit être au cœur du projet de SCoT.

Les différentes cultures présentes

► Les vergers (44,2%) :

Ils constituent la principale utilisation du sol agricole, et sa signature paysagère actuelle. On les retrouve principalement en plaine, mais aussi sur les coteaux, notamment pour les cerisiers des monts de Vaucluse. Les vergers sont dominés par la culture des pommes, viennent ensuite les poires, les cerisiers, les pêches / abricots, et prunes.

Les surfaces utilisées par les vergers diminuent de 14,7 % entre 2000 et 2010.

► Les grandes cultures (16,4 %)

Les labours restent un important facteur de diversité dans l'aire du SCoT. Après une chute très importante entre 1979 et 2000, la perte entre 2000

et 2010 de 13,2% des surfaces (qui passent de 2906 à 2523 ha), soit une perte annuelle de 1,2% environ. À ce rythme, les surfaces de labour devraient passer en dessous de la barre des 2000 ha en 2030 (environ 1920ha).

► La vigne (12,9 %)

La vigne est la seule culture qui a résisté dans le département du Vaucluse. En revanche, sur le territoire du SCoT, les surfaces en vigne s'effritent. Elles ne représentent qu'un peu plus de 1 100 ha en 2010, avec une perte de plus de 35% du vignoble sur les 10 dernières années. Ainsi, on peut remarquer que la vigne en plaine a quasiment disparu, elle ne se localise que sur les versants des collines de Gadagne et sur celles de Luberon (secteurs AOC). L'explication de cette situation est la disparition du vin de table et la fragilité du vin de Pays.

Le devenir du vin doit ainsi s'analyser conjointement avec celui des appellations de qualité (AOC Côtes du Rhône Village, Côtes du Ventoux, Côtes du Luberon), prises dans une concurrence de plus en plus difficile avec les vins des nouveaux mondes.

En 2010, la vigne représente entre 1 115 et 1 400 ha, soit une perte de 36% des surfaces entre les deux recensements. À ce rythme, à l'horizon 2030, la vigne représenterait moins de 400 ha. A l'instar du Sud Luberon, il est vraisemblable que les appellations Côtes du Luberon et Côtes du Ventoux soient les plus touchées par la décroissance.

► Légumes et autres cultures maraîchères (9,4%)

La diminution des surfaces utilisées pour les légumes et autres cultures maraîchères ralentit pour passer à 1,3 % par an contre plus de 5 % entre 1988 et 2000. A ce rythme, si la tendance se poursuit, la surface en 2030 est estimée autour de 600 ha.

► **Les prairies ou surfaces toujours en herbe (3,6%)**

Les prairies ou surfaces toujours en herbe sont les seules catégories qui ne subissent pas de décroissance accélérée. Elles sont même en croissance nette de plus de 3 % par an entre 2000 et 2010. Comme le territoire du SCoT ne dispose pas ou peu d'élevage, et même si, dans certains, cas elles permettent la production et l'exportation de foin ou la rotation des productions, on peut globalement les considérer comme des friches et des espaces en attente de projet. Si cette tendance se prolonge, elles pourraient occuper près de 500 ha en 2030 (en faisant abstraction de tout projet et autre destination).

Une diversification tournée vers l'agrotourisme encore limitée

De plus en plus d'agriculteurs sur le territoire du SCoT se lancent dans des activités touristiques en parallèle de leurs exploitations. L'agritourisme est le plus souvent présenté comme une forme de diversification et d'adaptation de l'agriculture face à l'évolution de la demande des consommateurs et à la baisse des revenus agricoles.

Sur le territoire du SCoT, les exploitations agricoles ont développé essentiellement des activités de vente directe et d'hébergement touristique.

Les premières offres en agritourisme (vente directe sur les exploitations et sur les marchés, hébergement à la ferme,...) se sont développées il y a une quinzaine d'années, mais cette forme de diversification a véritablement pris de l'ampleur depuis 2003.

4.2.2 Industries

Les entreprises industrielles représentent 5% des établissements du territoire en 2014 (source : démographie des établissements) et 9,5% des emplois (source : recensement INSEE 2012).

Sur les 544 entreprises industrielles du territoire, 131 appartiennent au secteur agroalimentaire (24%). Celui-ci a perdu 14 unités entre 2007 et 2014, alors que les autres secteurs industriels résistent mieux (+6%).²

Parmi ces disparitions, on décompte des départs d'entreprises implantées dans le territoire (ex : Crudettes) qui n'ont pu continuer à s'y développer, faute de foncier adapté.

Parmi les atouts de ce secteur d'activité, on compte la participation de 10 entreprises au PRIDES TERRALIA : Coopérative Agricole Coustellet, DURAND AM Cavaillon, FLORETTE Isle-sur-la-Sorgue, GREEN PRODUCE Cavaillon, KOPPERT France Cavaillon, PARDI ROUGELINE Cavaillon, PRO NATURA Cavaillon, MIN Cavaillon, VALAGRO Fertilisants Isle-sur-la-Sorgue, VILTIFRUIT Le Thor.

Cavaillon, Isle-sur-la-Sorgue et Le Thor regroupent 64% de l'ensemble des établissements industriels du territoire.

Tableau 13 : évolution 2007-2014 du nombre d'entreprises dans le secteur des industries par commune

Communes	Total 2014	Industries 2014	dont IAA 2014	Industries 2007	dont IAA 2007	Evolution 2014 / 2007	% Industries 2014
Beaumettes	39	4	1	6	2	-2	10,3%
Cabrières-d'Avignon	238	10	3	17	6	-7	4,2%
Cavaillon	2 776	148	35	138	37	10	5,3%
Châteauneuf-de-Gadagne	277	21	5	17	8	4	7,6%
Cheval-Blanc	373	21	3	18	4	3	5,6%
Fontaine-de-Vaucluse	117	10	5	11	6	-1	8,5%
Gordes	407	13	4	24	5	-11	3,2%
Lagnes	192	15	2	13	2	2	7,8%
Lauris	343	18	3	16	2	2	5,2%
Le Thor	838	57	12	60	13	-3	6,8%
Lourmarin	249	8	3	11	3	-3	3,2%
L'Isle-sur-la-Sorgue	2 169	120	30	112	30	8	5,5%
Maubec	278	26	9	22	8	4	9,4%
Mérindol	186	8	4	10	5	-2	4,3%
Oppède	218	13	3	16	5	-3	6,0%
Puget	67	3	0	3	1	0	4,5%
Puyvert	98	4	0	6	0	-2	4,1%
Robion	449	31	6	25	6	6	6,9%
Saumane-de-Vaucluse	88	0	0	0	0	0	0,0%
Taillades	168	10	2	9	2	1	6,0%
Vaugines	71	4	1	1	0	3	5,6%
Ensemble	9 641	544	131	535	145	9	5,6%

² La nomenclature des activités industrielles a été profondément remaniée entre les 2 périodes d'analyse, ce qui rend délicat une approche sectorielle plus fine.

Tableau 14 : principaux établissements industriels du territoire du SCoT

ETABLISSEMENTS	Communes	Tranche effectif	Statut juridique
HYTECK (Aroma zone)	CABRIERES D'AVIGNON	20 à 49 salariés	étab.
IDEX ENERGIES	CAVAILLON	6 à 9 salariés	étab.
PRECIA MOLEN SERVICE	CAVAILLON	20 à 49 salariés	étab.
CEMEX BETONS SUD EST	CAVAILLON	3 à 5 salariés	étab.
NATURE BOIS EMBALLAGES	CAVAILLON	Effectif inconnu	étab.
SINIAT	CAVAILLON	20 à 49 salariés	étab.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES H BOUISSÉ CI	CAVAILLON	50 à 99 salariés	siège
UNIBETON	CAVAILLON	1 à 2 salariés	étab.
LEUROPEENNE D EMBOUTEILLAGE	CHATEAUNEUF DE GADAGNE	200 à 299 salariés	siège
BAUDIN CHATEAUNEUF	CHEVAL BLANC	non précisé	étab.
PAREXGROUP SA	L' ISLE SUR LA SORGUE	50 à 99 salariés	étab.
FLORETTE FRANCE GMS	L' ISLE SUR LA SORGUE	200 à 299 salariés	étab.
BOULANGERIES BG	L' ISLE SUR LA SORGUE	10 à 19 salariés	étab.
ROUSSELOT ISLE SUR LA SORGUE	L' ISLE SUR LA SORGUE	100 à 199 salarié	étab.
SOCOPA VIANDES	L' ISLE SUR LA SORGUE	100 à 199 salarié	étab.
BEAUFOR IPSÉN INDUSTRIE	L' ISLE SUR LA SORGUE	50 à 99 salariés	étab.
ETABLISSEMENTS BRUN DE VIAN TIRAN	L' ISLE SUR LA SORGUE	50 à 99 salariés	siège
MOULINS SOUFFLET SA	LE THOR	20 à 49 salariés	étab.

4.2.3 Construction

Tableau 15 : évolution 2007-2014 du nombre d'établissements dans le secteur de la construction

Communes	Total 2014	Construction 2014	Construction 2007	Evolution 2014 / 2007	% Construction 2014
Beaumettes	39	3	0	3	7,7%
Cabrières-d'Avignon	238	25	16	9	10,5%
Cavaillon	2 776	287	201	86	10,3%
Châteauneuf-de-Gadagne	277	39	22	17	14,1%
Cheval-Blanc	373	51	48	3	13,7%
Fontaine-de-Vaucluse	117	7	4	3	6,0%
Gordes	407	39	38	1	9,6%
Lagnes	192	30	19	11	15,6%
Lauris	343	57	32	25	16,6%
Le Thor	838	124	86	38	14,8%
Lourmarin	249	18	13	5	7,2%
L'Isle-sur-la-Sorgue	2 169	208	152	56	9,6%
Maubec	278	37	21	16	13,3%
Mérindol	186	31	29	2	16,7%
Oppède	218	26	19	7	11,9%
Puget	67	6	2	4	9,0%
Puyvert	98	10	9	1	10,2%
Robion	449	71	40	31	15,8%
Saumane-de-Vaucluse	88	13	8	5	14,8%
Taillades	168	34	36	-2	20,2%
Vaugines	71	11	9	2	15,5%
Ensemble	9 641	1 127	804	323	11,7%

Le secteur de la construction représente 11,7% des établissements actifs sur le territoire en 2014. Ce secteur, malgré les difficultés rencontrées par les entreprises du bâtiment depuis 2012, est un des plus dynamiques sur la période étudiée (+40% du nombre d'établissements). Les entretiens

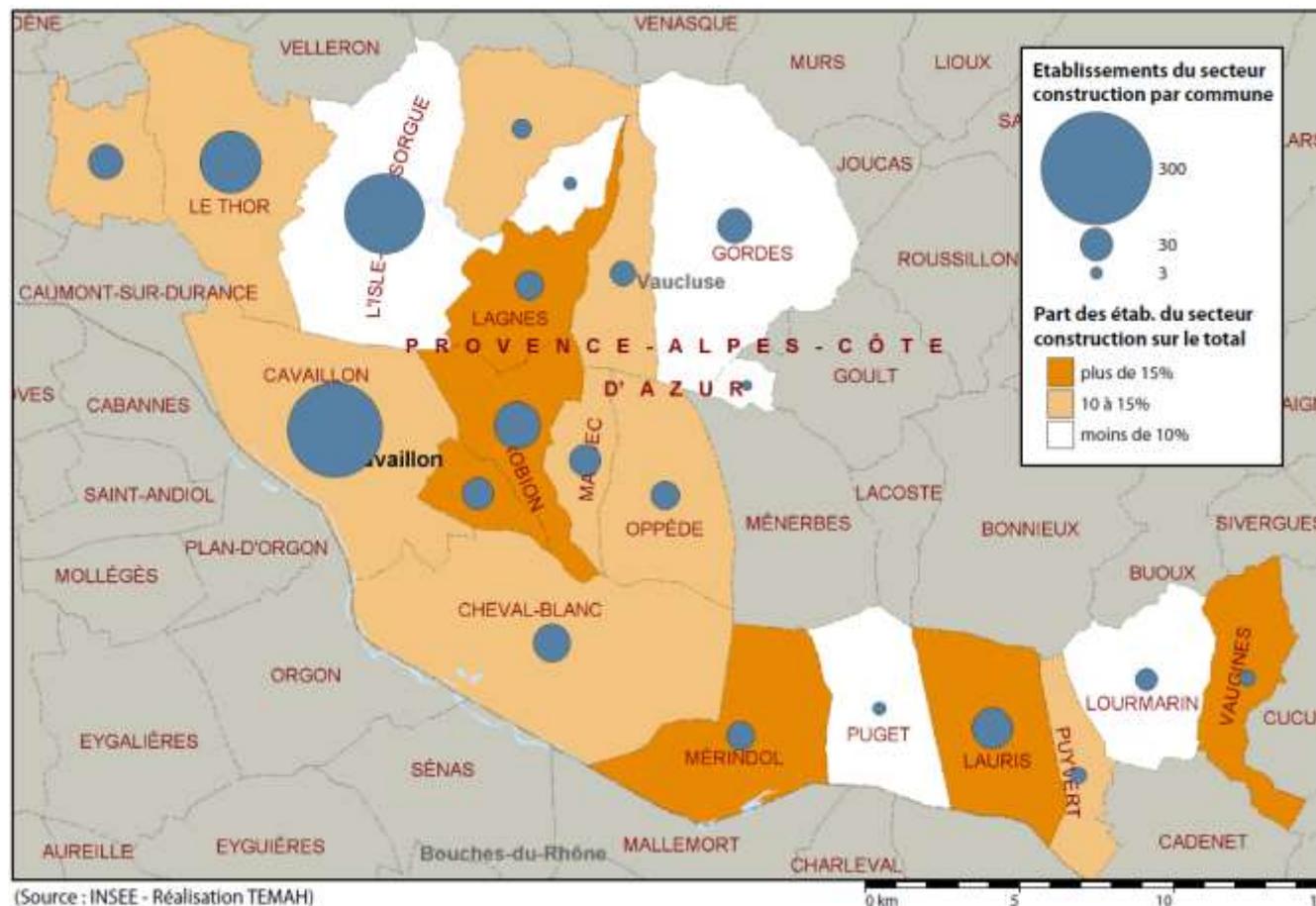
qualitatifs réalisés montrent cependant que sur les 2 dernières années beaucoup d'entreprises ont été en difficulté. Le bon chiffre global recouvre donc des périodes sensiblement différentes.

Avec 2560 emplois (+16%), le secteur de la construction représente 9,4% des emplois du territoire, pour 11,7% des établissements.

Sur le plan spatial, les entreprises de construction sont présentes dans **toutes les communes du territoire**. Seules les communes les plus touristiques présentent une part plus faible dans ce domaine.

Les besoins fonciers et immobiliers des entreprises de ce secteur concernent le plus souvent des **locaux de stockage de matériels**, leurs activités s'effectuant sur chantier. Bien que nécessitant des surfaces relativement modestes, ces établissements ont besoin de locaux professionnels, surtout pour assurer leur croissance. Jumeler locaux professionnels et personnels constitue une demande récurrente qui se heurte, de plus en plus, aux difficultés de financements des petites zones artisanales, ainsi qu'à la volonté de produire des zones d'activité spécialisées.

Les contraintes spatiales, autant que budgétaires, font évoluer les locaux professionnels vers des **solutions mutualisées**, de type village d'entreprises ou locaux professionnels mutualisés, avec services communs (ex. : nettoyage, gardiennage,...).



Carte 10 : poids des établissements du secteur de la construction dans le tissu économique des communes

4.2.4 Commerce de gros

Tableau 16 : évolution 2007-2014 du secteur du commerce de gros par commune

Communes	Total 2014	Commerce de gros 2014	Commerce de gros 2007	Evolution 2014 / 2007	% Commerce de gros 2014
Beaumettes	39	1	1	0	2,6%
Cabrières-d'Avignon	238	12	6	6	5,0%
Cavaillon	2 776	206	196	10	7,4%
Châteauneuf-de-Gadagne	277	10	18	-8	3,6%
Cheval-Blanc	373	21	20	1	5,6%
Fontaine-de-Vaucluse	117	2	1	1	1,7%
Gordes	407	9	7	2	2,2%
Lagnes	192	8	8	0	4,2%
Lauris	343	15	11	4	4,4%
Le Thor	838	62	52	10	7,4%
Lourmarin	249	5	10	-5	2,0%
L'Isle-sur-la-Sorgue	2 169	98	89	9	4,5%
Maubec	278	14	16	-2	5,0%
Mérindol	186	7	8	-1	3,8%
Oppède	218	8	6	2	3,7%
Puget	67	3	3	0	4,5%
Puyvert	98	4	3	1	4,1%
Robion	449	17	15	2	3,8%
Saumane-de-Vaucluse	88	4	2	2	4,5%
Taillades	168	15	11	4	8,9%
Vaugines	71	2	2	0	2,8%
Ensemble	9 641	523	485	38	5,4%

Le secteur du commerce de gros regroupe 523 établissements, dont 206 sont implantés à Cavaillon (39%). Ce secteur d'activités a faiblement évolué entre 2007 et 2014.

Le territoire (et particulièrement Cavaillon) compte de grandes entreprises dans ce secteur, ainsi que la présence du MIN qui contribue à drainer une offre locale de qualité. Contrairement à l'industrie, les sièges sociaux sont majoritairement implantés sur place, le pouvoir de décision s'exerce donc au niveau local. En dehors des stratégies particulières des groupes, le développement de ces entreprises nécessite des **surfaces importantes**. Le départ d'entreprises emblématiques (comme BIOCOOP) s'explique par l'impossibilité de trouver les surfaces nécessaires dans le territoire).

La rénovation du MIN et la définition d'une stratégie porteuse de développement pour les années à venir sont en cours. Elles peuvent avoir des conséquences importantes en termes d'aménagement, compte tenu des emprises occupées.

Le MIN de Chateaurenard ayant décidé d'une stratégie ambitieuse de rénovation extension sur le site des Iscles, les décisions à prendre pour assurer le **développement du MIN de Cavaillon** et le maintien de son rôle de valorisation des productions locales se font plus urgentes. La modernisation des locaux d'accueil des producteurs, l'adaptation de l'offre locative aux besoins des preneurs, la modernisation des locaux implantés sur les terrains SNCF, la réponse aux demandes des grandes entreprises en développement,... sont autant de sujets qui doivent trouver des solutions sous peine de voir les entreprises candidates ou installées quitter le site. La **modernisation du site** pourrait également intégrer un accompagnement des entreprises innovantes ou en développement dans le secteur agroalimentaire, en lien avec le pôle TERRALIA, par le biais d'ateliers relais.

Tableau 17 : principaux établissements du commerce de gros sur le territoire

Nom entreprise	Communes	SIÈGE	Catégorie effectif
SYLVESTRE ET CIE	CABRIERES D'AVIGNON	Siège	20 à 49 salariés
LABROSSE EQUIPEMENT	CAVAILLON	étab.	20 à 49 salariés
SORMAF	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
KOPPERT FRANCE SARL	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
COCCOLO	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
POM AZUR	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
CHAUSSON MATERIAUX	CAVAILLON	étab.	20 à 49 salariés
EUROFEU SERVICES	CAVAILLON	étab.	20 à 49 salariés
RAIPONCE	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
BLANC MICHEL SOCIETE	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
PRODIFRUIT	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
PRO NATURA	CAVAILLON	Siège	50 à 99 salariés
BATI ORIENT IMPORT	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
QUADRIMEX CHEMICAL	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
GREEN PRODUCE	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
FRUIDOR	CAVAILLON	étab.	20 à 49 salariés
AZ FRANCE SA	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
BERARD DISTRIBUTION	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
GROUPE SEDA	CHEVAL BLANC	Siège	20 à 49 salariés
SARL DUPERANDRE	CHEVAL BLANC	Siège	20 à 49 salariés
BERNARD CHIRON	CHEVAL BLANC	étab.	20 à 49 salariés
LES VERGERS DE LA COURTOISE	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	20 à 49 salariés
SOMAIR GERVA	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	50 à 99 salariés
ETABLISSEMENTS LOMBARD SILVESTRE	LAGNES	Siège	20 à 49 salariés
PROTECTA SAS	LE THOR	Siège	20 à 49 salariés
FRANCE DETECTION SERVICE	LE THOR	Siège	20 à 49 salariés
PROVENCE COMTAT	LE THOR	étab.	20 à 49 salariés
PROVENCE DISTRIBUTION THOROISE	LE THOR	Siège	20 à 49 salariés
VILTIFRUIT	LE THOR	Siège	20 à 49 salariés
LACOSTE	LE THOR	Siège	100 à 199 salariés
NOVAMEX	LES TAILLADES	Siège	20 à 49 salariés

4.2.5 Transports

Tableau 18 : évolution 2007-2014 du nombre d'entreprises dans le secteur du transport

Communes	Total 2014	Transport 2014	Transport 2007	Evolution 2014 / 2007	% Transport 2014
Beaumettes	39	3	0	3	7,7%
Cabrières-d'Avignon	238	6	5	1	2,5%
Cavaillon	2 776	105	95	10	3,8%
Châteauneuf-de-Gadagne	277	3	3	0	1,1%
Cheval-Blanc	373	10	14	-4	2,7%
Fontaine-de-Vaucluse	117	2	0	2	1,7%
Gordes	407	3	3	0	0,7%
Lagnes	192	1	2	-1	0,5%
Lauris	343	8	7	1	2,3%
Le Thor	838	15	12	3	1,8%
Lourmarin	249	1	0	1	0,4%
L'Isle-sur-la-Sorgue	2 169	40	35	5	1,8%
Maubec	278	7	8	-1	2,5%
Mérindol	186	4	1	3	2,2%
Oppède	218	3	1	2	1,4%
Puget	67	0	1	-1	0,0%
Puyvert	98	0	0	0	0,0%
Robion	449	8	8	0	1,8%
Saumane-de-Vaucluse	88	1	0	1	1,1%
Taillades	168	8	6	2	4,8%
Vaugines	71	0	0	0	0,0%
Ensemble	9 641	228	201	27	2,4%

Le secteur du transport regroupe 228 établissements. Prestataires de services pour le commerce de gros, les transporteurs ont souffert de la disparition ou du départ de certains de leurs clients grossistes, et d'une conjoncture morose (voire mauvaise) dans leur secteur, notamment sous

l'effet d'une concurrence internationale accrue. A noter, la **forte concentration de ce secteur d'activité à Cavailon (46%)**, ce qui rend la commune particulièrement sensible à toute évolution dans ce domaine.

Le territoire compte, dans ce secteur, **des entreprises de taille nationale ou internationale (ID LOGISTIC, STEF,...)** dont le métier a évolué des prestations de transport vers la logistique, intégrant l'entreposage, la gestion des stocks, la préparation et la gestion des commandes, pour le compte de grandes entreprises. Comme pour le commerce de gros, leur développement nécessite des **fonciers de grande taille**.

Tableau 19 : principaux établissements dans le secteur du transport

Nom entreprise	Communes	Statut	Catégorie effectif
FRIGO 84	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
SOFICA	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
TRANSPORTS CHABAS SA	CAVAILLON	Siège	100 à 199 salarié
TND VOLUME	CAVAILLON	étab.	50 à 99 salariés
SERVI ROUTE EUROFRET	CAVAILLON	étab.	10 à 19 salariés
MEDITERRANEENNE LOGISTIQUE TRANSPORT	CAVAILLON	Siège	100 à 199 salarié
STEF TRANSPORT CAVAILLON	CAVAILLON	Siège	50 à 99 salariés
TRANSPORTS LAURENT CZIMER	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
OMNITRANS	CAVAILLON	étab.	50 à 99 salariés
STE EUROPEENNE TRANSPORTS ET LOGISTIQUE	CAVAILLON	étab.	10 à 19 salariés
ID LOGISTICS FRANCE	CAVAILLON	étab.	100 à 199 salarié
ID LOGISTICS FRANCE 3	CAVAILLON	Siège	50 à 99 salariés
LA FLECHE	CAVAILLON	Siège	100 à 199 salarié
CAT LC FRANCE	CAVAILLON	étab.	10 à 19 salariés
TRANSPORT SERVICE MESSAGERIE	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
EMMA TRANS	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
DU COURNAU TRANSPORTS	CAVAILLON	étab.	50 à 99 salariés
ADT TRANSPORTS	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
2BGP	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
STC	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
STEF LOGISTIQUE MEDITERRANEE	CAVAILLON	étab.	20 à 49 salariés
SNCF MOBILITES	CAVAILLON	étab.	20 à 49 salariés
TRANSPORTS CHARBONNIER FRERES	CAVAILLON	étab.	20 à 49 salariés
PROVENCE DEMENAGEMENT	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
SOC COOP AGRIC FRUITIERE DURANCE LUBER	CHEVAL BLANC	Siège	20 à 49 salariés
SNCF MOBILITES	CHEVAL BLANC	étab.	50 à 99 salariés
VOYAGES ARNAUD L ISLE SUR LA SORGUE	L' ISLE SUR LA SORGUE	étab.	20 à 49 salariés
KMS KORCZ MARCELLIN SERVICES	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	10 à 19 salariés
TRANSPORTS VINICOLES BERTRAND FILS CIE	L' ISLE SUR LA SORGUE	étab.	10 à 19 salariés
CHEVALLIER SUD	L' ISLE SUR LA SORGUE	étab.	10 à 19 salariés
VOYAGES RAOUX	LE THOR	étab.	20 à 49 salariés
SYLVESTRE TRANSPORTS	MAUBEC	Siège	20 à 49 salariés
UNION TRANSPORTS	MAUBEC	Siège	10 à 19 salariés
TRANSPORTS 1895	MAUBEC	Siège	10 à 19 salariés

4.2.6 Services aux entreprises et TIC

Tableau 20 : évolution 2007-2014 des établissements dans le secteur des services aux entreprises

Communes	Total 2014	Services entreprises et TIC 2014	Services entreprises et TIC 2007	Evolution 2014 / 2007	% Services entreprises et TIC 2014
Beaumettes	39	7	3	4	17,9%
Cabrières-d'Avignon	238	42	17	25	17,6%
Cavaillon	2 776	380	305	75	13,7%
Châteauneuf-de-Gadagne	277	40	28	12	14,4%
Cheval-Blanc	373	50	31	19	13,4%
Fontaine-de-Vaucluse	117	8	4	4	6,8%
Gordes	407	67	43	24	16,5%
Lagnes	192	27	10	17	14,1%
Lauris	343	59	31	28	17,2%
Le Thor	838	129	75	54	15,4%
Lourmarin	249	25	20	5	10,0%
L'Isle-sur-la-Sorgue	2 169	275	167	108	12,7%
Maubec	278	42	22	20	15,1%
Mérindol	186	28	16	12	15,1%
Oppède	218	41	16	25	18,8%
Puget	67	18	10	8	26,9%
Puyvert	98	24	11	13	24,5%
Robion	449	58	24	34	12,9%
Saumane-de-Vaucluse	88	13	8	5	14,8%
Taillades	168	32	14	18	19,0%
Vaugines	71	7	5	2	9,9%
Ensemble	9 641	1 372	860	512	14,2%

Les établissements du secteur des services aux entreprises représentent 14,2% du tissu économique du territoire. Avec 512 établissements

supplémentaires entre 2007 et 2014 (+60%), c'est un des secteurs les plus dynamiques.

Il recouvre **2 grands types d'entreprises** :

- des prestataires de services aux entreprises (comme l'ingénierie ou les conseils en gestion)
- des services opérationnels (sécurité, nettoyage).

A noter, la présence de **grosses structures de recherche et développement**, comme l'INRA ou le CREE, et **d'ingénierie** (géomètres, bureaux d'études techniques,...).

Ce secteur dynamique est diffus, comme le montre sa forte représentation dans des communes de taille modeste.

La qualité de vie (des lieux habités et lieux de travail) est l'un des critères les plus importants **avec l'accessibilité** (dont la desserte numérique) pour favoriser la création et l'implantation d'entreprises. Ce secteur englobe également les TIC, dont la croissance est forte. Pour les startups, l'accompagnement des entreprises (pépinières) et la qualité de l'environnement (clubs d'entreprises) constituent également des facteurs d'attractivité d'un territoire.

Tableau 21 : principaux établissements du secteur des services aux entreprises

Nom entreprise	Communes	Statut	Catégorie effectif
SILVASUD ENVIRONNEMENT	CABRIERES D'AVIGNON	Siège	10 à 19 salariés
INST NATIONAL RECHERCHE AGRONOMIQUE	CAVAILLON	Etab.	10 à 19 salariés
SOPECA PROVENCE	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
LUCIEN VIDAL HUISSIER DE JUSTICE ASSOC	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
SAS PARMENTINE PRODUCTION	CAVAILLON	Etab.	10 à 19 salariés
ASSO TOPO GEO TECHN ETUDES SUD MEDITER	CAVAILLON	Etab.	10 à 19 salariés
SCP SCHUBERT HERVE	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
D ASTA NET	CAVAILLON	Etab.	10 à 19 salariés
ID LOGISTIOCS GROUP	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
DELTA ARBORICULTURE	CAVAILLON	Siège	10 à 19 salariés
INGENIERIE 84	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
AR EVENTS	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
ALLIANCE SECURITE	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
LUBERON MULTISERVICES L M S	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
PRO NET ENVIRONNEMENT	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
ENTREPRISE ADAPTEE LE CHATAIGNER	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
SAINT GOBAIN C R E E	CAVAILLON	Etab.	200 à 299 salariés
MT FRANCE	CAVAILLON	Etab.	50 à 99 salariés
HYDRO CONSEIL	CHATEAUNEUF DE GADAGNE	Siège	10 à 19 salariés
ECOLLECT	CHEVAL BLANC	Siège	10 à 19 salariés
A B C LOCATION	CHEVAL BLANC	Siège	20 à 49 salariés
AT HOME ARCHITECTURE	GORDES	Siège	10 à 19 salariés
AGROLIS CONSULTING	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	10 à 19 salariés
TRIADIE INDUSTRIE	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	10 à 19 salariés
ACS ASSISTANCE CONTROLES SCE INDUSTRIE	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	10 à 19 salariés
ECONETTE PRO	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	10 à 19 salariés
ADREXO	L' ISLE SUR LA SORGUE	Etab.	20 à 49 salariés
EBHYS	LE THOR	Siège	10 à 19 salariés
A S SERVICES	LE THOR	Siège	10 à 19 salariés

4.2.7 Administration, santé, social, enseignement

Tableau 22 : évolution 2007-2014 des établissements dans le secteur de l'administration, de la santé, du social et de l'enseignement

Communes	Total 2014	Adm., santé, social, enseignement 2014	Adm., santé, social, enseignement 2007	Evolution 2014 / 2007	% Adm., santé, social, enseignement 2014
Beaumettes	39	3	2	1	7,7%
Cabrières-d'Avignon	238	19	16	3	8,0%
Cavaillon	2 776	389	318	71	14,0%
Châteauneuf-de-Gadagne	277	40	25	15	14,4%
Cheval-Blanc	373	45	26	19	12,1%
Fontaine-de-Vaucluse	117	6	3	3	5,1%
Gordes	407	32	32	0	7,9%
Lagnes	192	16	7	9	8,3%
Lauris	343	55	39	16	16,0%
Le Thor	838	94	71	23	11,2%
Lourmarin	249	28	19	9	11,2%
L'Isle-sur-la-Sorgue	2 169	295	211	84	13,6%
Maubec	278	35	26	9	12,6%
Mérindol	186	17	13	4	9,1%
Oppède	218	13	12	1	6,0%
Puget	67	11	8	3	16,4%
Puyvert	98	7	5	2	7,1%
Robion	449	55	37	18	12,2%
Saumane-de-Vaucluse	88	10	5	5	11,4%
Taillades	168	20	11	9	11,9%
Vaugines	71	8	5	3	11,3%
Ensemble	9 641	1 198	891	307	12,4%

Avec **8727 personnes employées en 2012**, ce secteur représente 27,7% des emplois du territoire. Ce secteur a été particulièrement dynamique

entre 2007 et 2014, puisqu'il enregistre une croissance des emplois de 9% (5% au niveau du département).

307 établissements ont été créés pendant la même période dans le territoire (+12,4%).

Les besoins d'aménagement générés par ces activités peuvent être **importants en surfaces et structurants en matière d'attractivité**. Ils nécessitent une évaluation spécifique, commune par commune.

Tableau 23 : principaux établissements du secteur administration, santé, social

Nom entreprise	Communes	SIÈGE	Catégorie effectif
COLLEGE DU CALAVON	CABRIERES D'AVIGNON	Siège	50 à 99 salariés
POLE EMPLOI	CAVAILLON	Etab.	20 à 49 salariés
DIR DEP FINANCES PUBLIQUES VAUCLUSE	CAVAILLON	Etab.	20 à 49 salariés
DIR DEP FINANCES PUBLIQUES VAUCLUSE	CAVAILLON	Etab.	20 à 49 salariés
DIR DEP SECURITE PUBLIQUE VAUCLUSE	CAVAILLON	Etab.	50 à 99 salariés
LYCEE POLYVALENT DAUPHIN ISMAEL	CAVAILLON	Siège	100 à 199 salarié
COLLEGE GAUTHIER PAUL	CAVAILLON	Siège	50 à 99 salariés
COLLEGE HUGUES CLOVIS	CAVAILLON	Siège	50 à 99 salariés
LYCEE PROFESS REGIONAL ALEXANDRE DUMAS	CAVAILLON	Siège	100 à 199 salarié
COLLEGE ROSA PARKS	CAVAILLON	Siège	50 à 99 salariés
COMMUNE DE CAVAILLON	CAVAILLON	Etab.	20 à 49 salariés
STE D EXERC LIB DE DIRECTEUR ET ADJ LA	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
NOUVELLE CENTRE CHIRURGICAL SAINT ROCH	CAVAILLON	Siège	100 à 199 salarié
AMBULANCES CAVAILLONNAISES	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE GADAGNE	CHATEAUNEUF DE GADAGNE	Siège	20 à 49 salariés
LES OPALINES CHATEAUNEUF DE GADAGNE	CHATEAUNEUF DE GADAGNE	Siège	50 à 99 salariés
COMMUNE DE CHEVAL BLANC	CHEVAL BLANC	Siège	20 à 49 salariés
PASCAL CELINE EHPAD	CHEVAL BLANC	Siège	20 à 49 salariés
COMMUNE DE GORDES	GORDES	Siège	20 à 49 salariés
HOPITAL LOCAL DE GORDES	GORDES	Siège	50 à 99 salariés
LYCEE POLYVALENT ALPHONSE BENOIT	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	100 à 199 salarié
COLLEGE BOUIN JEAN	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	50 à 99 salariés
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE RICARDE	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	20 à 49 salariés
COLLEGE JEAN GARCIN	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	50 à 99 salariés
COMMUNE DE L ISLE SUR LA SORGUE	L' ISLE SUR LA SORGUE	Etab.	20 à 49 salariés
COMM COM PAYS SORGUES MONTS VAUCLUSE	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	50 à 99 salariés
ETABLISSEMENT PUBLIC SAINT ANTOINE	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	100 à 199 salarié
COLLEGE	LE THOR	Siège	50 à 99 salariés
COMMUNE LE THOR	LE THOR	Siège	50 à 99 salariés
SM DEFENSE VALORISATION FORESTIER	LE THOR	Siège	20 à 49 salariés
EHPAD LES CIGALES	LE THOR	Siège	50 à 99 salariés
COMMUNE DE TAILLADES	LES TAILLADES	Etab.	20 à 49 salariés
COMMUNE DE MERINDOL	MERINDOL	Etab.	20 à 49 salariés
COMMUNE DE ROBION	ROBION	Siège	20 à 49 salariés
LA BASTIDE DU LUBERON EHPAD	ROBION	Siège	50 à 99 salariés

4.2.8 Services aux personnes

Tableau 24 : évolution 2007-2014 des établissements dans le secteur des services aux personnes

Communes	Total 2014	Services aux personnes 2014	Services aux personnes 2007	Evolution 2014 / 2007	% Services aux personnes 2014
Beaumettes	39	2	3	-1	5,1%
Cabrières-d'Avignon	238	25	24	1	10,5%
Cavaillon	2 776	160	131	29	5,8%
Châteauneuf-de-Gadagne	277	28	12	16	10,1%
Cheval-Blanc	373	23	10	13	6,2%
Fontaine-de-Vaucluse	117	9	4	5	7,7%
Gordes	407	18	15	3	4,4%
Lagnes	192	12	7	5	6,3%
Lauris	343	28	21	7	8,2%
Le Thor	838	63	42	21	7,5%
Lourmarin	249	14	15	-1	5,6%
L'Isle-sur-la-Sorgue	2 169	171	117	54	7,9%
Maubec	278	17	10	7	6,1%
Mérindol	186	12	11	1	6,5%
Oppède	218	14	7	7	6,4%
Puget	67	3	1	2	4,5%
Puyvert	98	4	3	1	4,1%
Robion	449	42	22	20	9,4%
Saumane-de-Vaucluse	88	5	2	3	5,7%
Taillades	168	9	11	-2	5,4%
Vaugines	71	2	2	0	2,8%
Ensemble	9 641	661	470	191	6,9%

Avec **191 établissements supplémentaires**, le secteur des services aux personnes fait partie des secteurs dynamiques (+29%). Il recouvre tous les services d'aide à domicile, la coiffure, les soins esthétiques mais aussi les

services qui sont rendus principalement aux particuliers, comme la création culturelle ou la gestion de salles de spectacles ou de sport.

La part des établissements **n'employant aucun salarié** est très largement majoritaire dans ce secteur d'activité.

Le poids de ces activités est proportionnellement plus important dans les communes rurales ou périurbaines.

Ces activités **génèrent peu de besoins spécifiques en matière de foncier ou d'immobilier**, trouvant place dans le tissu urbain existant, ou dans les extensions urbaines, souvent à proximité des commerces.

Tableau 25 : principaux établissements du secteur des services aux personnes

Nom entreprise	Communes	Statut	Catégorie effectif
EURL SENANQUE	GORDES	Siège	10 à 19 salariés
SAS LA LAVANDE	CABRIERES D'AVIGNON	Siège	10 à 19 salariés
SARL SORGUES COIFFURE	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	6 à 9 salariés
SARL ERPESA Coiffure	CAVAILLON	Siège	6 à 9 salariés
POMPES FUNEBRES ADESIAS	LE THOR	Siège	6 à 9 salariés
PASCAL COSTE COIFFURE	CAVAILLON	Etab.	6 à 9 salariés
LE ROUGE ET LE NOIR	OPPEDE	Siège	10 à 19 salariés
SARL LA LISE	CAVAILLON	Etab.	20 à 49 salariés
ECO SERVICES PLUS	OPPEDE	Siège	6 à 9 salariés
OUSTAU SERVICES	CAVAILLON	Siège	20 à 49 salariés
A REY FUNERAIRE	CAVAILLON	Siège	6 à 9 salariés
ENTR AIDE	L' ISLE SUR LA SORGUE	Siège	10 à 19 salariés
SIMPLICES	LE THOR	Siège	6 à 9 salariés
LE PETIT POCET	CAVAILLON	Siège	6 à 9 salariés
A S D LUBERON	ROBION	Siège	10 à 19 salariés
LES DEUX BENOIT coiffure	CAVAILLON	Etab.	6 à 9 salariés

4.2.9 Tourisme

► Le tissu des entreprises

Tableau 26 : évolution 2007-2014 des établissements dans le secteur du tourisme

Communes	Total 2014	Hébergement et restauration 2014	Hébergement et restauration 2007	Evolution 2014 / 2007	% Hébergement et restauration 2014
Beaumettes	39	6	3	3	15,4%
Cabrières-d'Avignon	238	28	20	8	11,8%
Cavaillon	2 776	147	139	8	5,3%
Châteauneuf-de-Gadagne	277	13	7	6	4,7%
Cheval-Blanc	373	14	10	4	3,8%
Fontaine-de-Vaucluse	117	24	24	0	20,5%
Gordes	407	67	61	6	16,5%
Lagnes	192	11	8	3	5,7%
Lauris	343	12	13	-1	3,5%
Le Thor	838	30	20	10	3,6%
Lourmarin	249	37	27	10	14,9%
L'Isle-sur-la-Sorgue	2 169	137	97	40	6,3%
Maubec	278	21	16	5	7,6%
Mérindol	186	12	11	1	6,5%
Oppède	218	11	4	7	5,0%
Puget	67	4	0	4	6,0%
Puyvert	98	5	2	3	5,1%
Robion	449	26	12	14	5,8%
Saumane-de-Vaucluse	88	9	5	4	10,2%
Taillades	168	5	5	0	3,0%
Vaugines	71	3	3	0	4,2%
Ensemble	9 641	622	487	135	6,5%

Entre 2007 et 2014, le nombre d'établissements d'hébergement et de restauration a augmenté de 135 unités. Cette croissance profite surtout aux communes de L'Isle-sur-La-Sorgue, Le Thor, Lourmarin et Robion.

► La capacité d'accueil

Le territoire dispose d'une offre d'hébergement touristique d'environ 11200 lits. Cette offre est dominée par les hébergements en campings (31%), en résidences de tourisme (25%) et en locations saisonnières (22%).

Tableau 27 : capacité d'accueil de l'offre d'hébergement touristique en 2015

Capacité d'accueil 2015	Hôtels en 2015 (INSEE)	Campings en 2015 (INSEE)	Résidences de tourisme en 2015 (INSEE)	Gîtes et Chambres d'hôtes (OT)	Locations saisonnières classées et labellisées (OT)	Ensemble
Nombre d'établissements	36	10	7	180	528	761
Nombre de lits	1 510	3 489	2 644	1 070	2 468	11 181

► L'apport touristique :

Les résidences secondaires représentent 9,8% du parc de logements (4447 résidences secondaires), mais cette proportion est sensiblement plus élevée dans les communes de Saumane-de-Vaucluse (47%), Gordes (42%) ou Lourmarin (34%). La capacité d'accueil totale (lits marchands + capacités d'accueil des résidences secondaires) s'élève au total à près de 29000 lits. En pleine saison, **la population du territoire s'accroît donc de plus d'un tiers.**

Si on applique aux capacités d'hébergement les taux de remplissage moyens observés par l'ADT (Association Départementale du Tourisme), on peut estimer que l'apport économique du tourisme représente **un « bonus » d'environ 10%** par rapport aux capacités de dépense des ménages du territoire. Dans les communes les plus touristiques, comme Gordes ou Lourmarin, cet apport dépasse 75% et permet le développement d'une offre commerciale sans rapport avec le seul potentiel local.

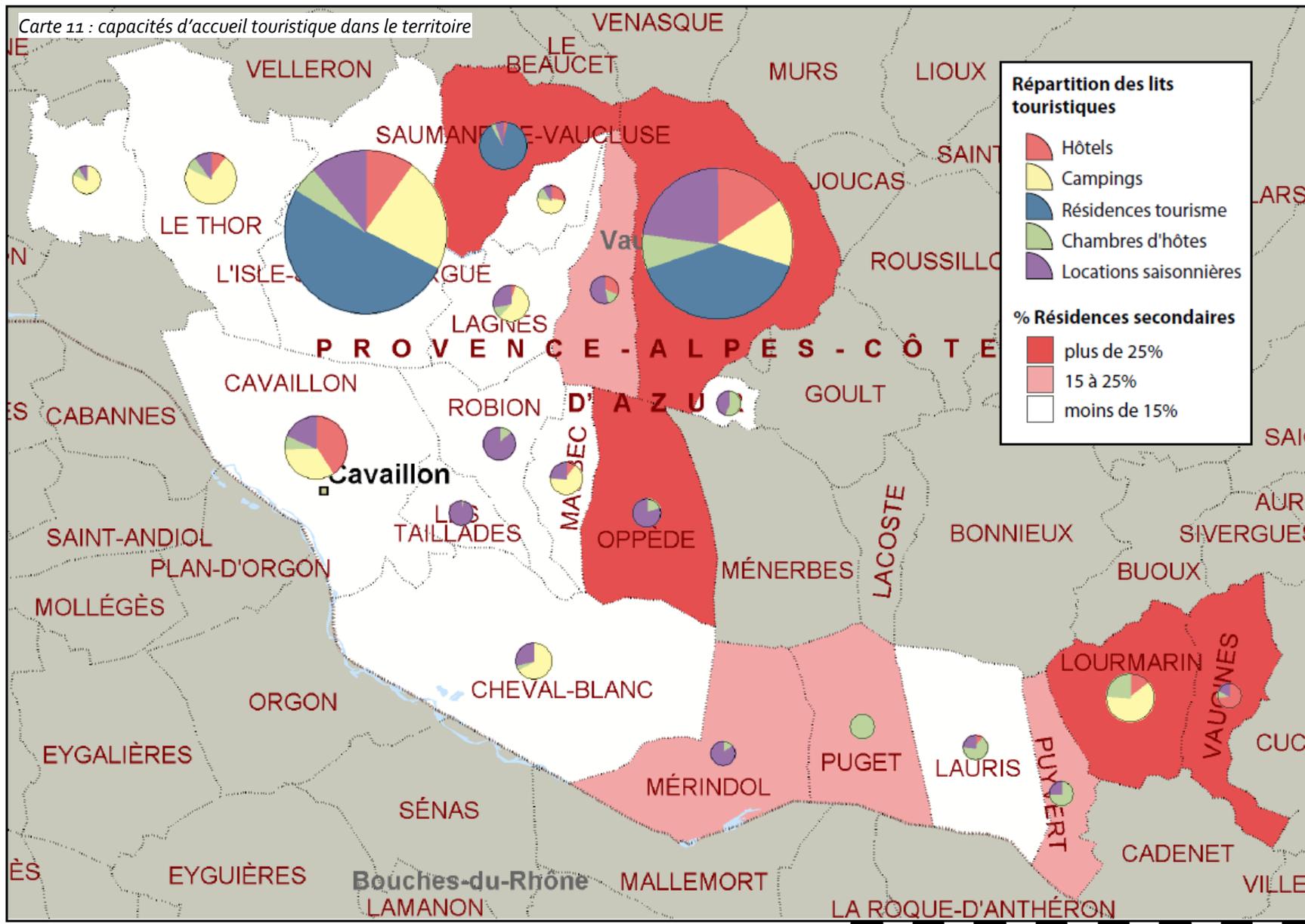
► La répartition de l'offre d'hébergements

L'offre hôtelière est concentrée sur Cavaillon, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lourmarin et Gordes (75% de l'offre). Les établissements des villes moyennes du territoire travaillent avec une clientèle mixte (affaires et tourisme), alors que les établissements des communes touristiques ne reçoivent que ce type de clientèle. De plus en plus concurrencés par les hébergements proposés chez l'habitant (ex. : 500 logements proposés par Air BnB dans le nord du territoire), les hôtels s'adaptent à l'évolution du profil des clients (plus de 50% de clientèles étrangères, fort développement des clientèles asiatiques) et hébergent de plus en plus de groupes. L'offre paraît suffisante sur le plan quantitatif, les évolutions envisagées sont plutôt d'ordre qualitatif (services, rénovations,...). La taille des établissements peut être un problème pour héberger des groupes. A noter

Les campings sont bien répartis dans le territoire et permettent d'accueillir une clientèle plus jeune et familiale. 10 communes du territoire disposent d'un camping, dont plusieurs sont labellisés.

Les clientèles de camping-caristes ne disposent que d'une seule halte à Fontaine-de-Vaucluse (25 places). Le constat du manque d'aires permettant aux camping-caristes de faire une halte dans le territoire est le même dans tout le territoire. Plusieurs aires de stationnement (15 à 20 places) pourraient être prévues dans le cadre de la stratégie de diversification des clientèles et d'allongement de la saison, afin de faciliter leur venue, tout en évitant les stationnements « sauvages ». La condition est de réussir à proposer des emplacements suffisamment qualitatifs.

Les gîtes et chambres d'hôtes représentent 1/3 de la capacité d'hébergement touristique, ce qui permet de diffuser largement la fréquentation dans tout le territoire. La plupart des communes sont très largement équipées, à l'exception des plus petites.



(Source : INSEE - Réalisation TEMAH)

► **Les problématiques d'aménagement liées au tourisme.**

Les motivations de venue dans le territoire sont essentiellement liées à la découverte du patrimoine et des paysages, à la visite des villages du Luberon et des sites remarquables (Fontaine-de-Vaucluse), ainsi qu'aux loisirs sportifs (Provence à vélo, Via Ferrata de Cavaillon,...). L'aménagement de ces sites touristiques attractifs et la préservation des paysages traversés pour s'y rendre revêt une importance particulière pour préserver leur attractivité.

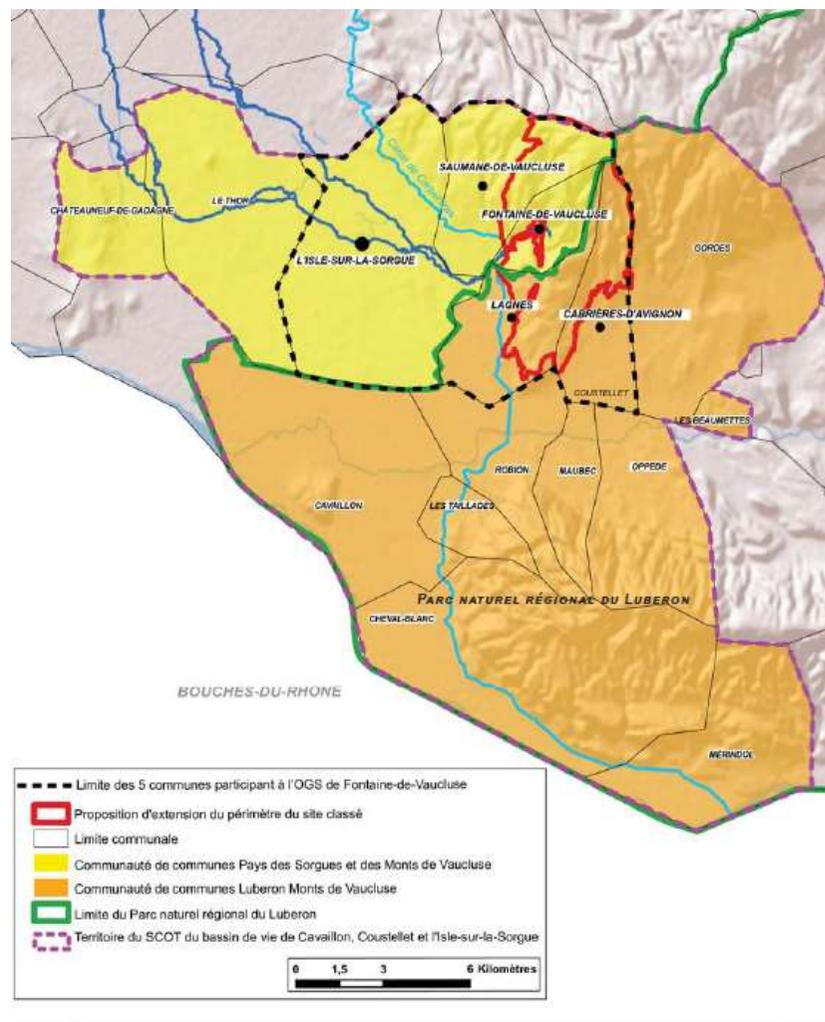
L'OGS de Fontaine-de-Vaucluse

5 communes du territoire (Fontaine-de-Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, Lagnes, Cabrières-d'Avignon, L'Isle-sur-La-Sorgue) participent à la démarche d'Opération Grand Site en cours de réalisation pour mettre en place un plan de gestion de la fréquentation touristique générée par Fontaine-de-Vaucluse (plus de 800 000 visiteurs par an). Celui-ci permettra d'organiser l'arrivée et la circulation dans le site, d'enrichir le contenu de la visite et la qualité d'accueil, dans le respect de l'esprit des lieux.

La gestion des flux touristiques

Gordes et l'Isle-sur-la-Sorgue constituent également des points d'attraction très importants. Les problématiques d'organisation de l'arrivée dans ces sites, du stationnement et des circuits de visite ont été également soulevées par les acteurs en charge de la promotion touristique. Une étude urbaine est en cours à l'Isle-sur-la-Sorgue (secteur de la gare) et une réflexion globale sur le circuit de visite (stationnement, information, gestion des lieux de visite) pourrait également être entreprise à Gordes. A Lourmarin, l'adaptation de la **capacité de stationnement** aux habitants et visiteurs (surtout les jours de manifestations touristiques ou culturelles) est un point important pour conforter l'attractivité de la commune. La réalisation d'un parking à l'extérieur du centre du village est à l'étude.

Carte 12 : proposition d'extension du périmètre classé de Fontaine-de-Vaucluse



La valorisation des cœurs de ville

La préservation de l'attractivité touristique du territoire nécessite une attention particulière sur le traitement des entrées et des cœurs de villes. Les espaces de stationnement sont au cœur de l'attention pour une meilleure valorisation des espaces patrimoniaux.

Un projet de redynamisation et aménagement du **centre-ville de l'Isle-sur-la-Sorgue est en cours de réflexion**. Il permettra de mieux gérer les flux de visiteurs, à partir de la gare. Le contenu précis de ce projet n'est pas encore connu³, mais il permettra d'améliorer le confort de visite et de redynamiser le tissu commercial.

La commune **du Thor** présente, à ce titre, un potentiel particulièrement intéressant : aménagement de l'entrée de ville, mise en valeur du patrimoine (beffroi et centre historique), traitement des espaces de stationnement. Cette valorisation permettrait notamment de contrer la tendance au déclin des commerces de proximité en centre-ville (déplacement le long de la RD 901 et vers la gare).

Les potentialités du **centre-ville de Cavaillon** (patrimoine historique, marchés,...) ont également été soulignées dans le cadre du diagnostic. Entrée naturelle du territoire, Cavaillon est plus « secrète » que les villages proches en matière d'attractivité touristique. Ses atouts (cathédrale, synagogue,...) peuvent être plus largement révélés par un circuit et un contenu de visite spécifique, en s'appuyant sur les aménagements récemment réalisés en centre-ville. Le développement de la fréquentation touristique bénéficierait ainsi également aux commerces.

Il est à noter que les trois villes portent un **projet FISAC** (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Il s'agit d'une procédure visant à renforcer l'attractivité des commerçants et artisans de

³ Lors de la réalisation des entretiens, le programme détaillé des aménagements n'avait pas encore été arrêté.

proximité grâce à des actions financées notamment par l'Etat grâce à une taxe prélevée sur les grandes surfaces commerciales. Celui de l'Isle-sur-la-Sorgue, le Thor et Fontaine-de-Vaucluse est en cours d'élaboration.



Carte 13 : itinéraires « Le Luberon en vélo »

La découverte du territoire à vélo

Tout le département de Vaucluse est maillé par des itinéraires de visite à vélo. Le territoire du SCoT bénéficie d'un réseau dense d'itinéraires balisés et d'une véloroute à laquelle Cavaillon sera bientôt relié.

L'enjeu d'une desserte ferroviaire et en transports en commun bien organisée depuis les points d'entrée (gares) est important pour développer cette clientèle surtout présente en avant et après saison.

Pour les villages du territoire, la clientèle des cyclotouristes est bien adaptée aux capacités d'hébergement (gîtes) et viendra conforter l'activité des hébergeurs, en leur permettant d'allonger la saison.

La fruitière numérique : un équipement culturel, touristique et économique à Lourmarin.

- La Fruitière numérique à Lourmarin : l'ancienne fruiterie du village (3200 m²) a été transformée en coopérative de création numérique. Ouvert à tous, ce lieu est en réseau avec la French Tech Culture (Avignon), le réseau de l'incubateur de la Belle de Mai. Il permet aux créateurs numériques de se réunir dans un lieu favorisant les échanges (avec des entreprises, d'autres créateurs,...) et génère des flux de visiteurs professionnels qui complètent les clientèles touristiques traditionnelles du site hors saison.
- Le site accueille des créateurs en résidence (designers, créateurs) et des entreprises qui viennent à la journée (séminaires). Cet espace peut accueillir 150 personnes et il est en train de s'agrandir pour accueillir 230 personnes. C'est un équipement structurant, culturel, touristique et économique dont l'influence dépasse largement le territoire de la commune. Il a permis à des artistes en résidence de créer des œuvres numériques qui ont ensuite été exposées.

4.2.10 Le commerce de détail.

► L'appareil commercial tous commerces confondus.

Tableau z8 : description de l'équipement commercial des communes

Communes	Total 2014	Commerce de détail 2014	Commerce de détail 2007	Evolution 2014 / 2007	% Commerce de détail 2014
Beaumettes	39	1	1	0	2,6%
Cabrières-d'Avignon	238	22	23	-1	9,2%
Cavaillon	2 776	409	350	59	14,7%
Châteauneuf-de-Gadagne	277	26	16	10	9,4%
Cheval-Blanc	373	34	24	10	9,1%
Fontaine-de-Vaucluse	117	37	30	7	31,6%
Gordes	407	50	39	11	12,3%
Lagnes	192	15	13	2	7,8%
Lauris	343	23	15	8	6,7%
Le Thor	838	82	67	15	9,8%
Loumarin	249	61	51	10	24,5%
L'Isle-sur-la-Sorgue	2 169	473	410	63	21,8%
Maubec	278	41	32	9	14,7%
Mérindol	186	17	17	0	9,1%
Oppède	218	15	11	4	6,9%
Puget	67	3	0	3	4,5%
Puyvert	98	9	5	4	9,2%
Robion	449	40	24	16	8,9%
Saumane-de-Vaucluse	88	6	3	3	6,8%
Taillades	168	16	14	2	9,5%
Vaugines	71	2	1	1	2,8%
Ensemble	9 641	1 382	1 146	236	14,3%

(Source : SIRENE, Etablissements 2014, A64)

► Les commerces de détail.

Source : BPE 2015 INSEE	Total	Détail Alimentaire	Détail Non Alimentaire	Biens d'occasion
Beaumettes	1	0	1	0
Cabrières-d'Avignon	16	6	9	1
Cavaillon	199	51	145	3
Châteauneuf-de-Gadagne	8	4	4	0
Cheval-Blanc	11	6	3	2
Gordes	20	7	11	2
L'Isle-sur-la-Sorgue	276	46	115	115
Lagnes	4	3	0	1
Lauris	12	5	7	0
Loumarin	38	8	26	4
Maubec	24	9	14	1
Mérindol	8	6	2	0
Oppède	5	3	1	1
Puget	1	0	1	0
Puyvert	2	1	1	0
Robion	20	10	8	2
Saumane-de-Vaucluse	1	0	1	0
Taillades	7	5	2	0
Le Thor	40	14	23	3
Fontaine-de-Vaucluse	13	2	11	0
Vaugines	0	0	0	0
Ensemble	706	186	385	135

(Sources INSEE : BPE SIRENE, Hors commerces de carburant, commerces non sédentaires, réparations)

Communes	Total	Commerces alimentaires	Dont gdes surfaces alimentaires	Commerces non alimentaires	Dont grandes surfaces non alimentaires	Biens d'occasion	Hiérarchisation
Beaumettes	1	0		1		0	commune dépendante
Cabrières-d'Avignon	16	6		9		1	Pôle proximité
Cavaillon	199	51	6	145	17	3	Pôle majeur
Châteauneuf-de-Gadagne	8	4		4		0	Pôle proximité
Cheval-Blanc	11	6		3		2	Pôle proximité
Fontaine-de-Vaucluse	13	2		11		0	Pôle touristique
Gordes	20	7		11		2	Pôle touristique
L'Isle-sur-la-Sorgue	276	46	4	115	8	115	Pôle intermédiaire
Lagnes	4	3		0		1	Pôle proximité
Lauris	12	5		7		0	Pôle proximité
Lourmarin	38	8		26		4	Pôle touristique
Maubec	24	9	1	14	0	1	Pôle relais
Mérindol	8	6		2		0	Pôle proximité
Oppède	5	3		1		1	Pôle proximité
Puget	1	0		1		0	commune dépendante
Puyvert	2	1	1	1	0	0	Pôle relais
Robion	20	10		8		2	Pôle proximité
Saumane-de-Vaucluse	1	0		1		0	commune dépendante
Taillades	7	5	2	2	0	0	Pôle relais
Le Thor	40	14	3	23	3	3	Pôle relais
Vaugines	1	1		0		0	commune dépendante
Ensemble	707	186	17	385	28	135	

Le territoire compte près de **1400 commerces de détail**, dont :

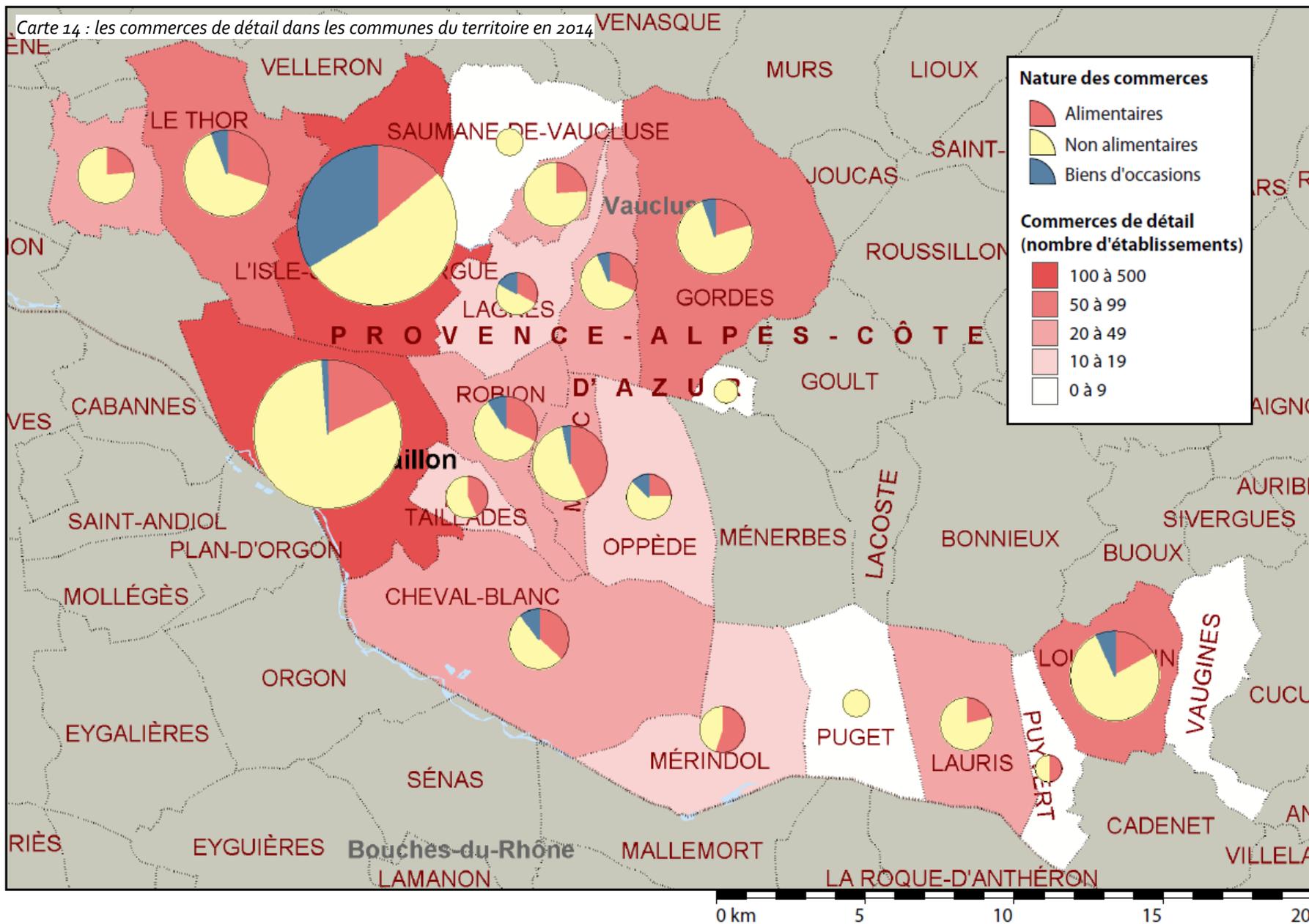
- 186 commerces alimentaires
- 385 commerces non alimentaires
- 135 commerces de biens d'occasion, dont 115 à l'Isle sur la Sorgue, internationalement connue par la densité de l'offre dans ce domaine

Le nombre, la taille des commerces (plus ou moins de 300 m²) et le type de commerces implantés dans les communes permettent de déterminer son niveau d'attractivité.

- **Cavaillon constitue le pôle commercial majeur du territoire**, grâce au nombre de commerces de détail et de grandes surfaces (25) qui y sont implantées. Tous les secteurs d'activité sont représentés, bien que le choix en grands commerces non alimentaires soit restreint.
- **L'Isle-sur-la-Sorgue** présente un équipement de base en alimentaire et non alimentaire, ce qui en fait un pôle intermédiaire, ainsi qu'une offre de commerces de biens d'occasion qui fait la réputation et la particularité de l'appareil commercial de la ville.
- **Les pôles du Thor, Coustellet** (supermarché SUPER U) et Puyvert constituent des pôles relais (ou secondaires) qui évitent aux habitants des déplacements plus lointains pour les achats courants. Leur équipement essentiellement alimentaire est renforcé par une offre non alimentaire plutôt orientée vers l'équipement de la maison et implantée en bordure des axes routiers.
- **Fontaine-de-Vaucluse, Lourmarin et Gordes** se distinguent par un équipement commercial largement dominé par les commerces non alimentaires à destination de la clientèle touristique. Les

commerces courants sont également présents (boulangerie, tabac-presse, épicerie ou fruits et légumes, pharmacie).

- **Les autres communes du territoire** disposent d'un équipement de proximité minimal, souvent complété par l'offre des marchés hebdomadaires.
- **Beaumettes, Puget, Vaugines et Saumane-de-Vaucluse** sont dépendantes des communes proches pour les commerces de proximité et les achats alimentaires courants. Vaugines a ouvert un commerce multiservices (épicerie, dépôt de pain,...) depuis 3 ans.



► Le grand commerce

Commerces de plus de 300 m ²	Alimentaire		Non alimentaire		Total	
	Nombre etb.	Surfaces	Nombre etb.	Surfaces	Nombre etb.	Surfaces
Beaumettes			1	300	1	300
Cabrières d'Avignon			1	800	1	800
Cavaillon	6	14 225	29	31 887	35	46 112
Lauris			6	6 450	9	9 437
Le Thor	3	2 987	10	18 414	14	25 424
L'Isle-sur-la-Sorgue	4	7 010	4	1 800	4	1 800
Maubec	1	2 290	1	5 000	3	6 190
Puyvert	1	1 780	0	0	1	2 290
Robion			2	3 920	2	3 920
Taillades	2	1 190	1	500	2	2 280
Ensemble	17	29 482	55	69 071	72	98 553

(Sources : CCI de Vaucluse, traitements TEMAH)

Le territoire du SCoT compte **72 grandes et moyennes surfaces** (GMS) de commerces de détail (les grossistes n'ont pas été inclus dans cette analyse, puisqu'ils ont déjà été comptabilisés dans le secteur du commerce de gros). Les GMS du territoire représentent **98 553 m² de surface de vente**, soit une densité commerciale de 1 156 m² pour 1000 habitants, supérieure à la moyenne nationale.

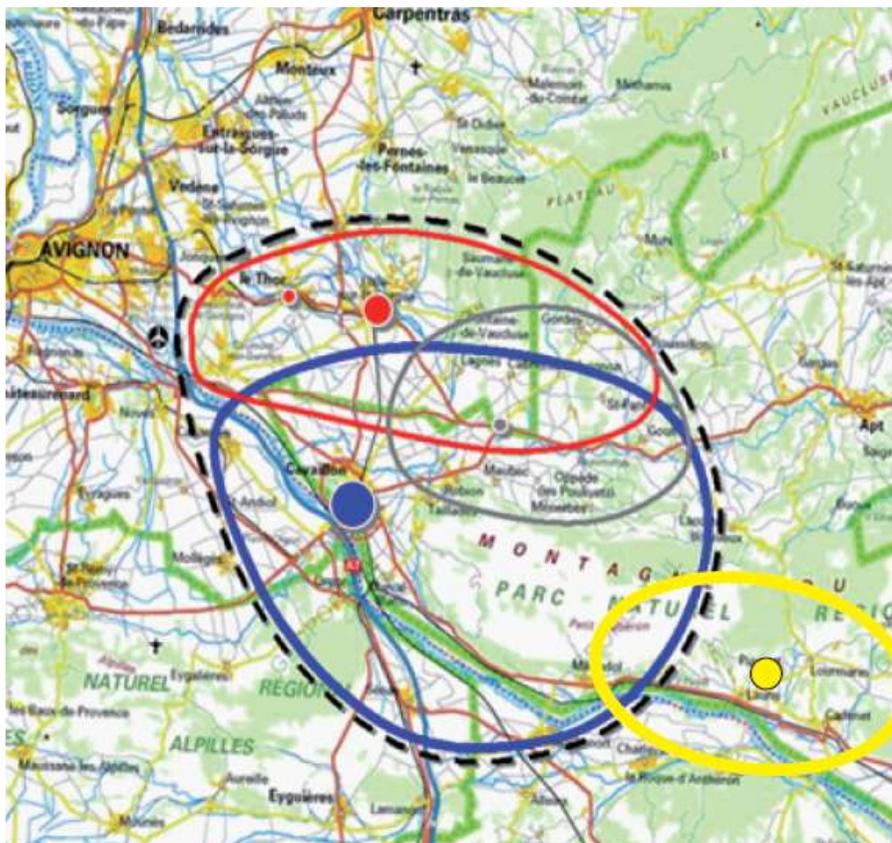
► Zones de chalandise des principaux pôles (étude AID 2010)

L'étude réalisée par AID en 2010 a permis d'évaluer la zone de chalandise des principaux pôles commerciaux, ainsi que les habitudes de consommation des ménages.

81% des dépenses alimentaires sont réalisés dans les commerces du territoire. L'évasion (19%) est majoritairement captée par le pôle d'Avignon (12%). Les déplacements domicile-travail facilitent la réalisation d'achats courants à Avignon, ainsi que la présence d'hypermarchés au sud de la ville (Mistral, Cap Sud).

Les communes du sud du territoire ne disposent que d'une offre alimentaire de base. Elles sont attirées par les pôles commerciaux de Cavaillon, Mallemort, Salon-de-Provence.... pour les autres familles de produits.

Carte 15 : zone de chalandise des principaux pôles du territoire



Les **dépenses non alimentaires** sont moins bien captées par le territoire :

- Equipement de la personne : 33% des dépenses sont réalisées à Cavaillon, 13% à L'Isle-sur-La-Sorgue. Les achats à l'extérieur du territoire (52%) sont majoritaires.
- Equipement de la maison : 29% des dépenses réalisées à Cavaillon, 10% à L'Isle-sur-la-Sorgue, 57% à l'extérieur du territoire.

- Culture et loisirs : 25% des dépenses sont réalisées à Cavaillon, 13% à L'Isle-sur-la-Sorgue et 57% à l'extérieur du territoire.

L'évasion est en grande partie captée par les pôles commerciaux de l'agglomération avignonnaise, un peu également par l'agglomération aixoise pour le sud du territoire.

► **Les enjeux de développement du commerce dans le territoire.**

Cavaillon : Principal pôle commercial du territoire, le commerce cavaillonnais montre des signes de faiblesse : augmentation de la vacance dans le centre-ville, fermeture de grandes surfaces spécialisées (LEADER), polarités commerciales majeures vieillissantes,...

Une opération FISAC de grande ampleur est en cours dans le centre-ville de Cavaillon (plus de 6M€ de travaux pour rénover les accès et les espaces publics, soutenir les actions de promotion des commerçants,..). La situation du commerce de centre-ville s'est détériorée, alors que l'offre du grand commerce a très peu évolué au cours des dernières années. Des actions transversales (sur l'accessibilité, l'aménagement, l'habitat, l'animation,...) sont nécessaires pour maintenir un circuit marchand attractif.

Le centre commercial AUCHAN porte un projet de rénovation. Celle-ci devra tenir compte à la fois des besoins de modernisation de l'équipement commercial et de la complémentarité avec les secteurs non alimentaires les moins bien couverts, dans une recherche d'équilibre avec le centre-ville.

Pas de projet de développement de grandes surfaces recensé dans les communes de la CCPMSV, mais une attention particulière portée aux commerces de centre-ville, en lien avec l'attractivité touristique du territoire.

Puyvert : le supermarché SUPER U a obtenu (devant la CDAC en Octobre 2015, puis devant la CNAC en mars 2016), une augmentation de sa surface de vente de 1209 m², ainsi que la création de 2 boutiques (41m²) et d'un point de retrait des marchandises (drive 4 pistes) de 475 m². La surface de cet ensemble commercial qui dessert les communes du sud du territoire sera donc, après extension de 3504 m². Il n'y a pas d'autre projet commercial recensé dans les communes du sud du territoire.

Les cœurs de village : Pour maintenir des services et commerces de proximité, les communes (ex : Vaugines, Puget,...) soutiennent des projets de commerces multiservices ou bistrot de pays. La capacité de stationnement constitue une contrainte importante pour développer ou maintenir le commerce de proximité en cœur de village. Les opérations de rénovation en cœur de village permettant l'aménagement de parkings sont favorables au maintien du commerce de proximité.

4.3 Infrastructures d'accueil des entreprises/ ZAE

► Zones d'activités existantes et projets

Tableau 29 : zones d'activités existantes ou en projet sur le territoire du SCoT

Commune	Noms des zones	Surface totale	Surface disponible	Gestionnaire	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Ratio emplois / ha
Cavaillon	MIN	21,00	1,00	Commune	72	961	46
Cavaillon	Extension du MIN	43,00	-	Interco	8	119	3
Cavaillon	Bords de Durance	21,00	-	Interco	18	746	36
Cavaillon	Chemin de Losque	10,00	-	Commune	19	184	18
Cavaillon	Puits des Gavottes	20,00	-	Interco	62	335	17
Cavaillon	Cabedan	11,00	3,00	Commune	13	298	27
Les Taillades	Bel Air	9,00	3,00	Privé	17	61	7
Les Taillades	Pibouls	4,00	-	Privé	10	40	10
Maubec	Coustellet	17,00	-	Interco	16	33	2
Oppède	Le Tourail	4,00	-	Interco	34	108	27
Maubec	Quai des entreprises	2,00	-	Interco	36	39	20
L'Isle-sur-La-Sorgue	Rousselot	15,00	-	Privé	4	181	12
L'Isle-sur-La-Sorgue	Barthalière	12,00	2,00	Interco	23	43	4
L'Isle-sur-La-Sorgue	Les Théologiens	3,20	-	Interco	9	6	2
L'Isle-sur-La-Sorgue	La Grande marine	25,00	-	Interco	52	217	9
L'Isle-sur-La-Sorgue	Petite Marine	18,00	2,00	Interco	21	410	23
Le Thor	La Cigalière	35,00	1,20	Interco	56	480	14
Le Thor	Saint-Louis	17,00	-	Interco	71	234	14
Châteauneuf-de-Gadagne	Les Matouses	14,00	-	Interco	12	212	15
Puyvert	Zone commerciale	2,00	-		1	90	45
	Total existant	303,20	12,20		554	4797	16
Cavaillon	Projet (Bout des vignes)	60,00		Interco			
Cabrières d'Avignon	Projet (Le Sarret)	5,30					
Le Thor	Projet (Saint-Joseph)	15,00		Interco			
Châteauneuf-de-Gadagne	Projet (Moulin rouge)	8,00					
	Ensemble	88,30					

(Source : CCI Vaucluse et entretiens)

Nouvelles communes : Puyvert compte une zone artisanale et une zone commerciale qui n'ont pas vocation à s'étendre. A l'exception d'un site anciennement exploité par un négociant à Lauris qui sera bientôt disponible suite au départ de ce dernier, il n'y a pas de projet de développement de nouvelle zone économique dans les 5 communes du sud du territoire.

Parmi les 20 240 emplois dans les secteurs de l'industrie, la construction, le commerce et les services existants dans le territoire du SCoT, près de 5000 sont localisés dans les zones d'activités du territoire.

- 41% des surfaces aménagées en zones d'activités se situent à Cavaillon et 41% à l'Isle-sur-la-Sorgue + Le Thor.
- Les communes du sud du territoire sont très peu équipées, à l'exception d'une petite zone à Puyvert.

Les zones d'activités du territoire présentent majoritairement 2 types de profils : zones industrielles ou zones artisanales. La plupart des zones observées sont mixtes (commerces, industries, entreprises du bâtiment,...). L'analyse du ratio emplois / hectare permet d'évaluer l'efficacité des aménagements réalisés en matière d'emplois :

- Si le ratio s'établit, pour l'ensemble des zones étudiées, à **16 emplois à l'hectare**, cette approche permet de constater la très faible efficacité des zones artisanales dans ce domaine, alors que les performances des zones industrielles sont bien meilleures.
- Les **meilleurs résultats** reviennent aux zones d'activités assez spécialisées (ex. : MIN, Bords de Durance, Petite Marine), ce qui semble indiquer que la programmation (et donc l'utilisation du foncier) est plus performante lorsque la typologie des clientèles est assez homogène.

► Adéquation de l'offre à la demande.

L'offre disponible est **très réduite** (12 ha). Le manque de foncier pour accueillir des entreprises ou permettre aux entreprises implantées dans le territoire de se développer est **un facteur de risque important pour l'économie locale**, comme l'ont montré le départ de plusieurs entreprises (ex : BIOCOOP, CRUDETTEs). Compte tenu de la structure du tissu économique et de la localisation des grandes entreprises dans les 2 poumons économiques du territoire, il est essentiel d'apporter des

réponses aux besoins de foncier, sous peine de subir de nouveaux départs d'acteurs économiques majeurs.

A l'initiative de la CC LMV, une enquête téléphonique a été réalisée en Octobre 2015 auprès d'un échantillon de 102 entreprises. 43 des 102 entreprises interrogées ont un projet de développement nécessitant de modifier leur localisation. Une proportion très élevée, **deux fois supérieure aux données recueillies dans d'autres territoires du même ordre**, ce qui atteste de la pénurie actuelle de foncier.

Parmi les secteurs les plus demandeurs, **on trouve les activités clés de l'économie locale**. 19% des entreprises du commerce de gros interrogées souhaitent déménager **pour des locaux plus grands**, 18% dans le secteur de la construction, 13% dans le secteur des activités agroalimentaires. Ces besoins sont exprimés à court et moyen terme (2 à 5 ans).

Les demandes s'orientent en majorité vers de grandes parcelles, mais des besoins en matière d'offres mixtes (terrain + immobilier) existent également, en lien avec la taille des entreprises qui portent ces projets.

► Les projets de création

Le projet de création d'une zone d'activité de grande taille à **Cavaillon** est porté par la Communauté de communes LMV. Sa réalisation sera rendue possible par la réalisation d'une digue en 2016, à condition d'obtenir une dérogation à l'interdiction de construire dans des espaces endigués, au titre des Espaces Stratégiques en Mutation. Au regard de la situation économique de la commune et de la qualité de l'emplacement, ce projet revêt **une importance très particulière**. C'est le seul projet d'importance dans le sud du territoire, où il n'existe pas d'autre opportunité foncière capable de répondre aux besoins des entreprises qui y sont implantées ou qui pourraient s'y installer.

Au nord du territoire, le projet de création de la ZAC Saint-Joseph sur la commune du Thor est en cours de lancement. A plus long terme, un autre

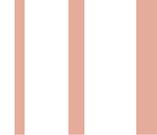
projet de taille plus modeste est envisagé sur la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Pour le sud du territoire, Puyvert compte une zone artisanale et une zone commerciale qui n'ont pas vocation à s'étendre. A l'exception d'un site anciennement exploité par un négociant à Lauris qui sera bientôt disponible suite au départ de ce dernier, il n'y a pas de projet de développement de nouvelle zone économique dans les 5 communes du sud du territoire.

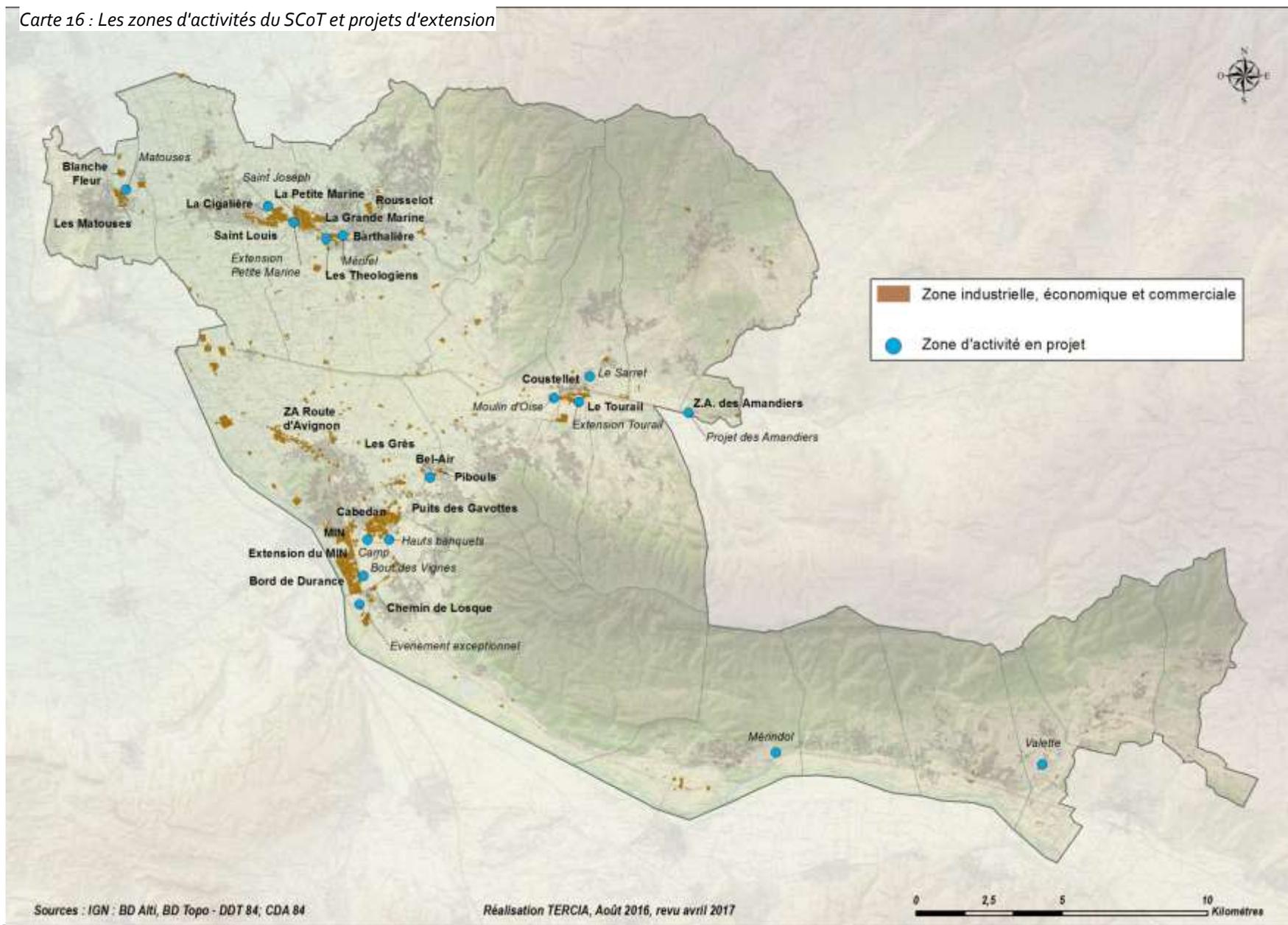
► Les projets de rénovation des zones d'activités.

A l'exception de la zone d'extension du MIN, dont le statut juridique est particulier, puisque les bâtiments d'activité sont construits sur des terrains appartenant à SNCF Réseau dans le cadre d'une convention d'occupation, aucun projet important de rénovation n'a été recensé.

SNCF Réseau souhaitant céder les terrains en intégrant dans le prix de cession la valeur des bâtiments qui y sont implantés, les occupants n'investissent pas dans la rénovation des bâtiments et la négociation n'a pour l'instant pas abouti. Si cette négociation aboutit, la restructuration de cet espace sera nécessaire.



Carte 16 : Les zones d'activités du SCoT et projets d'extension



4.4 Infrastructures numériques

(Source Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique)

Les déclarations d'investissement des opérateurs privés publiés le 27 avril 2011 en Conseil des Ministres, dans le cadre du Plan National Très Haut Débit, indiquent une couverture d'ici 2020 de 66% des foyers vaclusiens.

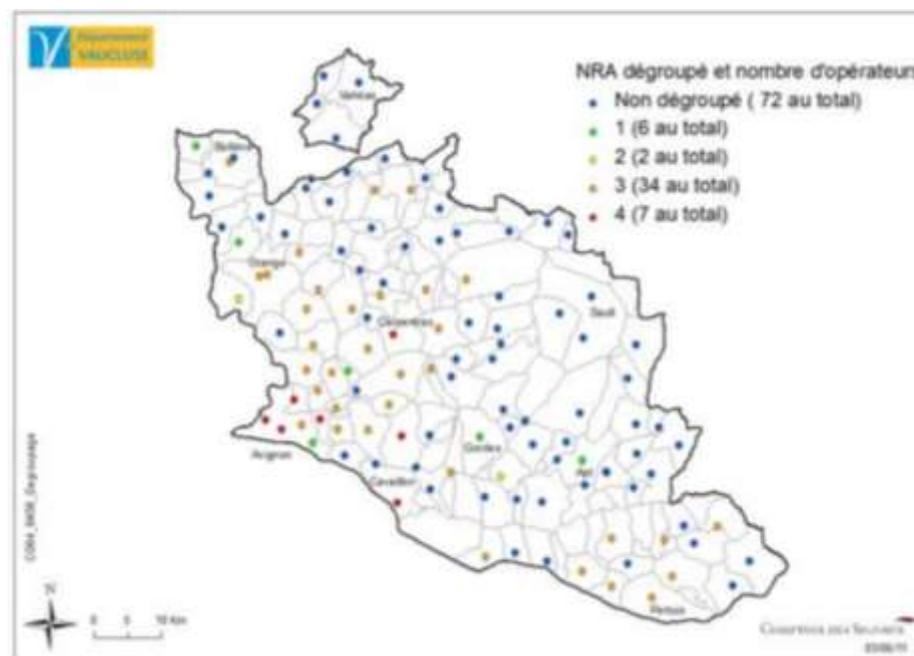
En 2011, il était considéré que le département de Vaucluse présente une situation concurrentielle relativement faible et une couverture en services et réseaux de communication électronique assez limitée, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Cette situation risque de s'aggraver, et les disparités d'accès de s'accroître, dans la mesure où la frontière en matière de débits accessibles elle-même se déplace du Haut débit vers le Très Haut débit (réseaux fibre à l'abonné, FTTH).

Les entreprises sont particulièrement pénalisées par cette situation. Le tissu économique lié au tourisme très présent et particulièrement consommateur de débit est pénalisé dans les mêmes conditions. Le coût d'accès pour les opérateurs à la clientèle des TPE/PME-PMI situées en dehors des villes-centre est élevé au regard des revenus générés.

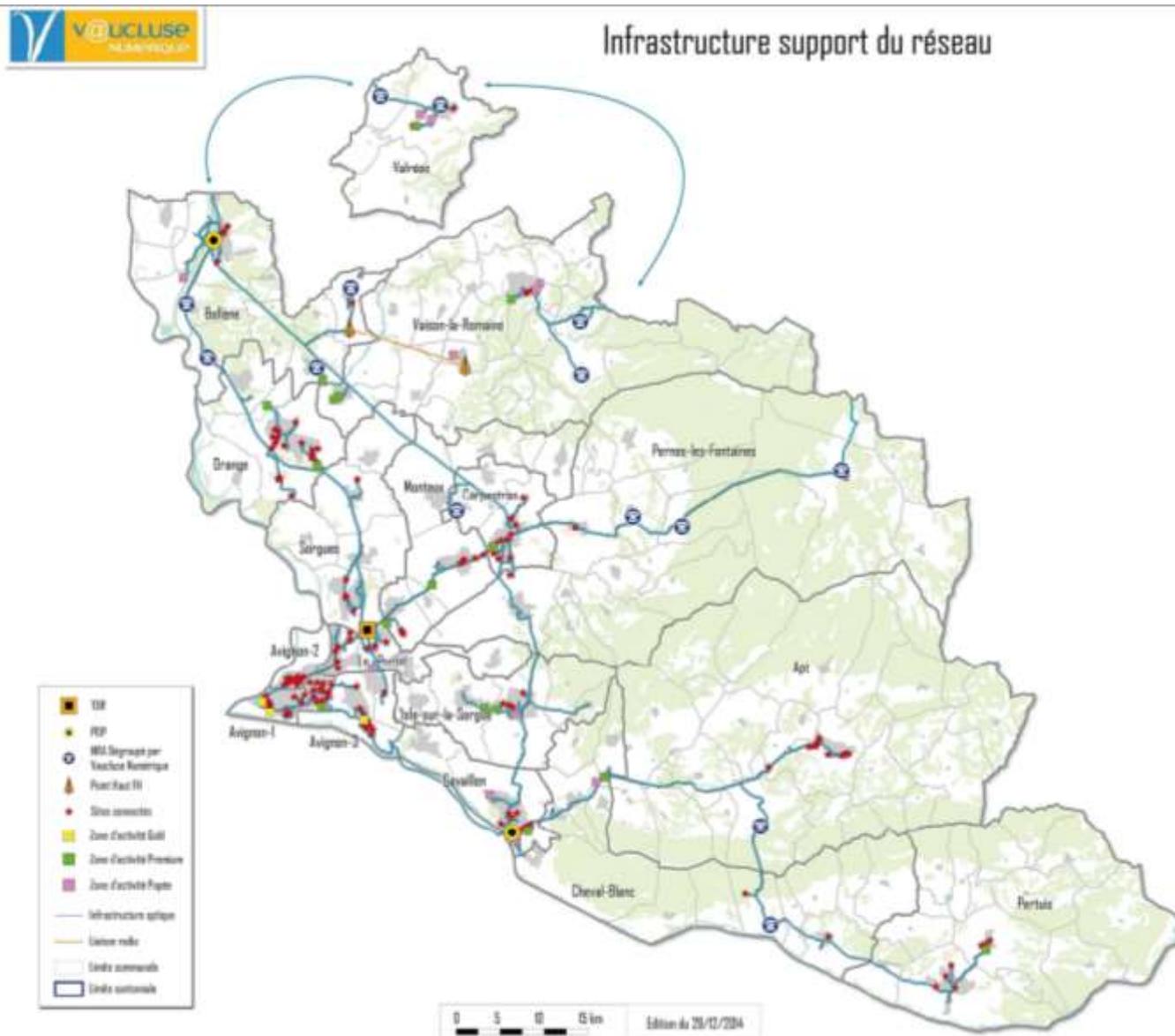
Seuls 49 NRA (Nœuds de Raccordement d'Abonnés de France Telecom) sur les 121 existants en 2011 sont dégroupés physiquement. 7 des 13 NRA présents sur le territoire le sont.

Compte tenu de cette situation, le département de Vaucluse fait l'objet de tarifs DSL différenciés selon les zones, d'accès au « triple play » DSL (téléphonie, Internet, TV) réservés à peu de zones, de contenu d'offres d'accès Internet différentes suivant les territoires : recours au satellite pour les zones blanches.

Carte 17 : carte synthétique de la présence des opérateurs dégroupés en 2011



Carte 18 : carte des infrastructures support du réseau

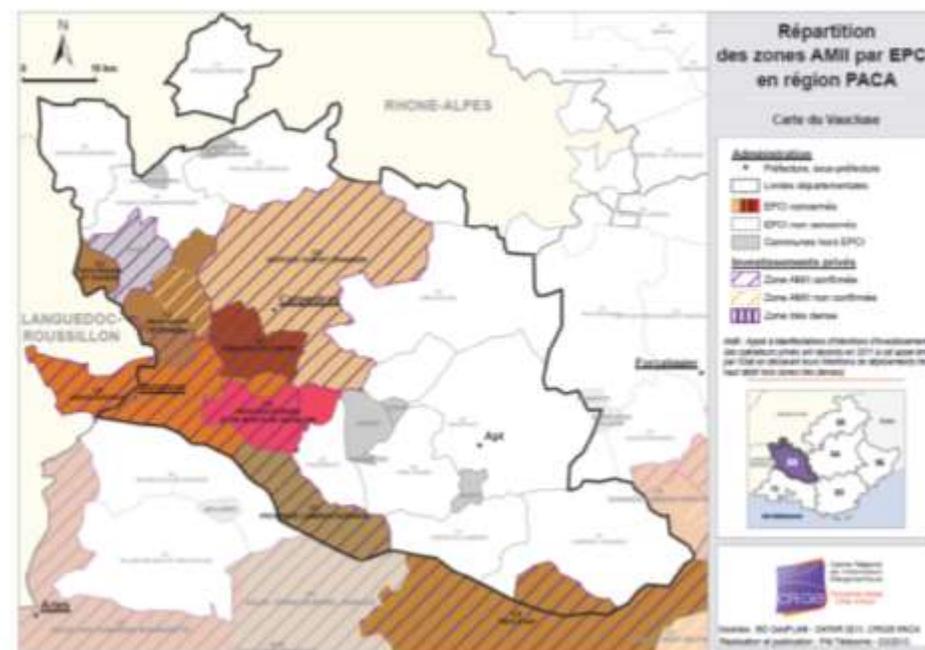


Le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) retient le principe d'une couverture très haut débit du département en 20 ans. Il s'inscrit dans les modalités de programmation prévues au niveau national avec :

- Les communes destinées à être couvertes en réseaux fibre à l'abonné par les opérateurs privés dans le cadre de la zone dite « conventionnée », soit 46 communes sur les 151 du département (voir carte répartition des zones AMII). Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, le Thor, Châteauneuf-de-Gadagne, Cheval-Blanc et Mérindol et Taillades en font partie.
- Les communes faisant l'objet de la Zone à Intervention Publique (105 communes) qui représente le reste du territoire départemental constitué des zones les moins denses pour lesquelles le coût de la prise est le plus élevé.

Les déclarations d'investissement des opérateurs privés publiés le 27 avril 2011 en Conseil des Ministres, dans le cadre du Plan National Très Haut Débit, prévoient une couverture d'ici 2020 de 66% des foyers vaclusiens.

Carte 19 : zone d'Appel à Manifestation d'Intentions d'Investir (AMII)



(source CRIGE – DATAR 2011)

4.4.1 La politique du département en faveur du numérique

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique a été adopté par délibération du 11 juillet 2011 par le Conseil départemental de Vaucluse. Le Département a confié à « Vaucluse Numérique » une délégation de service public sous la forme d'une concession de travaux, d'une durée de 25 ans. Ainsi, Vaucluse Numérique est en charge, sous le contrôle du Département, du déploiement du Réseau d'Initiative Publique (RIP) départemental et de la mise en œuvre progressive de plans quinquennaux.

Les critères d'aménagement du territoire, de développement économique et de pérennité retenus par la collectivité pour sa politique numérique ont conduit le Département à définir un projet de réseau haut et très haut débit sur la base d'une infrastructure fédératrice fibre optique permettant le raccordement des points suivants :

- les NRA présents dans le département, non dégroupés par les opérateurs,
- les bâtiments publics du département,
- les collèges, les lycées, les CFA, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- les principales zones d'activités économiques,
- les pôles d'équilibre et de service du département, définis dans le Schéma Vaucluse 2015,
- un potentiel de prises FTTH (Fiber to the Home) permettant d'engager le déploiement du très haut débit,
- un linéaire de réseau fibre optique à même de porter une politique de forte capillarité par la suite.

Le département s'est fixé pour priorité notamment l'accessibilité au très haut débit sur fibre optique des acteurs économiques et en particulier celles :

- des 19 pôles d'équilibre et de service départementaux,
- des 3 pôles de compétitivité,
- des 105 zones d'activité économique recensées,
- des 10 500 entreprises à proximité du réseau.

Le développement des réseaux numériques répond à plusieurs enjeux :

- Un enjeu économique : favoriser l'accueil et le développement de l'activité économique sur le territoire en offrant une bonne qualité de service (nombre de technologies disponibles, haut débit).

- Un enjeu social : donner accès au haut débit à toute la population pour éviter les phénomènes d'exclusion.

4.4.2 Spécificité du SCoT

L'aménagement du très haut débit dans les projets économiques structurants de Cavaillon et du Thor constitue un enjeu majeur pour l'attractivité de ces espaces et doit être une priorité pour le territoire.

En 2016, 3 communes du territoire étaient couvertes en réseau fibre optique jusqu'au dernier amplificateur (FTTLA) par les opérateurs privés : Cavaillon, Cheval-Blanc et l'Isle-sur-la-Sorgue.

Vaucluse Numérique met en place une infrastructure de fibre optique complémentaire, allant de Cavaillon à Apt, d'Apt à Lauris et de Lauris à Pertuis, ainsi que des NRA avec accès dégroupé (voir carte infrastructures support du réseau). Le raccordement à la fibre optique s'effectue en priorité sur les équipements publics (ex : hôpital, collège). La fibre optique a été installée en 2015 entre les deux sites du centre hospitalier intercommunal de Cavaillon-Lauris, améliorant l'accès aux ressources informatiques.

4.5 Synthèse des enjeux économiques

Le nombre d'emplois, tous secteurs confondus (31 215 en 2012) est relativement stable entre 2007 et 2012 (+0,6%). Cavaillon et Isle-sur-la-Sorgue, concentrent l'essentiel des emplois tous secteurs confondus, soit 66% des emplois.

Cette stabilité du nombre d'emplois cache des évolutions disparates entre secteurs d'activités et entre communes. La commune de Cavaillon a perdu de nombreux emplois, à l'inverse de l'Isle-sur-la-Sorgue ou Le Thor qui en ont gagné. Les différences s'expliquent principalement par la disponibilité (ou non) de foncier pour accueillir des entreprises ou assurer les conditions de maintien des entreprises déjà implantées.

Sur le territoire sur SCoT, les secteurs agricole et agroalimentaire ont encore un rôle fortement structurant (emplois directs et indirects) car ils ont permis la création et le développement de nombreuses activités liées au conditionnement, à la vente et à la distribution des productions agricoles du territoire. Ces secteurs ont été parmi les plus touchés par les pertes d'emplois lors des dernières années, pour des raisons qui tiennent à l'économie de ces secteurs (baisse des prix, massification des achats), mais aussi au départ d'entreprises qui n'ont pu trouver les fonciers adéquats pour se développer dans le territoire.

Les secteurs économiques les plus dynamiques sont en lien avec la résidentialisation et la tertiarisation de l'économie (nombre de créations d'établissements remarquable dans les secteurs des services à la personne et aux entreprises). Ce sont des secteurs dynamiques, où la création d'emplois est diffuse sur l'ensemble du territoire, même sur les communes de taille modeste. La qualité de vie et l'accessibilité (notamment numérique) sont deux critères majeurs pour leur installation. Le **secteur des services publics** a également fortement contribué au développement de l'emploi dans le territoire. Cependant, les restrictions budgétaires des collectivités et organismes publics risquent à l'avenir de freiner fortement le développement de l'emploi dans ce secteur.

Le poids du **secteur touristique** est une particularité du territoire. La forte croissance des structures d'hébergement marchand au cours de ces dernières années confirme l'attractivité et le développement de cette activité dans tout le territoire du SCoT. Il faut cependant noter que les problématiques d'accueil de visiteurs excursionnistes dans les sites touristiques les plus fréquentés (gestion du stationnement, des itinéraires de visite,...) nécessitent des réflexions d'aménagement globales, intégrant la qualité des aménagements et de visite, notamment pour gérer le tourisme de groupe, les camping caristes,...

L'équipement commercial du territoire s'organise autour de 4 polarités (Cavaillon / Isle-sur-la-Sorgue et Le Thor, Coustellet / Puyvert). Les besoins alimentaires sont bien couverts, alors que l'évasion est très forte en non alimentaire. Le choix de dynamiser les centres de ville ou de village amène à réfléchir à des extensions mesurées des grandes surfaces existantes, tout en tenant compte de la nécessaire modernisation du tissu commercial. Pour assurer le maintien ou le développement du commerce de proximité, une réflexion d'ensemble, à l'échelle de chaque commune, est nécessaire afin d'assurer les conditions d'accessibilité (stationnement) nécessaires au maintien ou au renforcement des activités.

L'offre en foncier économique constitue un enjeu très important pour le territoire du SCOT. L'aménagement de nouvelles zones proposant les surfaces nécessaires au confortement du tissu économique existant et au renforcement de l'attractivité du territoire aux yeux d'entreprises exogènes est nécessaire pour développer l'emploi. Si le maintien des grandes entreprises est particulièrement important dans ce territoire, il ne faut pas oublier la satisfaction des besoins des secteurs de l'artisanat, des services en intégrant une modernisation de l'offre (foncière et immobilière) qui permette de rationaliser la consommation de foncier économique. La diversification du tissu économique, et notamment l'intégration de l'économie numérique dans tous les secteurs d'activité, nécessite une réflexion sur des lieux d'animation et d'échanges pour favoriser l'accompagnement des entreprises.

5. Mobilités

5.1 L'offre d'infrastructures de déplacement et les projets

5.1.1 Un réseau viaire dense et structurant

Un réseau viaire structuré

Le territoire est doté d'un réseau de voies structurantes reliant le SCoT à son environnement plus vaste :

- **l'A7**, qui traverse la partie sud-ouest du territoire, en empruntant la vallée de la Durance. Elle permet de relier Cavaillon et le territoire du SCoT à cet axe essentiel à l'échelle européenne et aux pôles économiques proches d'Avignon et de Marseille ;
- **la D 901**, sorte « d'épine dorsale » du nord du SCoT, relie d'est en ouest l'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne à Avignon. Cette voie a un caractère plus urbain que routier à la traversée des centres urbains ; La déviation du hameau de Coustellet permettra de conforter cette fonction, et de requalifier dans le même temps la traversée du hameau en rue ;
- **la D 900** traverse le cœur du SCoT d'est en ouest. Elle relie Avignon à Apt en passant par Coustellet. Elle permet également de relier l'Isle-sur-la-Sorgue depuis Avignon Sud, via la RD938. Cette voie a une fonction de transit et d'échange à affirmer. La déviation du hameau de Coustellet permettra de conforter cette fonction, et de requalifier dans le même temps la traversée du hameau en rue ; Le Conseil départemental du Vaucluse classe la RD900 en route à grande circulation entre Avignon et Apt.

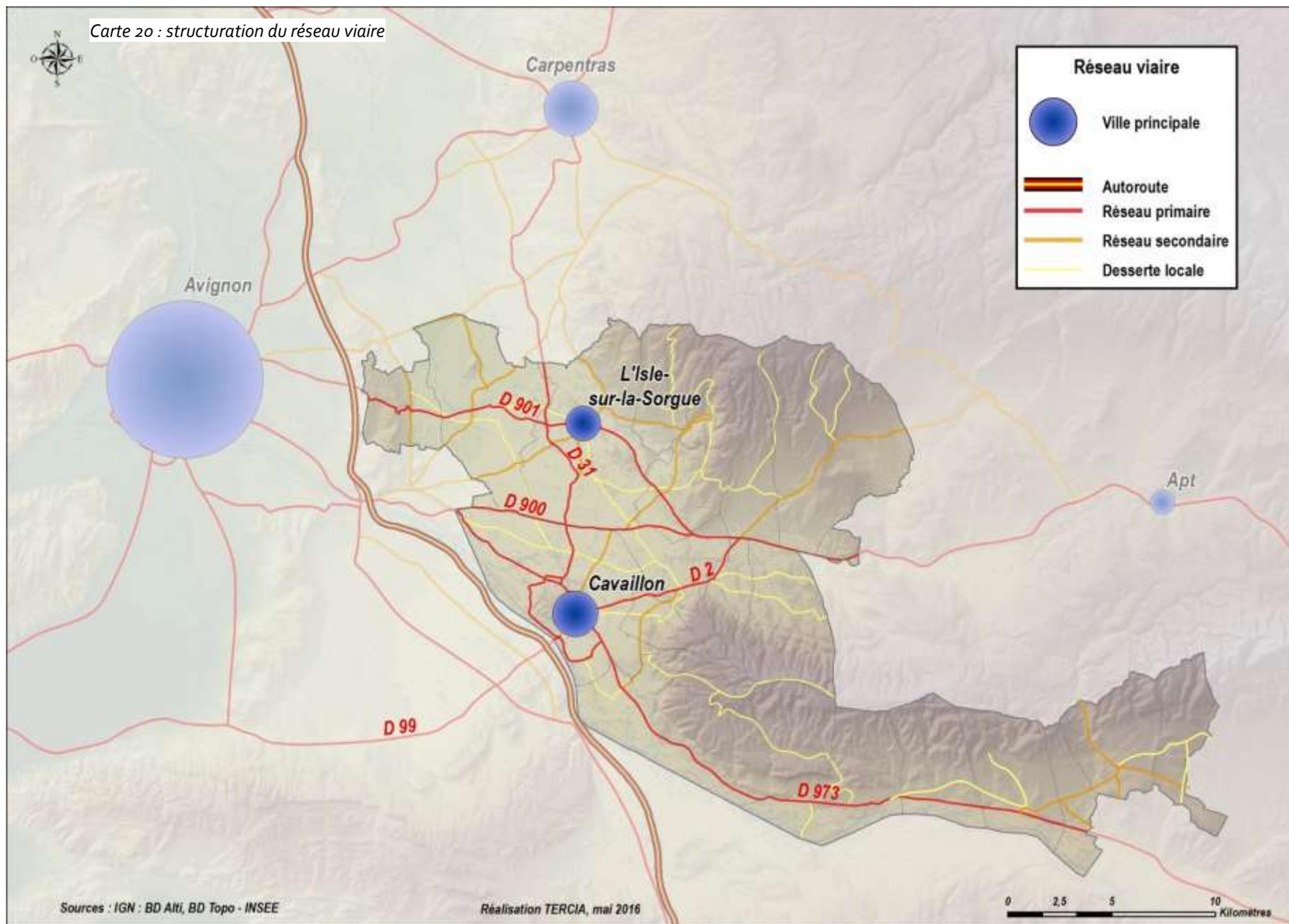
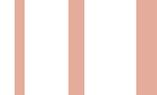
- **la RD973**, reliant Cavaillon à Avignon et Cavaillon à Pertuis et au bassin d'Apt via Mérindol ; Le PAC du Conseil départemental du Vaucluse classe la RD973 en route à grande circulation entre Avignon et Cavaillon.
- **la RD99** reliant Cavaillon à St-Rémy-de-Provence. Cette voie est d'échelle régionale.

Ce maillage d'axes structurants est complété par un réseau de pénétrantes reliant les villes et les villages du SCoT :

Les villes et les villages sont traditionnellement organisés autour d'un réseau de « pénétrantes » qui convergent vers les centres urbains, formant un réseau « en étoile » autour des villes et des villages.

Parmi celles-ci, la RD938 reliant l'Isle-sur-la-Sorgue à Cavaillon joue un rôle structurant à l'échelle du SCoT.

De la même manière, la D 2 assure une liaison entre Cavaillon et Coustellet, via Robion et Les Taillades. Sa fonction interurbaine évolue toutefois progressivement vers une fonction « urbaine ». En effet, elle est progressivement colonisée par l'urbanisation qui s'étire depuis Cavaillon et les villages de la première couronne. Elle offre une image aujourd'hui peu valorisante liée à ce manque de caractère affirmé. Sa fonction et son traitement devront faire l'objet d'une réflexion afin de requalifier son image. Le PAC du Conseil départemental du Vaucluse classe la RD2 en route à grande circulation entre Cavaillon et Coustellet.



Le maillage de chemins communaux denses dans les zones agricoles :

Les plaines agricoles ont un important maillage de chemins communaux, anciens cheminements agricoles qui ont été goudronnés.

Ces routes sont néanmoins peu fréquentées, les axes principaux remplissant leur fonction de réseaux structurants.

Des systèmes de contournement qui réduisent la congestion du centre de Cavaillon

Dans les années 1970, le centre de Cavaillon était étouffé par le trafic d'échange et de transit qui convergeait par les boulevards ceinturant le centre historique. La ville s'est progressivement équipée de rocades : la rocade Sud et Est, ainsi que la rocade Ouest derrière la colline St Jacques.

Cavaillon bénéficie également d'un accès direct à partir de l'A7 par le Nouveau pont sur la Durance au droit de la RD 938. Ce dispositif doit toutefois être complété et prolongé à l'Est et au Sud par l'aménagement de la rocade Sud qui sera opérationnelle d'ici 2018. Un emplacement est réservé à cet effet dans le document d'urbanisme de la ville de Cavaillon. Cette rocade est particulièrement importante dans le cadre du projet d'aménagement économique du sud de Cavaillon.

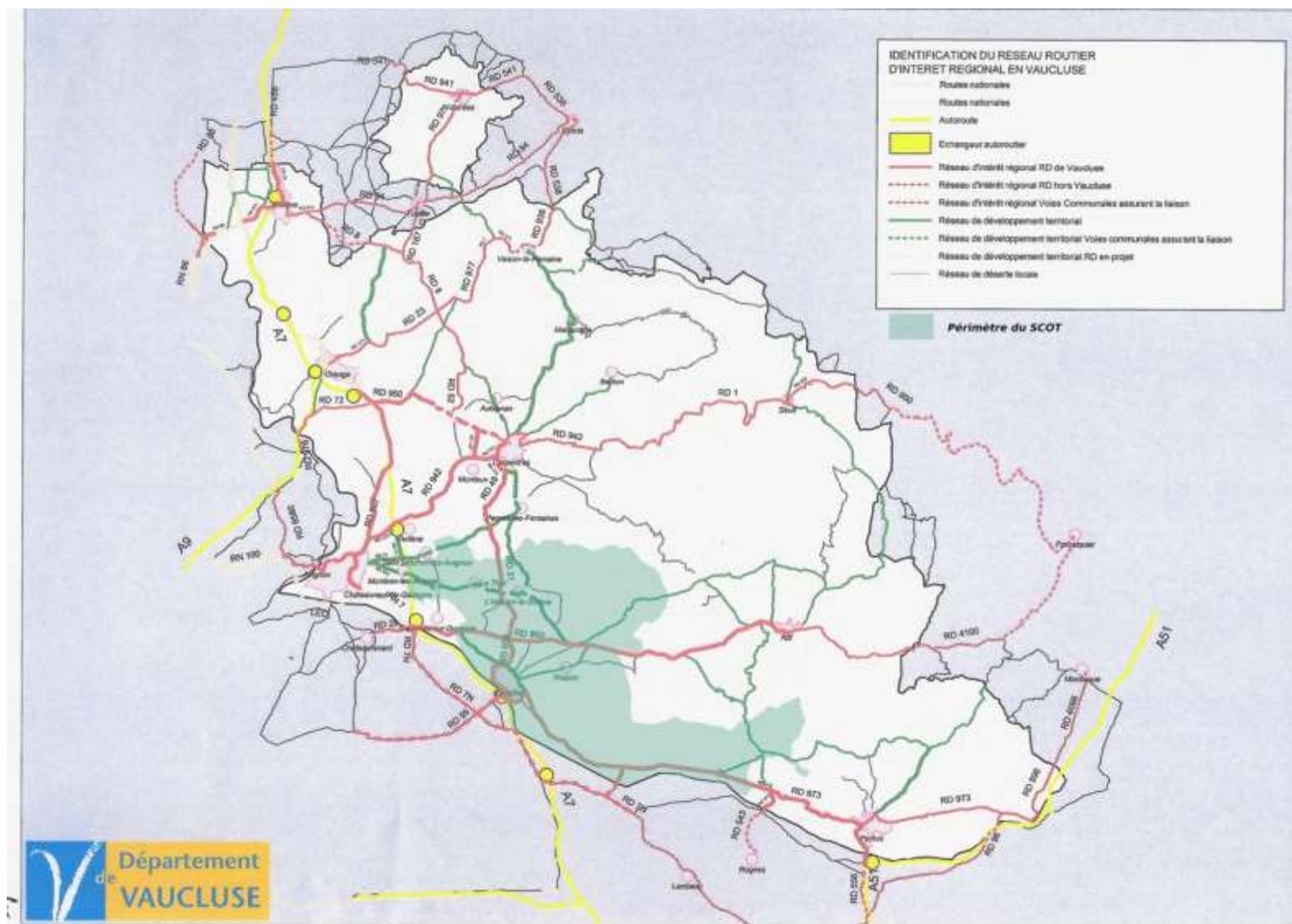
Ce dispositif permettra à la fois de fluidifier la circulation et d'améliorer l'accessibilité des zones Sud de Cavaillon. Parallèlement, ce nouveau pont allège la circulation sur le pont historique de Cavaillon ce qui pourrait progressivement faire évoluer sa vocation.

La hiérarchisation départementale du réseau routier

Le plan routier départemental hiérarchise le réseau des routes départementales en 3 types de réseaux :

- Le réseau structurant assure l'armature de base des routes départementales. Ce réseau doit être préservé.
- Le réseau de rabattement assure, par des liaisons de ville à ville, le rabattement de la circulation vers le réseau structurant.
- Le réseau de désenclavement : les autres routes départementales sont intégrées à ce réseau. Il assure les dessertes locales et de découverte des sites pittoresques.

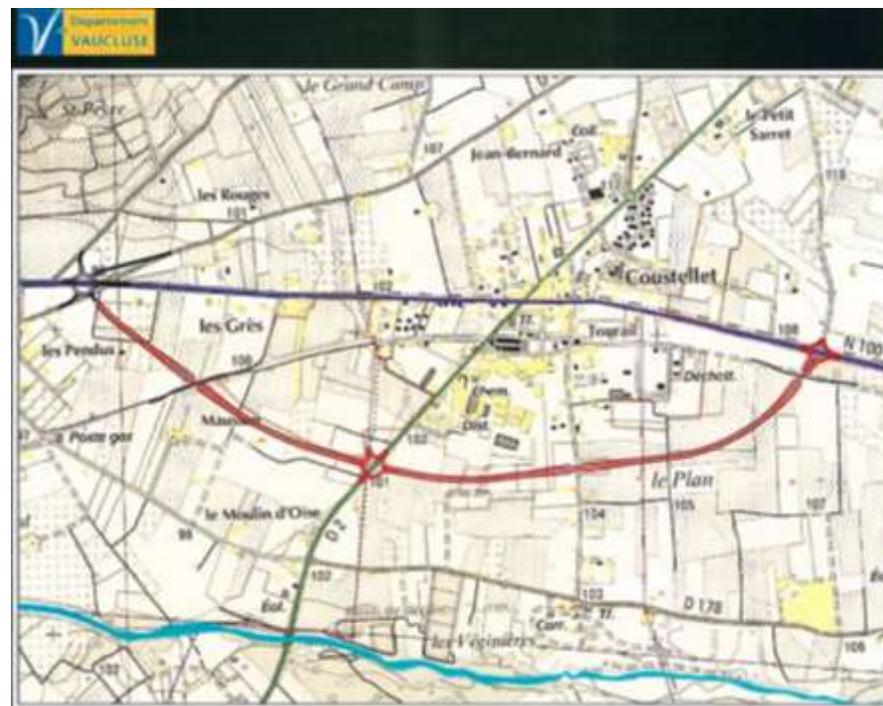
Carte 21 : réseau routier structurant sur le périmètre du SCoT



Les projets d'infrastructures routières

Le schéma directeur départemental des déplacements (S3D), approuvé par délibération du Conseil départemental du Vaucluse du 20/02/2015, a pour ambition d'embrasser l'ensemble de la problématique dans une vision multimodale et multi partenariale de développement durable et, dans un contexte budgétaire exigeant, d'optimiser les actions.

- **L'aménagement de la RD 900** fait partie des opérations routières structurantes présentant un intérêt régional. Dans ce cadre sont à l'étude la suppression du PN 15 de la voie ferrée Avignon-Miramas et la déviation de Coustellet.
- **Le projet de déviation de Cavaillon** composée de 3 tronçons (RD 938 - RD 2 ; RD 2 – RD 234 et RD 234 - voie SNCF) doit être évalué au regard notamment du contexte économique et environnemental, comparativement à un scénario d'aménagement en place de la RD 938 au Sud-Ouest de Cavaillon.
- **D'autres projet routiers sont portés par le département sur le territoire du SCOT** et notamment : aménagement du carrefour RD 900-RD31, recalibrage de la RD 938 sur Cavaillon jusqu'à la RD 16, aménagement de la RD 931 en traversée de Cheval-Blanc, mise en sécurité de la RD900 entre le carrefour des Glaces et le chemin du Grand Palais.
- Enfin, le Département du Vaucluse a engagé depuis 2008 la réalisation de la véloroute du Calavon qui constitue la partie vauclusienne de l'Eurovélo 8. Cette voie qui relie actuellement St Martin de Castillon à Robion sur plus de 32 km majoritairement en site propre, a vocation à être prolongée jusqu'à Cavaillon et vers les Bouches du Rhône. Le tracé définitif sur Cavaillon, au-delà des ex-emprises RFF propriétés du PRNL, doit être défini en concertation avec les différentes collectivités concernées.



Carte 22 : Projet de déviation du Hameau de Coustellet

Source : Conseil départemental 84

Urbanisation et augmentation du trafic...

L'augmentation du trafic se fait sur le SCoT au rythme de 1,2% sur la période 2010-2014 (calcul basé sur les données de 11 points de comptage répartis sur le territoire, chacune des grandes voies étant couverte). Il est similaire à celui constaté sur la période 1996-2006, présenté dans le précédent diagnostic du SCoT, lequel mentionnait par ailleurs une diminution nette du rythme de croissance des flux depuis 2001. Sans qu'il soit facile d'expliquer cette tendance, il est à noter que des secteurs à enjeux particuliers subsistent, avec des points de blocage importants :

- la traversée de la Durance au niveau de Cavaillon, seul point de traversée du SCoT, qui génère un effet d'entonnoir dans un contexte de doublement des trafics depuis les années 1970. Le 2ème pont sur la Durance mis en service en 2016 a permis d'améliorer notablement la situation.
- L'absence de système de contournement de l'Isle-sur-la-Sorgue génère des problèmes de circulation ponctuels dans le centre. Il privilégie toutefois l'utilisation de la RD900 pour les flux de transit vers le bassin d'Apt.
- Des problèmes de sécurité sur le réseau : globalement, l'insécurité routière diminue. Toutefois, l'importance d'accidents graves (tués ou blessés graves) reste importante. Ils concernent le réseau des routes départementales et ex-routes nationales : RD900 au niveau de Coustellet, RD2 entre Robion et Coustellet,...

Faute de données plus récentes, les chiffres présentés ci-dessous datent pour la plupart de 2006 et ne concernent que l'ancien périmètre du SCoT. Ils sont donc à considérer avec précaution.

Les poids lourds (PL) sont moins impliqués dans ces accidents (3,4%) que l'on aurait pu le craindre compte tenu de l'activité économique spécifique du SCoT. Par contre, ces accidents graves touchent particulièrement les deux roues, qui sont impliqués à 17% dans ce type d'accidents, alors même que leur utilisation est faible. Il s'agit d'un problème majeur sur le SCoT. Le taux d'implication des piétons est quant à lui de 4,7%. Il est le plus aigu dans les zones urbaines.

- les traversées des villes et des villages, qui ne disposent pas de voies de contournement, en particulier le long de la RD900/901 et le long de la RD2 entre Cavaillon et Robion, ou encore dans les traversées de Cheval-Blanc ou du Coustellet.
- L'accès aux centres urbains et la problématique du stationnement sur Cavaillon ou l'Isle-sur-la-Sorgue : le « tout automobile » sur le territoire et la faiblesse d'une offre alternative génèrent des difficultés ponctuelles d'accès aux centres urbains et de

stationnement. Une réflexion plus globale sur les formes urbaines à développer, mais aussi sur le développement d'une offre alternative attractive à l'utilisation des véhicules particuliers devra être engagée.

- Le trafic des poids lourds : en 2014 il atteint localement 9% du trafic total sur certaines RD. Sur l'A7 entre Cavaillon et Sénas, il représente 11,5% du trafic total. Ces chiffres sont toutefois en baisse, puisqu'ils atteignaient respectivement 10% et 14% en 2006. Quoiqu'il en soit, l'articulation d'un secteur économique local très lié à cette filière et la proximité du couloir autoroutier d'échelle européenne en font un enjeu particulier sur certains points du territoire.

5.1.2 Une offre de transports en commun qui se développe mais sous utilisée

Le territoire du SCoT bénéficie d'un réseau de transport collectif interurbain (nombreuses lignes de cars à l'échelle du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône), ainsi que d'une ligne de TER reliant Marseille à Avignon en passant par Salon et Cavaillon/L'Isle-sur-la-Sorgue.

Une plateforme d'échange multimodal est presque finalisée sur la commune de Cavaillon au niveau de la gare. Ce pôle d'échange a été inauguré en 2015, seule la partie quai est prévue pour 2018. Il apporte d'ores et déjà une offre intermodale développée. Le nouveau réseau de transport urbain de Cavaillon vient s'y ainsi greffer depuis avril 2016 (voir ci-après) et un abri vélo est par ailleurs proposé. D'autres projets de ce type sont en cours de réflexion ; il s'agirait de l'aménagement d'une plateforme d'échange multimodal à L'Isle-sur-la-Sorgue et d'un centre de correspondances plus important qu'aujourd'hui à Coustellet.

Le Nord-Ouest du territoire, desservi par le TER

Le SCoT dispose, en première analyse, d'un atout indéniable : celui de la présence d'une ligne régionale de chemin de fer et de 4 gares sur son territoire, permettant de relier Cavaillon/L'Isle-sur-la-Sorgue/Le Thor/Châteauneuf-de-Gadagne à Avignon et à Marseille.

Leur utilisation par la population locale est contrastée entre les communes, notamment en raison de la localisation de la gare et de ses aménagements. **Cette ligne est sous utilisée notamment pour les déplacements pendulaires.**

Malgré un bon cadencement des trains aux heures favorables aux déplacements domicile travail (28 trains qui s'arrêtent dans les 4 gares, avec un cadencement à la demi-heure en heure de pointe), ce mode de déplacement n'est en effet pas attractif. Selon une étude réalisée par la DDT de Vaucluse, des «phénomènes limitent la possibilité de réaliser les trajets en moins de 45 minutes :

- la dispersion de l'habitat dans les communes d'origine : les gares de Cavaillon, l'Isle, Le Thor et Gadagne étant de plus en plus éloignées des nouveaux habitats, leur approche nécessite des rabattements en véhicule personnel ou 2 roues,
- l'absence de dispositif de rabattement efficace ou lisible vers les gares,
- la dispersion croissante des emplois sur l'agglomération d'Avignon,
- les fréquences du réseau de bus de la COGA (Communauté d'Agglomération du Grand Avignon) induisent des temps de rupture de charge importants. »

Des projets d'amélioration des quartiers gare sont en cours sur ces 4 communes. Ces projets prennent en compte la question de l'accessibilité, du stationnement, de la multimodalité et de la mixité des fonctions (programme de logement). Concernant la gare de l'Isle-sur-la-Sorgue par exemple, il est question d'organiser et d'aménager les capacités de stationnement disponibles, d'ores et déjà correctement dimensionnées.

L'offre de transports d'autocars interurbains et urbains

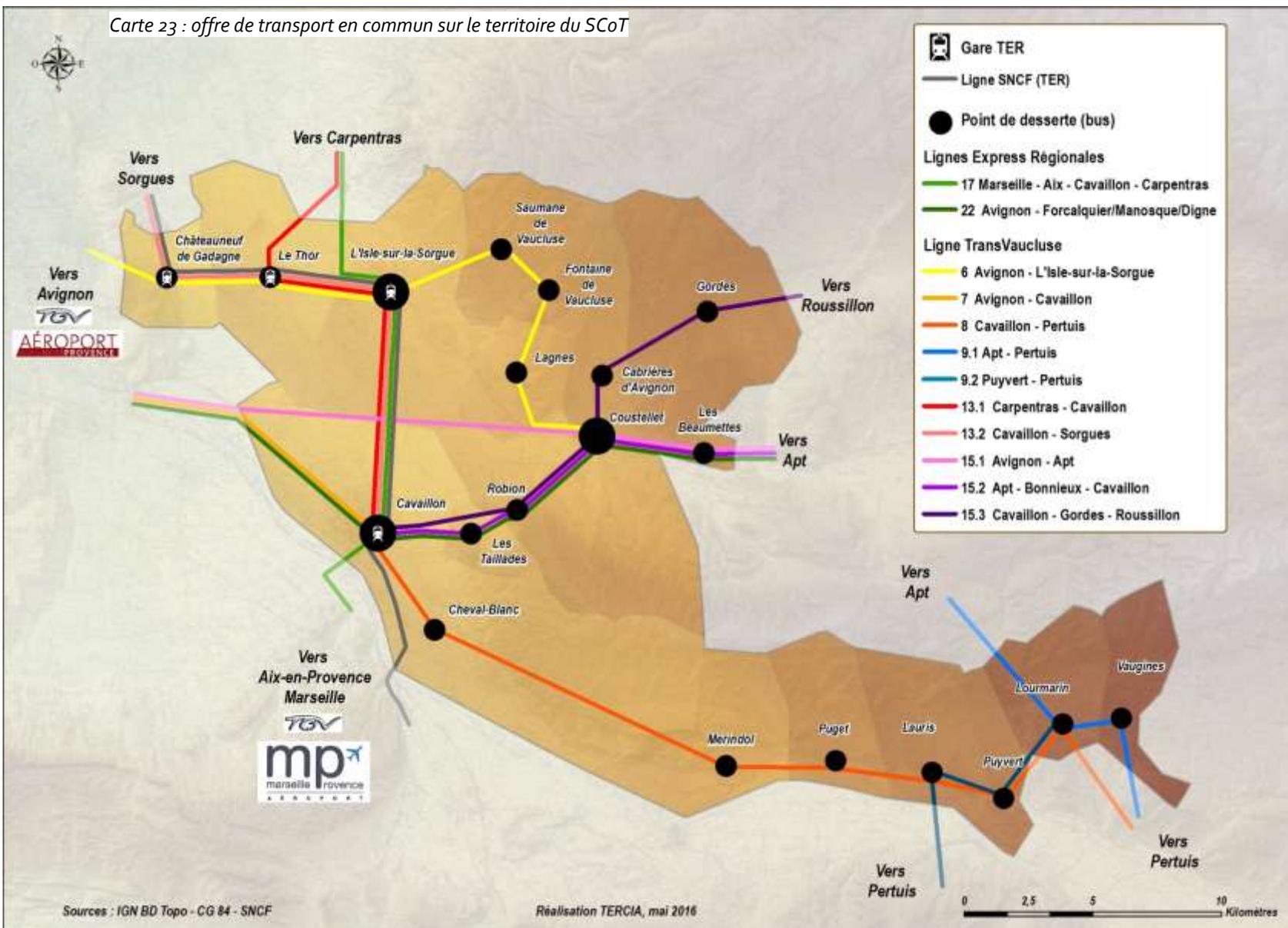
Le territoire du SCoT bénéficie de réseaux départemental et régional d'autocars qui desservent les différentes communes du territoire. Ces réseaux desservent les principales communes.

Le territoire bénéficie notamment des deux LER 17 (Marseille/Aix/Cavaillon/Carpentras) et 22 (Avignon/Oraison/Digne).

Le Conseil départemental de Vaucluse via les services de TransVaucluse propose un certain nombre de lignes de bus (9 sur le territoire) dont 5 sont relativement bien cadencées.

Le secteur de Cavaillon est également connecté aux territoires voisins par CarTreize (Département des Bouches-du-Rhône).

Un réseau de transports en commun urbain a été mis en place en avril 2016 dans la commune de Cavaillon « C'mon bus ». Il comprend 3 lignes, dont une dessert le MIN, l'Hippodrome, la zone du Camp et le Centre Aquatique de Plein Air. Une ligne supplémentaire pourra desservir la zone économique sud à moyen terme. L'évolution prévue des modalités de versement de la contribution VT (Versement Transport) entraîne cependant un manque de visibilité financière pour la commune en matière de financement de l'offre de transports en commun. La réflexion pourra être conduite par la future communauté d'agglomération dès 2017.



Les principaux manques constatés par l'étude de déplacement réalisée par le PNR du Luberon se distinguent en fonction :

- des déplacements « obligés » : séjours à la journée, avec des horaires réguliers (travail, études) :
 - absence de desserte vers Avignon depuis Cheval-Blanc,
 - absence de desserte cadencée de Saumane-de-Vaucluse.
- des déplacements « non obligés » : déplacements à la ½ journée, moins réguliers et moins contraints, liés aux courses, démarches diverses, santé:
 - peu de desserte vers Carpentras,
 - desserte médiocre de Cheval-Blanc et de Saumane-de-Vaucluse,
 - desserte médiocre vers Cavaillon depuis Cabrières, Gordes, Oppède et le sud-est du territoire,
 - absence de desserte vers Avignon, depuis Cabrières, Gordes, Oppède,
 - absence de navettes cadencées vers les lieux touristiques (Fontaine-de-Vaucluse).

L'offre de transports scolaires

Les élèves du territoire peuvent soit emprunter les lignes régulières décrites ci-dessus, soit les lignes spécifiquement dédiées aux transports scolaires. Le département de Vaucluse finance et organise ce transport.

11 lignes spécifiques desservent les différents établissements scolaires des communes du SCoT :

- les lignes 07S1, 08S1, 08S2 et 15S3 pour ceux de Cavaillon ;
- les lignes 13S3 et 15S1 pour ceux de l'Isle-sur-la-Sorgue ;
- les lignes 13S4 et 15S2 pour ceux de Cabrières d'Avignon ;
- la ligne 07S2 pour le collège du Thor.

Tous les élèves dont le responsable légal réside en Vaucluse peuvent du primaire au lycée bénéficier d'un abonnement TranSco 84. Cette carte d'abonnement scolaire annuelle est subventionnée par le Département et permet d'emprunter l'ensemble du réseau ainsi que celui de la Drôme.

5.1.3 Des modes de déplacement dominés par la voiture individuelle

Un fort taux de possession d'automobiles

En 2012, sur le territoire du SCoT, seuls 12% des ménages n'ont pas de voiture, alors que cette moyenne est de 13,4% dans le département.

Des disparités importantes entre communes sont toutefois à noter. Respectivement 18,3% et 14,4% des ménages de Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue n'ont pas de voiture, quand cette proportion est inférieure à 5% pour les communes de Cabrières d'Avignon, Oppède, Saumane-de-Vaucluse, Lagnes, Gordes, Cheval-Blanc, Taillades, Maubec, Puget et Puyvert.

Ces disparités sont à mettre en regard du taux d'équipement des communes et des bassins d'emploi. En effet, sur les communes de l'Isle-sur-la-Sorgue et Cavaillon, l'ensemble des services, des équipements et la présence d'un bassin d'emploi permettent de trouver dans un rayon relativement restreint le nécessaire pour le quotidien et ces communes ont également une bonne desserte vers le pôle urbain d'Avignon. A l'inverse, les communes telles que Taillades, Cheval-Blanc sont des lieux de résidence des personnes travaillant sur la commune de Cavaillon avec une faible desserte par les transports en commun induisant une nécessité de disposer de voiture pour les déplacements quotidiens. Les ménages des communes où + de 95% des ménages sont véhiculés sont d'ailleurs pourvus d'au moins deux voitures pour plus de 50 % d'entre eux.

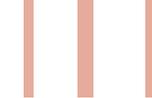


Tableau 30 : modes de déplacement pour les déplacements domicile-travail par commune d'origine en 2012

Communes	% actif pas de transport	% Actif marche à pied	% Actif deux roues	% Actif voiture	% Actif transport en commun
Beaumettes	22,3%	6,8%	2,9%	66,0%	1,9%
Cabrières-d'Avignon	7,1%	4,5%	2,4%	84,9%	1,1%
Cavaillon	3,5%	9,7%	5,1%	79,4%	2,2%
Châteauneuf-de-Gadagne	2,8%	3,1%	1,8%	89,8%	2,5%
Cheval-Blanc	4,1%	2,0%	3,6%	88,4%	1,9%
Fontaine-de-Vaucluse	4,3%	10,9%	5,5%	77,7%	1,6%
Gordes	11,3%	5,3%	1,2%	79,9%	2,3%
Lagnes	5,3%	4,2%	2,5%	86,0%	2,1%
Lauris	5,5%	6,9%	2,9%	81,4%	3,3%
Le Thor	4,4%	3,8%	3,7%	85,3%	2,7%
L'Isle-sur-la-Sorgue	4,3%	6,5%	3,9%	82,9%	2,5%
Lourmarin	12,0%	13,2%	2,0%	70,0%	2,7%
Maubec	4,0%	4,4%	2,4%	88,1%	1,1%
Mérindol	4,7%	4,7%	2,0%	86,5%	2,0%
Oppède	10,2%	3,0%	1,1%	83,5%	2,2%
Puget	6,2%	0,4%	0,8%	88,8%	3,7%
Puyvert	8,0%	2,9%	1,9%	86,2%	1,0%
Robion	4,1%	4,8%	2,6%	87,1%	1,3%
Saumane-de-Vaucluse	8,1%	2,9%	2,3%	83,3%	3,5%
Taillades	3,7%	1,5%	3,0%	90,0%	1,8%
Vaugines	5,9%	4,4%	1,5%	86,7%	1,5%
SCoT CCI	4,6%	6,2%	3,7%	83,2%	2,3%

Tableau 31 : nombre de voitures par ménage par commune en 2012

Communes	% ménage avec zéro voiture	% ménage avec une voiture	% ménage avec deux voitures ou plus
Beaumettes	11,4%	31,4%	57,2%
Cabrières-d'Avignon	3,8%	43,0%	53,2%
Cavaillon	18,3%	53,4%	28,3%
Châteauneuf-de-Gadagne	6,0%	39,6%	54,4%
Cheval-Blanc	5,0%	38,8%	56,2%
Gordes	4,9%	45,7%	49,4%
L'Isle-sur-la-Sorgue	14,4%	50,0%	35,6%
Lagnes	4,7%	42,4%	52,9%
Lauris	11,1%	44,5%	44,4%
Lourmarin	9,7%	53,4%	36,9%
Maubec	4,7%	39,8%	55,5%
Mérindol	8,1%	47,0%	44,9%
Oppède	4,1%	45,0%	50,9%
Puget	3,4%	38,6%	58,0%
Puyvert	3,5%	38,9%	57,6%
Robion	7,3%	46,4%	46,3%
Saumane-de-Vaucluse	3,1%	42,7%	54,2%
Taillades	4,7%	40,8%	54,5%
Le Thor	8,2%	45,8%	46,1%
Fontaine-de-Vaucluse	10,4%	51,3%	38,3%
Vaugines	7,4%	53,9%	38,7%
SCoT CCI	12,0%	48,2%	39,8%

Une situation proche du « tout automobile » pour les déplacements de travail

L'analyse des modes de déplacements (INSEE 2012) pour motif travail sur le SCoT met en évidence :

- la prédominance des déplacements automobiles : plus de 83% des déplacements domicile-travail se font en voiture particulière (VP). A titre de comparaison, ce chiffre est de moins de 81% en moyenne sur le département du Vaucluse.
- La quasi inexistence de l'utilisation des transports en commun (TC) : seuls 2,3% des déplacements pour motif travail se font en TC, quand ceux-ci représentent en moyenne 3,7% des déplacements dans le Vaucluse. Ce constat est vrai sur toutes les communes du SCoT, malgré la présence d'une ligne régionale de chemin de fer et d'un réseau de cars interurbains. Celui-ci capte une part très faible de mouvements pendulaires quotidiens. A noter que les principaux se font à partir des communes du bassin de travail d'Avignon : Saumane-de-Vaucluse (3,5%), le Thor (2,7%), Châteauneuf-de-Gadagne (2,5%) et sur les communes appartenant au bassin de vie de Aix en Provence : Lauris (3,3%), Puget (3,7%) et Lourmarin (2,7%).
- Les déplacements à pied concernent évidemment quasi exclusivement les actifs ayant un emploi dans leur commune de résidence. Ils représentent 6,2% sur le SCoT (contre 7% sur le Vaucluse). A noter la part plus importante de ce mode de déplacement à Fontaine-de-Vaucluse (11%) et Lourmarin (13,2%), en raison notamment d'une urbanisation groupée et de leur activité touristique développée produisant des emplois locaux en centre-ville et à Cavaillon (près de 10%).
- Les déplacements en deux roues disparaissent dès que les distances dépassent 2 à 3 km. Ce mode représente en moyenne 3,7% des déplacements pendulaires. Il est le plus présent dans les communes de Cavaillon (5,1%) et de Fontaine-de-Vaucluse (5,5%).

Ces deux derniers modes de déplacements diminuent de manière structurelle en raison de la réduction progressive du nombre d'actifs travaillant dans leurs communes de résidence.

Ce profil de déplacements s'adapte également aux déplacements pour autres motifs, à l'exception des déplacements scolaires.

Une vulnérabilité énergétique des ménages induite par les déplacements

L'allongement des distances parcourues et l'augmentation de leur coût augmentent la part du budget des ménages alloué aux déplacements. Sur le territoire du SCoT, la dépendance à la voiture est forte et les alternatives limitées, ou au moins peu mises en avant. La prise en compte de la vulnérabilité énergétique paraît ainsi importante à relever.

Dans l'aire urbaine (publication de l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse), la part moyenne du budget des ménages allouée aux déplacements domicile/travail varie entre 1% et 13%. L'Insee fixe le seuil de vulnérabilité énergétique à 4,5% du revenu à consacrer aux déplacements. Sur l'aire urbaine, cela concerne plus de 80% des communes, avec une part supérieure à 10% pour Cavaillon les ménages sont fortement vulnérables.

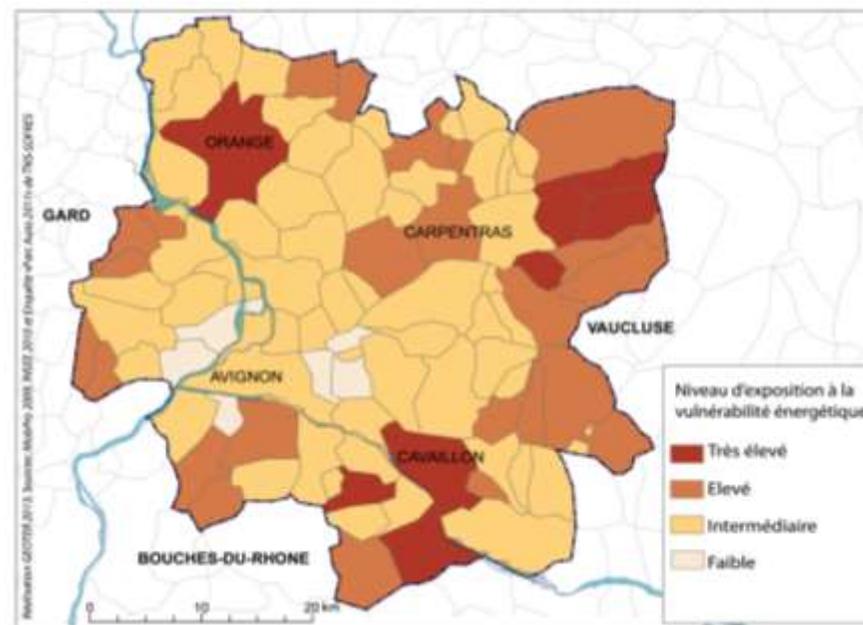


Figure 7: degré d'exposition à la vulnérabilité énergétique des actifs de l'aire urbaine d'Avignon

(publication AURAV janvier 2015)

Des actions en faveur des modes doux limités

La pratique des modes doux est encore faible par rapport à l'ensemble des déplacements. Les réseaux cyclables présentent d'importantes discontinuités, voire sont inexistants à certains endroits, et les actions de promotion restent géographiquement trop limitées. Ce mode de déplacement est très insuffisamment sécurisé. Certaines communes ont identifié des manques concernant les liaisons et prévoient la création de pistes cyclables (communes de l'opération « Gares », Oppède, Robion, Maubec,...).

Par ailleurs, le Conseil départemental met en place progressivement un schéma directeur d'équipements cyclables sur son réseau de routes

départementales via des surlargeurs de voies et une signalisation de type bande cyclable. Ces aménagements visent à sécuriser certaines pratiques de loisirs.

Des circuits sont proposés à cette fin par le Conseil départemental, des associations et le Parc Naturel Régional du Luberon.

Une voie verte est en cours de réalisation sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée entre Cavaillon / Coustellet – Apt. Il s'agit de l'« EuroVelo® N°8 Méditerranée ». Un projet de liaison entre la Via Venaissia et la véloroute du Calavon est prévue. Cette jonction devrait passer par les berges du Canal de Carpentras sur la commune de Saumane de Vaucluse. Le projet est porté par le Schéma régional des véloroutes et voies vertes, élaboré par la DREAL PACA et le Conseil régional.

5.2 Les déplacements : un territoire en mouvement

5.2.1 Les motifs de déplacement

Les motifs de déplacements sont analysés à l'aune des migrations alternantes (domicile-travail), et des déplacements scolaires, selon les données disponibles sur le SCoT. Les déplacements domicile/travail ne représentent environ qu'un tiers des déplacements quotidiens mais induisent fortement l'ensemble des autres types de déplacements (loisirs, commerces,...). De par leur régularité et leur importance, ils jouent un rôle structurant dans l'organisation du territoire. Sur l'aire urbaine d'Avignon (à laquelle appartient le territoire du SCoT), l'ensemble des actifs utilisant la voiture parcourent une distance moyenne au lieu de travail de 12,4 km. Lorsqu'on exclut du calcul les actifs travaillant dans leur commune de résidence, on constate que les distances s'allongent fortement : 17,6 km et 23 km vers le pôle d'emplois de Cavaillon (publication de l'agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse).

5.2.2 Des migrations alternantes importantes et en augmentation

La quasi égalité entre le nombre d'emplois offerts sur le territoire et le nombre d'actifs ayant un emploi et habitant le territoire est une caractéristique notable du SCoT (rapport nombre d'emploi sur nombre d'actifs de 0,95). Toutefois, elle ne permet pas de limiter les déplacements pendulaires. Au contraire, ceux-ci augmentent ; les actifs résidant de plus en plus loin de leur lieu de travail. On note en effet que :

- la majorité des actifs ne travaillent pas sur leur commune de résidence (seulement 40,2% des résidents du SCoT travaillent sur leur commune de résidence en 2012). La part d'actifs travaillant sur leur commune de résidence est inférieure à celle constatée sur le Vaucluse (41,6%).
- La part des d'actifs travaillant sur leur commune de résidence est en constante diminution (-1,2 point entre 2007 et 2012). À noter qu'on constate la même dynamique qu'à l'échelle du Vaucluse.
- En 2010, 64% des actifs occupés habitant sur le territoire du SCoT travaillent sur ce même territoire.
- En 2010, 20 % des actifs occupés résident sur le territoire du SCoT travaillent sur le bassin d'Avignon (hors commune du Thor et de Châteauneuf-de-Gadagne).
- Sur le territoire du SCoT, la commune de Cavaillon concentre de manière significative les flux de déplacement domicile travail. Pour les communes de Robion, Maubec, Oppède, les Taillades et Cheval-Blanc ce sont plus de 20 % de leurs actifs ayant un emploi qui se dirigent vers Cavaillon.

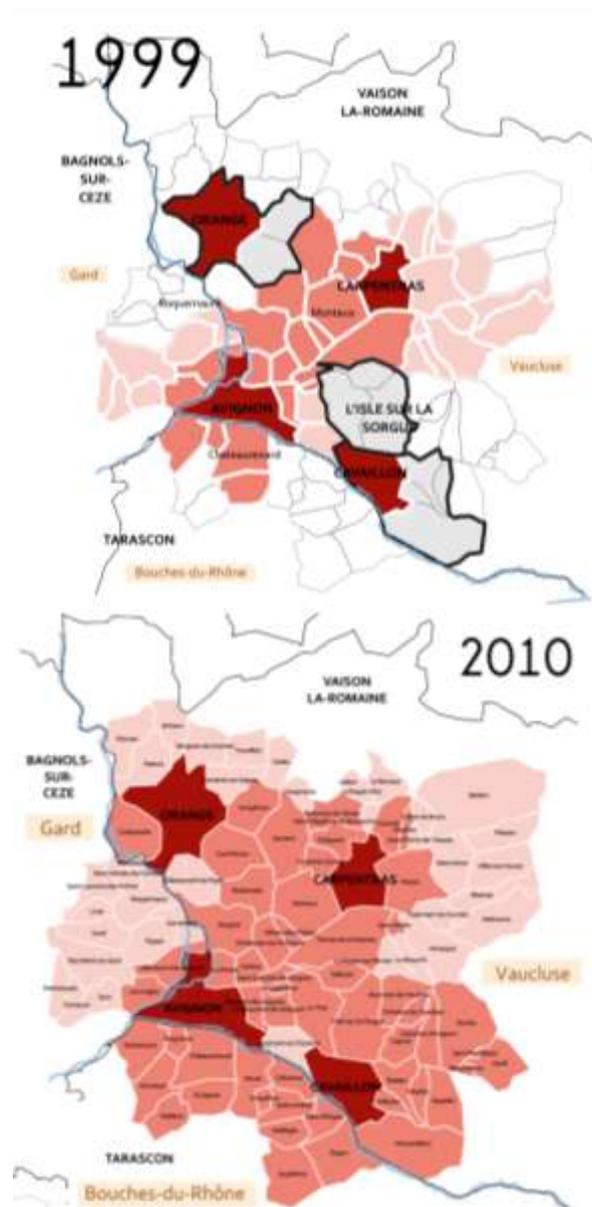
5.2.3 Des migrations interbassin d'emplois inscrites dans l'aire urbaine d'Avignon

L'aire urbaine d'Avignon multipolarisée influençant les déplacements domicile-travail

Si l'on se place à l'échelle de l'aire urbaine, le territoire du SCoT dans sa globalité est inclus dans l'aire urbaine d'Avignon en 2010, ce qui n'était pas le cas en 1999.

Selon l'étude réalisée par l'agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (publication 2012), cette aire urbaine a connu une extension considérable en une dizaine d'années. En 2010 elle comptait 97 communes et plus de 500 000 habitants contre 44 communes et environ 290 000 habitants en 1999.

Figure 8 : évolution de l'aire urbaine d'Avignon entre 1999 et 2010



Cette extension, et notamment l'inclusion du périmètre du SCoT de Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue s'explique par la jonction du pôle urbain d'Avignon avec les pôles urbains adjacents existants (Orange, Cavaillon/Isle sur la Sorgue). Cette jonction est due à l'insertion de nouvelles constructions entre les espaces urbanisés créant ainsi un continuum bâti entre les pôles urbains.

L'aire urbaine d'Avignon multipolaire est ainsi constituée de micro-bassins de vie organisés autour de centralités urbaines et économiques. Ces bassins sont caractérisés par des dynamiques (démographique et économique) distinctes mais aussi par une forte interdépendance entre eux et par une influence de la ville d'Avignon.

Cette organisation et la présence de plusieurs pôles d'emplois secondaires excédentaires en nombre d'emplois constituent des destinations privilégiées en termes de déplacement domicile-travail.

L'hyper-bassin de Aix en Provence déterminant les déplacements des communes Sud du SCoT

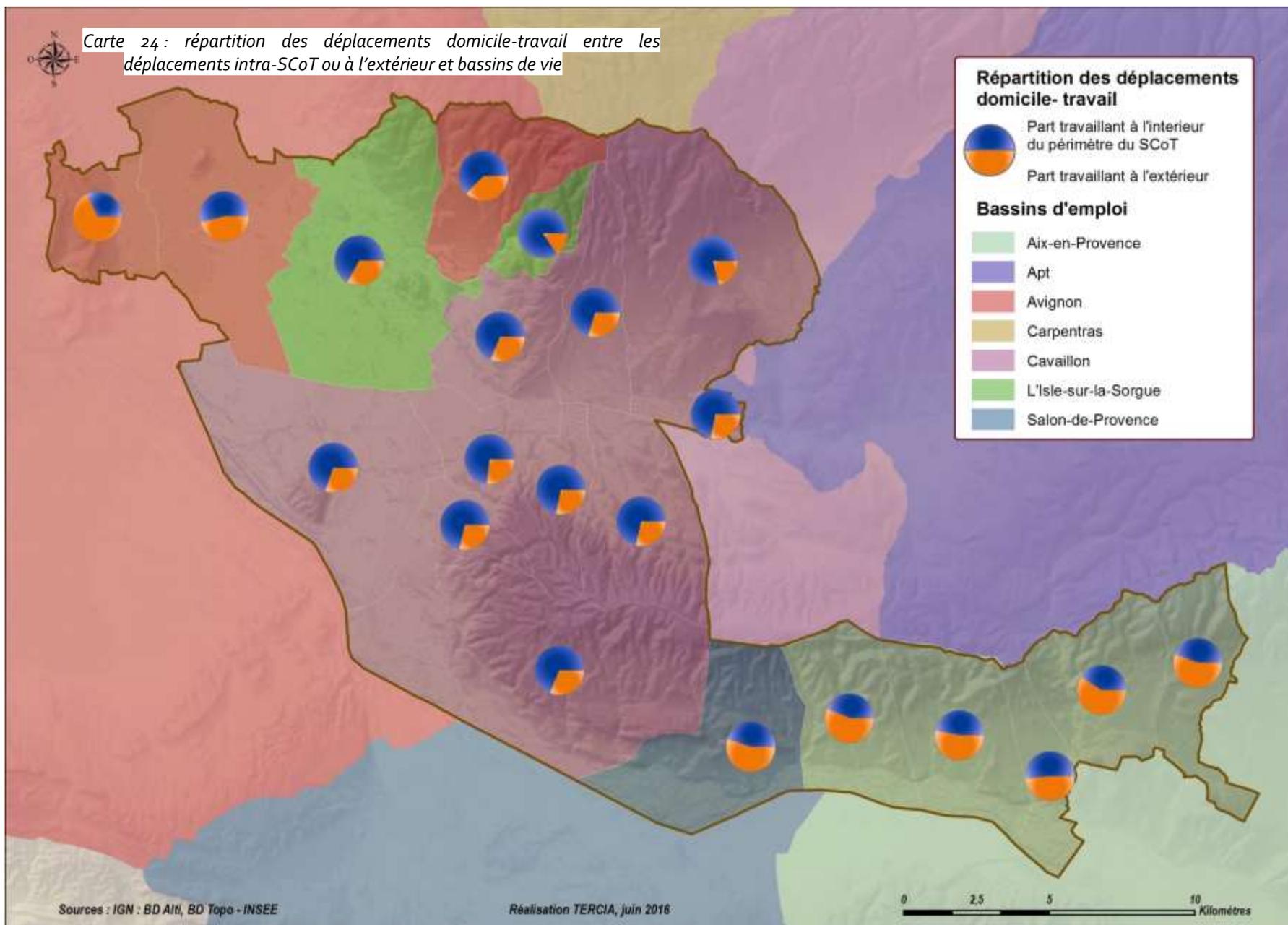
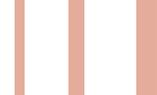
Fortement déficitaire en logements, le bassin économique d'Aix en Provence équilibre sa situation en annexant les bassins de vie résidentiels qui l'avoisinent. Ainsi, les bassins de Salon, de Pertuis font partie de cet hyper-bassin. Les flux migratoires entre le bassin d'Aix et ses voisins sont élevés et déséquilibrés.

Les déplacements pendulaires du territoire centralisés autour de quatre bassins d'emplois

Les déplacements pendulaires pour motif de travail sont importants et l'usage de la voiture est massif. Cette relation entre les bassins d'emploi met en évidence les besoins et usages des habitants en matière de déplacement domicile-travail ainsi que l'interdépendance économique des différents territoires.

Le fonctionnement du territoire du SCoT de la CCI nécessite de prendre en compte essentiellement 4 bassins d'emplois principaux (le bassin de Cavaillon, le bassin de l'Isle-sur-la-Sorgue et celui d'Avignon et Aix en Provence) et dans une moindre mesure les bassins d'emplois de Salon de Provence, d'Apt et Carpentras.

L'étude sur les bassins domicile-travail réalisée par la DDT84, source des analyses suivantes, montre que les communes du SCoT appartiennent majoritairement au bassin de Cavaillon.



Le bassin de Cavaillon

Il comprend les communes du SCoT telles que Cavaillon, Cheval-Blanc, les Taillades, Robion, Maubec, Oppède, Lagnes, Cabrières d'Avignon, Gordes et Les Beaumettes, ainsi que quelques communes extérieures situées à l'Est du Territoire : Ménerbes, Murs, Joucas, Lacoste, Lioux, Saint Pantaléon.

En 2010, dans les communes du bassin de Cavaillon incluses dans le SCoT de la CCI, 66% des habitants actifs ayant un emploi travaillent dans ce bassin et 44% ont un emploi dans leur propre commune de résidence. Cette proportion s'accroît pour les communes de Gordes (50% en 2012) et de Cavaillon (60% en 2012). A l'inverse, les habitants actifs ayant un emploi sur les communes de Taillades et de Cheval-Blanc travaillent peu sur leur commune (- de 22% en 2012), ils sont fortement dépendants de Cavaillon puisque que 36 % de leurs résidents actifs travaillent sur cette commune.

Le bassin de l'Isle-sur-la-Sorgue

Ce bassin d'emplois se restreint à seulement deux communes l'Isle-sur-la-Sorgue et Fontaine-de-Vaucluse.

En 2010, 47 % des résidents actifs de ce bassin y travaillent et en 2012 47% des résidents de l'Isle-sur-la-Sorgue travaillent sur leur commune contre 35% des résidents de Fontaine-de-Vaucluse.

Le bassin d'Avignon

La particularité du bassin d'Avignon est d'entretenir une complémentarité avec 4 bassins voisins, et notamment le bassin de Cavaillon où son interface est considérée comme relativement poreuse.

3 communes du SCoT de la CCI appartiennent au bassin d'Avignon : Châteauneuf-de-Gadagne, le Thor et Saumane-de-Vaucluse avec une forte proportion des résidents actifs de ces communes travaillant dans ce bassin (69 % en 2010). Ce taux atteint 78 % sur la commune de Châteauneuf-de-Gadagne (38% des actifs travaillent à Avignon).

Ces trois communes, fortement inscrites dans le bassin de travail d'Avignon, sont dépendantes de l'attractivité économique d'Avignon. Seulement 24% des habitants de ces trois communes travaillent sur leur commune de résidence.

Le bassin d'Aix en Provence

Le bassin de travail d'Aix-en-Provence comprend plus d'une soixantaine de communes.

5 communes du territoire du SCoT sont incluses dans ce bassin, il s'agit de Puget, Lourmarin, Puyvert, Lauris et Vaugines.

En 2010, 75% des actifs de ces 5 communes travaillent sur le bassin d'emploi d'Aix en Provence dont 34% sur leur commune de résidence.

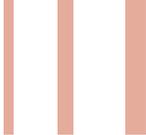
Les autres bassins domicile-travail : Salon de Provence, Apt et Carpentras
Mérindol appartient au bassin de travail de Salon de Provence. 50% de sa population active travaille sur ce bassin et seulement 11 % se déplace sur Cavaillon pour le travail.

Les migrations pendulaires des actifs pour le motif du travail vers les bassins de Apt et Carpentras existent mais sont beaucoup plus limitées en proportion et concernent souvent les communes situées en limite de ces bassins. Par exemple, 21 % des actifs de la commune des Beaumettes travaillent sur le bassin d'Apt et 17% des actifs de Mérindol sur le Bassin de Aix en Provence.

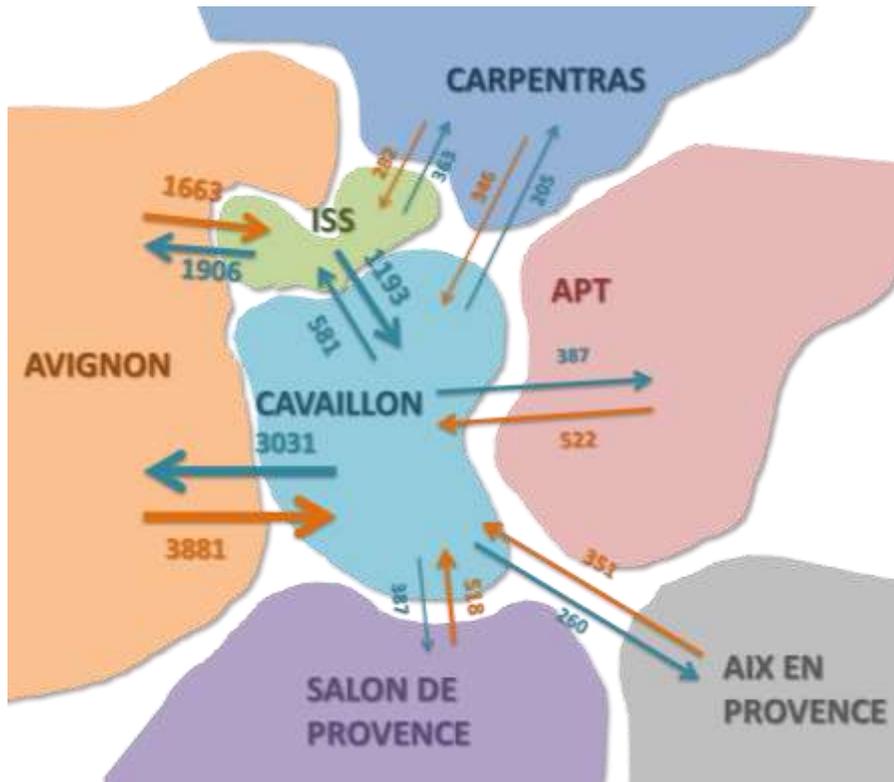
Les relations interbassin

Le bassin d'Avignon est un territoire particulièrement ouvert qui entretient de nombreux échanges avec les bassins voisins, notamment du fait de son déséquilibre entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés.

En ce qui concerne le bassin de Cavaillon et d'Isle-sur-la-Sorgue, c'est naturellement avec le bassin d'Avignon que les trajets pendulaires sont les plus intenses. Pour autant les flux pendulaires vers ce bassin sont relativement équilibrés.



Carte 25 : flux de déplacements domicile-travail entre les différents bassins de vie principaux



Synthèse des enjeux de mobilité

Le territoire bénéficie d'un bon maillage par les infrastructures routières. L'accessibilité et la desserte générales du territoire du SCoT du bassin de vie Cavaillon, Coustellet, Isle-sur-la-Sorgue sont globalement satisfaisantes. Le territoire est notamment traversé par des nationales, et la sortie d'autoroute A7 à proximité immédiate de Cavaillon permet un accès rapide depuis les territoires extérieurs.

Les déplacements domicile travail s'effectuent majoritairement au sein du territoire du SCoT vers Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue. Toutefois, l'influence du bassin de vie d'Avignon est non négligeable au Nord-Ouest du territoire (Châteauneuf-de-Gadagne, Le Thor) et dans une moindre mesure dans le secteur Nord avec la commune de Saumane de Vaucluse puisqu'une partie importante des actifs se déplacent pour des motifs de travail vers l'agglomération avignonnaise.

Que ce soit en direction du territoire ou vers l'extérieur, l'essentiel des déplacements est réalisé en véhicule particulier. Les transports en commun bien que présents sur le territoire sont relativement peu utilisés pour des raisons multiples (étalement urbain augmentant les temps d'accès aux gares ou aux arrêts, multimodalité peu lisible, cadencement parfois trop faible, absence d'aménagements facilitant le stationnement,...).

La forte dépendance au véhicule particulier, et les distances parcourues pour les déplacements domicile/travail relativement élevées, engendrent une vulnérabilité énergétique pour les ménages du territoire aux revenus fiscaux les plus faibles.

SCoT

du bassin de vie de Cavailon,

Coustellet, Isle sur la Sorgue



Syndicat Mixte du SCoT
du bassin de vie
Cavailon, Coustellet
L'Isle sur la Sorgue

